

САНКТ-ПЕТЕРБУРГСКИЙ ГОСУДАРСТВЕННЫЙ УНИВЕРСИТЕТ

Филологический факультет

Кафедра романской филологии

Шалаева Евгения Владиславовна

ОСОБЕННОСТИ ПЕРЕДАЧИ ЗНАЧЕНИЯ ПРИЧИНЫ В ОФИЦИАЛЬНО-  
ДЕЛОВЫХ ТЕКСТАХ И СУДЕБНЫХ АКТАХ (ФРАНЦУЗСКО-РУССКИЕ  
ПАРАЛЛЕЛИ)

Выпускная квалификационная работа

на соискание степени магистра

лингвистики

Научный руководитель:

доцент Макарьева А.П.

Санкт Петербург

2016

UNIVERSITÉ D'ÉTAT DE SAINT-PÉTERSBOURG

Faculté de philologie

Département des langues romanes

Evguenia CHALAËVA

MOYENS D'EXPRIMER LA CAUSALITÉ DANS LES DOCUMENTS  
ADMINISTRATIFS ET LES DÉCISIONS DE JUSTICE (PARALLÉLISME  
ENTRE LE FRANÇAIS ET LE RUSSE)

Mémoire présenté

en vue de l'obtention

du Master en Linguistique

Sous la direction de

Madame le Docteur Anna MAKAREVA

Saint-Pétersbourg

2016

## Table des matières

INTRODUCTION.....	3
CHAPITRE 1: Caractéristiques générales du langage juridique.....	10
1.1 Panorama historique de l'évolution du langage juridique en France et en Russie.....	10
1.2 Caractéristiques propres au type fonctionnel juridique.....	15
1.2.1 Aspect lexical.....	15
1.2.2 Aspect syntaxique.....	29
1.2.3 Autres observations sur les particularités des textes juridiques.....	32
1.3 Problème de la classification des textes selon le type de discours.....	35
Conclusion.....	45
CHAPITRE 2 : Expression de la causalité.....	47
2.1 MOYENS LEXICAUX.....	49
2.1.1 Verbe.....	49
2.1.2 Nom.....	53
2.2 MOYENS SYNTAXIQUES.....	55
2.2.1 Proposition subordonnée de cause.....	55
2.2.2 Préposition/locution prépositive + Nom.....	77
2.2.3. Tours équivalents à une subordonnée causale.....	93
2.2.3.1 Tours participiaux, gérondif en apposition.....	93
2.2.3.2 Proposition participe absolue à valeur causale.....	94
2.2.3.3 Infinitif passé précédé de préposition (locution prépositive).....	96
2.3 CONNECTEURS DISCURSIFS.....	97
Conclusion.....	100
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	106
BIBLIOGRAPHIE.....	111
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	120

## INTRODUCTION

*Le langage juridique* ou *le langage du droit* est considéré par des linguistes russes et étrangers comme un type de langage fonctionnel à part. Il fait partie des disciplines linguistiques qui sont enseignées aux universités françaises et russes. La relation entre la langue et le droit a même donné naissance à une nouvelle discipline - la jurilinguistique<sup>1</sup>. Cependant, le langage du droit fait aussi objet des analyses et études comparatives.

### Problématique

Le droit revêt un caractère national, voire local. Attendu que tout langage accompagne la dynamique sociale, les pratiques langagières restent en incessante évolution. Un texte juridique est un phénomène social. Il reflète le système des règles, des notions et des lois adoptées par une société. Étant donné que les cadres légaux existant dans différents pays ne sont pas identiques, le langage même des textes juridiques doit présenter un grand nombre de particularités. Et s'il s'agit de traduire un texte juridique, c'est toujours difficile pour le traducteur s'il n'a pas de compétences extra-linguistiques dans le domaine en question.

La traduction des textes juridiques constitue une partie intégrante du métier de traducteur. Plusieurs situations exigent un recours aux services de traducteur à commencer par la reproduction des documents personnels en langue étrangère.

Les thèmes abordés dans les textes juridiques sont très variés et spécifiques, voilà pourquoi le traducteur doit avoir des compétences très vastes et pointues. Les actes ayant une portée juridique ont une forme standardisée, et dans la traduction cette forme doit être gardée. Cela implique, qu'il faut élaborer une technique universelle pour traduire un type de documents, d'autant plus que ces documents servent à attester les droits et les pouvoirs des gens, et les informations contenues dans ces textes sont destinées aux organismes administratifs<sup>2</sup>. Voilà pourquoi les traducteurs

---

<sup>1</sup>Boudreau M., Savoie T. S., Snow G., Liste des monographies et articles sur la jurilinguistique française. –Moncton: Université de Moncton, 2016. 54 p.

<sup>2</sup>Алексеева И. С. Введение в переводовведение. – СПб.: Филологический факультет СПбГУ; –М.: Издательский центр «Академия», 2004. 352 p.

expérimentés conseillent d'étudier les traits communs des textes juridiques et d'élaborer des procédés standardisés de leur traduction<sup>3</sup>.

Aujourd'hui certains aspects du langage et de la traduction juridiques sont bien mis en lumière dans de nombreux ouvrages linguistiques. Pourtant, en réalité il reste beaucoup de lacunes et questions irrésolues qui peuvent compliquer le travail du traducteur.

Un traducteur compétent cherche à créer une traduction *adéquate* et *équivalente* à l'original. C'est une des conditions essentielles du travail professionnel de traducteur<sup>4</sup>. Ce sont la portée pragmatique du texte et l'effet communicatif produit sur le destinataire qui doivent correspondre à l'effet communicatif produit sur le destinataire du texte original<sup>5</sup>.

Afin d'atteindre ces objectifs, le traducteur doit connaître non seulement les particularités des deux langues, mais aussi celles du type fonctionnel juridique. Voilà pourquoi il nous paraît important de prêter une attention particulière aux aspects suivants:

- particularités générales du langage juridique;
- particularités de genres de texte juridique;
- particularités lexicales;
- particularités de la syntaxe;
- moyens d'exprimer les relations de causalité dans les textes juridiques.

Ce mémoire va ainsi attirer l'attention des traducteurs aux difficultés de la traduction juridique afin d'éviter les erreurs éventuelles dans leur pratique.

Le mécanisme de traduction des textes juridiques n'est pas le même que celui des textes littéraires, attendu qu'en traduisant un roman, un récit, un poème, etc. le traducteur doit élaborer une stratégie de traduction qui convienne au texte concret. Donc, à chaque fois le traducteur doit utiliser de nouveaux moyens de traduction, qui ne seraient applicables qu'à une oeuvre littéraire. Par contre, la forme des

---

<sup>3</sup>Алексеева И. С. Профессиональное обучение переводчика: Учебное пособие по устному и письменному переводу для переводчиков и преподавателей. – СПб.: Издательство «Союз», 2001 . 288 р.

<sup>4</sup>Правила работы с переводчиками ООО Транслинк [Текст]. 2015, р. 2.

<sup>5</sup>Федоров А.В. Основы общей теории перевода. –М., 1983., cité par Гарбовский Н.К. Теория перевода. - М.: Изд-во Моск. ун-та, 2004, р. 4.

documents administratifs et actes juridiques est standardisée et soumise aux règles de rédaction strictes. Il s'ensuit que la traduction de ces documents doit également être fondée sur un dispositif de moyens de traduction standardisés. La tâche paraît simple, mais en réalité, dans la plupart des cas les traducteurs n'ont pas à leur disposition de modèles ou de manuels susceptibles de servir de référence. Notre travail a pour objectif d'étudier les moyens lexicaux et syntaxiques qui se prêtent difficilement à la traduction, mais marquent des catégories et des relations très importantes. Dans notre étude les moyens d'exprimer la causalité et les variantes possibles de leur traduction sont comparés et exposés à partir d'un corpus de documents administratifs et décisions de justice.

**Nous formulons les hypothèses suivantes:**

- L'ensemble des moyens d'exprimer la cause dans les deux langues n'est pas équivalent. Nous supposons que cette inéquivalence s'explique par le fonctionnement différent des moyens d'exprimer la cause ainsi que par les nuances sémantiques que ces moyens présentent. D'ailleurs il est possible d'observer un certain nombre de coïncidences dont il faut toujours tenir compte en traduisant un texte juridique. Ainsi il nous appartient de mettre en lumière les moyens d'exprimer la cause et essayer de définir des stratégies de traduction à suivre.
- L'expression de la causalité serait moins formalisée en russe qu'en français.
- Les emprunts aux langues étrangères, surtout au latin et à l'anglais seraient nombreux dans les deux langues, mais leur rôle n'est pas le même.
  
- La mondialisation se manifeste à des niveaux différents dans les deux langues par l'homogénéisation du lexique, de la structure du texte administratif et des formules clichées qui y sont largement utilisées.
  
- Certains instruments lexicaux et syntaxiques ne s'emploient que dans un contexte juridique.
  
- Il est possible d'identifier un type de discours dominant dans un texte juridique.
  
- Le choix du vocabulaire et des structures syntaxiques est déterminé par le type de document.

## **Les méthodes utilisées**

Nous avons constaté que le français et le russe ont un usage particulier dans le domaine juridique. De ce fait, nous avons jugé intéressant de traiter d'une manière détaillée les particularités du langage du droit pour en tirer des conclusions qui seraient utiles pour ceux qui font de la traduction professionnelle et cherchent à atteindre un meilleur niveau de compétences. Pour y aboutir, nous avons envisagé une étude descriptive et comparative à la base des échantillons représentatifs permettant d'illustrer les conclusions que nous avons tirées au cours de l'analyse des textes. Cela suppose une application des méthodes de l'étude des textes en corpus.

Notre recherche en sciences du langage ayant pour titre «Moyens d'exprimer la causalité dans les documents administratifs et les décisions de justice (parallélisme entre le français et le russe)» se propose une étude d'un corps constitué d'un ensemble de textes juridiques et officiels, à savoir des contrats, des décisions de justice, des conventions et pièces contractuelles, des rapports officiels etc.

À partir d'un corpus d'exemples que nous avons réuni nous effectuerons une analyse consacrée à l'étude de l'aspect syntaxique. Nous allons nous pencher aussi sur les particularités lexicales du langage juridique. Cette approche permet d'étudier les particularités du langage juridique des textes écrits et de les décrire. Notre projet de recherche s'inscrit dans le cadre de travaux comparatifs effectués au sein des organismes internationaux, et notamment européens à des fins scientifiques, économiques et autres.

Les matériaux sont choisis selon le principe formel: ce sont des textes « qui ont rapport au droit »<sup>6</sup>, c'est-à-dire des documents personnels et administratifs, ou des actes législatifs. Il y a quelques années, l'idée de créer un corpus de ce type de

---

<sup>6</sup>Le Robert de poche. -Paris: Dictionnaires – Le Robert-Sejer, 2010.

documents aurait été irréalisable<sup>7</sup>, faute de pouvoir y accéder. Mais de nos jours Internet donne des possibilités infinies lorsqu'on est à la recherche des informations.

Les sites *legifrance.fr*, *courdecassation.fr*, *судебные решения.рф*, *ras.arbitr.ru* et autres nous ont permis de collecter des documents qui ont formé notre corps de textes. Il n'a pas seulement réuni les documents rédigés dans une langue, française ou russe, mais aussi bien des documents parallèles (textes de départ et leurs traductions). De nos jours il est possible d'accomplir automatiquement et efficacement une analyse textuelle avec de nombreux logiciels, parmi lesquels nous avons choisi **YouAlign** et **dtSearch**. À la première étape nous avons aligné les fichiers en deux langues à l'aide du logiciel en ligne **YouAlign.com**. Grâce à cela nous avons eu des bitextes alignés phrase à phrase pour que la comparaison des textes soit plus simple et transparente.

Puis nous avons analysé notre corpus par le biais du concordancier **dtSearch**. Ce logiciel permet d'examiner la fréquence des mots, des combinaisons de mots et le contexte dans lequel ces mots apparaissent. Ce concordancier qui permet de travailler en autonomie et de créer ses propres corpus est très apprécié par les traducteurs.

Ainsi les méthodes informatiques nous ont permis d'accomplir une analyse rapide et effective de notre corpus.

### **Notion du texte juridique**

La spécificité du français en usage dans le discours juridique nous a poussé à nous poser la question suivante: qu'est-ce qu'on entend par l'expression «*texte juridique*»? Avant de nous plonger dans une analyse des particularités inhérentes du texte juridique et d'évoquer les problèmes de la traduction, il nous paraît

---

<sup>7</sup>Dans leur étude E. Serverin et S. Bruxelles notent qu'afin d'accéder aux matériaux nécessaires pour leur travail ils avaient été obligés de déposer plusieurs demandes auprès des administrations. Serverin E., Bruxelles S. Le langage du dispositif des judiciaires civiles: contribution à l'étude de l'acte décisionnel. –Saint-Etienne : Université de Saint-Etienne, 1992, p.53-54.



nécessaire de trouver une réponse à cette question. Un article de J.-C. Gémar contient une bonne définition de l'expression en question: « Le texte juridique présente trois caractéristiques qui le distinguent des autres : il s'agit d'un texte normatif disposant d'un style et d'un vocabulaire particuliers».<sup>8</sup>

Mais cette définition n'est pas exhaustive. Par contre, l'explication donnée par Hans Kelsen dans sa *Théorie pure du Droit* (citée par François-Olivier Manson) est plus explicite : «Les textes juridiques sont les textes qui sont porteurs de normes juridiques (les lois, par exemple), qui contiennent des propositions de droit (les articles de doctrine par exemple), ou qui présentent un caractère mixte»<sup>9</sup>.

Ainsi, l'objectif principal d'un traducteur des textes juridiques est le suivant : le texte traduit doit avoir la même portée législative que le texte source. Afin de rendre sa traduction compréhensible et pertinente, le traducteur est contraint d'utiliser les termes en usage dans l'ordre juridique existant dans le pays de la langue-cible (langue vers laquelle on traduit) tout en restant fidèle au texte de départ.

### **Plan du mémoire**

Le premier chapitre de l'ouvrage contient le cadre théorique pour l'analyse du type fonctionnel juridique. Le premier chapitre présentera d'abord un bref panorama historique de l'évolution de la langue d'affaires dans les deux pays. À l'issue de ce petit rappel historique, nous procéderons à la caractérisation générale du type fonctionnel juridique. Dans le premier chapitre, nous dresserons une typologie des discours produits dans le domaine juridique à partir des traits dominants dans les textes.

Le second chapitre se focalisera sur l'examen des moyens d'exprimer la causalité que l'observation de notre corpus a mis en lumière. Ainsi nous ferons une analyse

---

<sup>8</sup>Gémar J.-C. Le plus et le moins-disant culturel du texte juridique. *Langue, culture et équivalence / Méta : Journal des traducteurs*, vol. 47, n° 2, 2002, p. 163-176.

<sup>9</sup>Kelsen H., *Éditions de la Baconnière*, Neuchâtel, 1953 et 1988, cité par F.-O. Manson F.-O., URL : <http://traductionjuridique.blogspot.ru/2010/02/quest-ce-que-la-traduction-juridique.html> (21.01.2016).

des moyens lexicaux, syntaxiques et des mots discursifs qui servent à présenter l'idée de cause. Ce chapitre sera consacré également aux questions de la traduction des moyens d'exprimer la cause. Afin de proposer une typologie de ces moyens, nous avons constitué un corps de textes juridiques. Notre corps inclura tant des textes parallèles (original et sa traduction) que des textes non-traduits. La recherche menée sur différentes ressources nous a fourni 600 documents, qui ont été retenus pour cette analyse.

## CHAPITRE 1: Caractéristiques générales du langage juridique

### 1.1 Panorama historique de l'évolution du langage juridique en France et en Russie

Afin de mener au mieux notre recherche, il nous semble indispensable d'exposer l'évolution du langage juridique dans une perspective diachronique. Nous remonterons aux origines du discours juridique depuis les premiers actes législatifs. Ce panorama nous permettra d'établir une distinction entre les systèmes existant dans les deux pays. Ce sont les facteurs extra-linguistiques qui déterminent la différence entre le langage juridique de France et de Russie que l'on peut relever au cours d'une analyse dans la perspective synchronique.

#### Langage juridique en Russie

Le besoin d'établir et de formaliser les relations entre les pouvoirs et le peuple contribue au développement du langage juridique. En Russie la langue d'affaire existe depuis l'époque de la La Rus' de Kiev, à savoir du X<sup>e</sup> siècle. Parmi les premiers documents officiels on trouve des chartes, des testaments, des accords entre les États, aussi bien que le premier code appelé «La Vérité Russe» datant du XIII<sup>e</sup> siècle. Déjà dans ce code sont largement employés des expressions comme : *оубиство* (meurtre), *разбои* (brigandage), *судить* (traduire en justice), *истьц* (requérant)<sup>10</sup> qui sont présents dans les codes russes jusqu'à nos jours sous leur forme moderne.

Entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècles le système administratif russe se développe et devient institutionnalisé. Nombreux sont les organes de pouvoir. En plus, en 1649 on voit publier un des premiers codes de Russie. Le style des documents écrits devient de plus en plus clair et normalisé. Ainsi apparaissent des locutions clichées et la structure d'un acte juridique est elle aussi élaborée à cette époque :

---

<sup>10</sup>Пространная Русская Правда (по Троицкому списку второй половины XIV в.) [en ligne]. URL: <http://www.hist.msu.ru/ER/Etext/RP/prp.htm> (21.11.2015).

*А которым людем в прошлых годех...*

*А которым людем вотчины даны...*

*А у которых вотчинников после их останутся дочери их и сестры замужем...[1.1]*

Différents styles de langue apparaissent et se développent au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous Pierre I. Il est à noter qu'à l'époque pétroviennne deux langues dites littéraires furent en usage: la langue liturgique slave et la langue officielle utilisée par les administrations. Le Tsar tâchait de limiter l'expansion de la langue liturgique slave, et il a mis en oeuvre plusieurs réformes, y compris celle de la langue d'affaires avec la création des formes standardisées de documents et, par ailleurs, des formules de politesse faisant partie de la lettre d'affaires.

La langue littéraire russe est formée au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le type fonctionnel d'affaire devient plus standardisé et plus ou moins homogénéisé.

Le XIX<sup>e</sup> siècle est marqué par le développement des types fonctionnels, surtout dans le langage de science, des revues et des journaux. À cette époque-là, la langue se développe en continuité historique. Malgré les transformations et changements, la structure de la langue, la grammaire et le vocabulaire étaient inébranlables. Par contre, le siècle suivant a rompu avec la tradition. L'époque soviétique est une période à part avec un nouveau régime politique et les changements de la vie sociale. Ainsi viennent de nouvelles traditions, règles et pratiques. Les plus importantes transformations sont survenus dans le champ lexical. Les premières années après la Révolution étaient consacrées au renforcement du nouveau régime politique et à la lutte contre le mode de vie ancien, considéré comme rétrograde. Voilà pourquoi tout un champ du lexique désignant les réalités de l'ancien régime étatique a été éliminé. Les organes administratifs, judiciaires, ecclésiastiques, financiers ont été remplacés par un nouvel appareil d'État ce qui a causé la disparition de la terminologie désignant les vieilles fonctions, titres et organismes: *городовой, экекутор, столоначальник*. Par ailleurs, le lexique sophistiqué des

classes élevées tombe en désuétude : par exemple, les formules de politesse suivantes: *не откажите, благоволите сообщить, милости прошу*. Par contre, le vocabulaire s'enrichit de nouvelles locutions figées, des abréviations, des néologismes. Plusieurs mots du registre familier sont devenu neutres quand leur interprétation a été modifiée. Publié entre 1935 et 1940 «Le Dictionnaire Raisonné de la langue russe» rédigé par D. N. Ouchakov a inclus à peu près mille néologismes<sup>11</sup>.

Le domaine des affaires est également marqué par des changements : la mise en page des documents, des lettres d'affaire et des questionnaires a été standardisée. En 1918 la forme standardisée de papiers à en-tête a été établie. La tendance à la homogénéisation va si loin, qu'on voit apparaître des lettres stéréotypées comme des formulaires ou des blancs-seings.

À la fin du XX<sup>e</sup> – au début du XXI<sup>e</sup> siècle la langue d'affaires est influencée par de nouvelles technologies. L'ordinateur et Internet sont utilisés largement, voire partout, et surtout dans le domaine d'affaires et des relations juridiques et économiques. La forme et même le contenu des documents doivent être adaptés aux exigences des nouvelles technologies de communication et d'information.

Sans aucun doute la langue d'affaires contemporaine relève le défi de notre temps : elle est régulièrement renouvelée et enrichie de nouveaux mots et expressions. Mais en même temps on peut observer une tendance inverse d'altération du style et de fusion des registres de la langue, quand, par exemple des formules de politesse standardisées deviennent de plus en plus facultatives.

### **Langage juridique en France**

Le langage juridique français a gardé jusqu'à nos jours des traces de la langue de justice médiévale. Avant l'édiction de l'ordonnance de Villers-Cotterêts, la langue de justice était le latin. Même après la publication de cet arrêté par le roi François I<sup>er</sup>, la procédure change très lentement et le latin subsiste dans les textes législatifs.

---

<sup>11</sup>Ожегов С. И. Лексикология. Лексикография. Культура речи. –М., 1974, р. 20-36.

C'est naturel, parce que la langue française, qui devrait remplacer le latin dans le domaine juridique, manquait le système de termes et formules clichées. Il fallait d'abord enrichir le champ lexical.

En plus, il était nécessaire qu'un message rédigé en français ait le même sens que celui en latin, et la même portée juridique s'il s'agit des actes législatifs. Faute de moyens linguistiques suffisants, les traducteurs doivent s'expliquer dans leurs prologues aux traductions des textes juridiques pour prévenir les lecteurs qu'il existe un certain décalage entre les deux types de langues.

Finalement, la fonction performative des langues posait le plus de problèmes. Au Moyen Âge les actes juridiques rédigés en latin avaient un caractère presque sacré, vu que le latin était considéré comme la langue du clergé tandis que le français était plutôt « laïque ». Donc un message en français n'avait pas toujours le même effet sur les lecteurs que celui qui était rédigé en latin.

Depuis des siècles, en France la plupart des actes législatifs étaient rédigés en latin et traduits vers le français. La politique linguistique visait l'élimination du latin. Comme résultat, le français est devenu la langue du roi, de la justice et de l'administration. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle le français est la seule langue légale dans le pays. Au cours des siècles qui suivent l'ordonnance de Villers-Cotterêts, la langue française devient de plus en plus prestigieuse parmi les élites.

La Grande révolution française a apporté beaucoup de nouveautés linguistiques: de nouveaux mots et des significations nouvelles (par exemple : l'appellation *citoyen/citoyenne*), une nouvelle toponymie, le calendrier révolutionnaire d'après lequel les mois ont reçu de nouveaux noms etc. Le vocabulaire administratif s'est modifié avec la disparition des mots relatifs à l'Ancien Régime et l'apparition de nouveaux mots: *Assemblée nationale, convention, anticonstitutionnaire, pacte républicain*<sup>12</sup> etc. D'ailleurs, la langue elle-même n'a pas beaucoup changé, parce que «le

---

<sup>12</sup>CEFAN, L'aménagement linguistique dans le monde [en ligne], URL: [http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST\\_FR\\_s8\\_Revolution1789.html](http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s8_Revolution1789.html) (23.03.2015).

français populaire ne remplaça pas la langue aristocratique, car c'est la bourgeoisie qui imposa sa variété de français, pas le peuple»<sup>13</sup>.

La Révolution a également contribué au développement de la législation en France. Le Code civil des Français ou « Code Napoléon » a été promulgué par Napoléon Bonaparte en 1804. Il avait pour but de codifier de nombreuses sources du droit (des coutumes, des principes, des actes juridiques etc) relatives au droit civil. Il est impossible de sous-estimer l'importance de cet acte pour le système juridique du monde entier, puisqu'après la France, plusieurs pays européens ont procédé à la codification de leur droit civil en adoptant et en empruntant les dispositions du Code Napoléon. Plus de 70 pays se sont inspirés du Code civil français dans leur législation<sup>14</sup>. Le code a vu beaucoup de modifications, mais il est toujours en vigueur en France. Pour Ilana Cicurel, journaliste du journal «L'Express», «*Ce qui a fait la force du Code civil français, c'est sa langue. Les codificateurs ont fait le choix de formules suffisamment générales et souples pour pouvoir résister à l'épreuve du temps, sans entrer dans les détails techniques*»<sup>15</sup>.

La langue latine a longtemps été la source principale d'emprunts lexicaux pour le français, au XX<sup>e</sup> siècle la France fait face au nouveau défi : la prolifération d'emprunts lexicaux à l'anglais, qui est devenue une langue universelle. Ainsi, il est vrai que «de préférence, l'emprunt se fait à la langue d'un peuple qui, à une époque donnée, exerce une grande influence économique, politique et culturelle sur les autres peuples»<sup>16</sup>. Afin de limiter cette tendance, le gouvernement français crée des commissions ministérielles de terminologie dans les années 1970. Dans les années 1990 sont promulguées des décrets visant l'enrichissement de la langue française.

On constate que la tendance qui existe depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle subsiste

<sup>13</sup>Leclerc J., Histoire du français, L'aménagement linguistique dans le monde, [en ligne], URL: [\(http://www.axl.cefano.ulaval.ca/francophonie/HIST\\_FR\\_s8\\_Revolution1789.htm#2\\_Le\\_guerre\\_aux\\_«patois»\\_sous\\_la\\_Révolution\\_\(1789-1799\)\)](http://www.axl.cefano.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s8_Revolution1789.htm#2_Le_guerre_aux_«patois»_sous_la_Révolution_(1789-1799)) (29.11.2015).

<sup>14</sup>Захватаяев В.Н. Кодекс Наполеона. –М., 2012, p. 353–356.

<sup>15</sup>Cicurel I. Ce Code civil qui a fait la France, L'Express [en ligne], URL:

[http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/ce-code-civil-qui-a-fait-la-france\\_490484.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/ce-code-civil-qui-a-fait-la-france_490484.html) (9.03.2016).

<sup>16</sup>Истомин В.С., Лексикология французского языка [en ligne], URL: [http://ebooks.grsu.by/lexic\\_franc/les-emprunts.htm](http://ebooks.grsu.by/lexic_franc/les-emprunts.htm) (22.10.2015).

toujours : le gouvernement français se prononce pour la modernisation de la langue d'affaires<sup>17</sup>. Ainsi, le Comité d'Orientation pour la Simplification du Langage Administratif (COSLA) a été créé. Son objectif est la simplification de formalités et la réglementation dans le domaine du langage administratif<sup>18</sup>.

Après avoir retracé l'évolution du langage juridique en Russie et en France, nous devons constater que dans chaque pays ce développement a des particularités nationales. Le langage juridique français est un produit d'une longue évolution et d'une tradition qui s'est formée depuis des siècles malgré les perturbations apportées par la Révolution française. De ce fait, le langage juridique et la nomenclature de ce pays témoignent d'une grande régularité, uniformité et rationalisation. Par contre, le système juridique russe est en développement constant. On peut même qualifier ce système comme assez jeune, parce qu'il a rompu avec la tradition et choisi la voie du renouvellement total depuis l'arrivée de l'époque soviétique, mais après la chute de ce régime politique, la Russie a dû recommencer ce processus et s'intégrer au droit international.

## **1.2 Caractéristiques propres au type fonctionnel juridique**

### **1.2.1 Aspect lexical**

Tous les types fonctionnels de la langue se caractérisent par certaines marques particulières, comme le vocabulaire spécifique, la manière de construire les phrases, le respect ou non-respect des règles de grammaire. Le type fonctionnel juridique comme une variante du type fonctionnel d'affaires est surtout utilisé à l'écrit. On le trouve dans les documents personnels, administratifs et judiciaires. Il exige parfois une connaissance approfondie des moyens lexicaux propres à un tel ou tel type de texte juridique: terminologie, locutions figées, formules de politesse. De manière concrète cela peut être illustré par les exemples ci-après.

---

<sup>17</sup>Fernbach N.-M., Langue juridique et lisibilité [en ligne], URL :<http://www.circuitmagazine.org/langue-juridique-et-lisibilite>, (21.01.2016).

<sup>18</sup>Décret n° 2003-141, 2003 [en ligne], URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=JORFARTI000001856103&cidTexte=JORFTEXT000000418505> (21.01.2016).



1. Comme nous avons mentionné ci-dessus parfois le texte juridique a une forme standardisée. Ainsi, les règles de rédaction de textes juridiques imposent l'emploi des locutions figées :

***Fait pour servir et valoir ce que de droit*** [2.1]

On rencontre souvent cette locution dans les attestations. Cette formule sert à confirmer un acte. D'ailleurs, d'après le Dictionnaire du droit privé, «elle n'est souvent qu'une simple clause de style et dans ce cas, elle ne présente en soi aucun intérêt juridique véritable».<sup>19</sup>

Il est difficile de trouver un équivalent de cette locution. La traduction plus ou moins exacte sera la suivante : *...в подтверждение чего выдана настоящая справка для предъявления по месту требования.*

***À qui de droit.*** [2.2]

Cette locution est employée dans une lettre d'affaires, dans une attestation, dans un certificat pour signaler que le document est adressé à la personne concernée et compétente. Dans les certificats et attestations russes on rencontre une formule sémantiquement proche qui peut servir de traduction de cette locution française : *Для предъявления по месту требования.*

La locution suivante évoque la personne dont la signature est apposée en bas d'un acte : ***Nous soussignés.../ Je soussigné...***

D'après le dictionnaire «L'Internaute», «elle est employée quasi uniquement dans les textes juridiques, comme les contrats, ou dans les certifications sur l'honneur»<sup>20</sup> :

***Nous soussignés [...] attestons par la présente que la Société est titulaire d'un compte №... [2.3]***

---

<sup>19</sup>Braudo S. Dictionnaire du droit privé [en ligne], URL: <http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/valoir-ce-que-de-droit.php> (11.07.2014).

<sup>20</sup>Dictionnaire français L'Internaute [en ligne], URL: <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/soussigne/> (11.07.2014).

On peut trouver des équivalents de ces expressions dans les documents russes qui apparaissent souvent dans les contrats :

*Мы, нижеподписавшиеся, представитель Исполнителя Генеральный директор А.А. Кудряшов с одной стороны, и представитель Заказчика Генеральный директор Р.Ш. Маннанов с другой стороны, составили настоящий акт о... [2.4]*

D'ailleurs, ce n'est pas prescrit de commencer un document par cette locution et il existe des variantes possibles:

*Общество...в лице Генерального директора, именуемое в дальнейшем «Заказчик», и Общество...в лице Генерального директора, именуемое в дальнейшем «Исполнитель», заключили настоящий Акт о... [2.5]*

2. Un verbe français à l'infinifatif peut être remplacé par un nom russe formé à la base d'un verbe:

*Une expertise médicale ne peut être ordonnée en vue de **suppléer** la carence de la partie dans l'administration de la preuve.*

*Медицинская экспертиза не может быть назначена для **восполнения** недостатков при производстве доказательств одной из сторон. [3.1]*

*[La Cour] remet, en conséquence, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour **être fait** droit, les renvoie devant la cour d'appel.*

*[Суд] возвращает, таким образом, судебный процесс и стороны, в то положение, в каком они пребывали до принятия указанного постановления и, **во исполнение** правосудия, направляет дело для дальнейшего рассмотрения в Апелляционный суд. [3.2]*

Dans les exemples cités le nom ne représente pas l'agent de l'action qui se déroule dans la phrase. Cependant, l'infinifatif français peut désigner l'action produite par le sujet-agent de la phrase. Dans ce cas, il est déconseillé de remplacer le nom russe

par l'infinif français pour ne pas fausser le sens de l'énoncé <sup>21</sup> (parce que dans ce cas le sujet serait inévitablement considéré comme l'agent de l'action). Pour cela il vaut mieux recourir à la construction avec le verbe **voir** ou à un nom :

*Мы требуем **предоставления** Африканскому союзу места в постоянном членском составе Совета Безопасности со всеми привилегиями, которыми о б л а д а ю т д р у г и е п о с т о я н н ы е ч л е н ы.*

*Nous exigeons que l'Union africaine – puisque l'Afrique est le seul continent à ne pas être représentée parmi les membres permanents – **se voie octroyer** un siège permanent au Conseil de sécurité, avec tous les privilèges dont jouissent les autres membres permanents. [3.3]*

3. Pour un novice le droit est une matière difficile, voir incompréhensible vu la complexité du contenu des actes juridiques et un vocabulaire spécifique, dont chaque mot cache une signification précise. Bien que ce vocabulaire soit en constante évolution, on y trouve des termes et formules qui paraissent archaïques. Cette observation concerne les deux langues. Citons d'abord quelques exemples en russe:

*Отсутствуют правовые основания для удовлетворения требования о **понууждении** к заключению договора на оказание аудиторских услуг. [4.1]*

*Настоящее Соглашение отменяет и замещает собой соглашение, заключенное между Сторонами в 1973 г. **во исполнение** резолюции ЕС-XXIV24 Исполнительного совета ВМО от 14 мая 1972 г. [4.2]*

Le nom «*исполнение*» et la préposition «*во*» employés dans cette phrase sont modernes. Mais la combinaison de ces mots produit un effet d'une expression archaïque.

*Лившун А.П. обвиняется в том, что [...], с целью **сокрытия** совершенного им административного правонарушения, [...], совершил заведомо ложный донос. [4.3]*

---

<sup>21</sup>Гак В.Г., Григорьев Б.Б. Теория и практика перевода: Французский язык. – СПб.: Интердиалект+, 2000. - 456 р.

Dans les phrases citées on trouve des noms qui appartenaient initialement au registre soutenu mais aujourd'hui ils fonctionnent en tant que termes professionnels. Ainsi, ce lexique ne remplit pas de fonction expressive dans un contexte professionnel.

D'après les recommandations concernant la rédaction des textes juridiques, il est déconseillé de remplacer un terme juridique qui paraît archaïque par un synonyme moderne. En même temps, avant d'introduire un mot archaïque dans un document, il faut vérifier si ce terme existe et fonctionne dans un contexte donné<sup>22</sup>.

Le langage juridique français est encore plus archaïsé. Il a gardé même certaines expressions attestées au Moyen-Âge:

*Considérant, en premier lieu, que l'article 13 des statuts de l'association pour le développement durable du Saintois stipule que son président " a notamment qualité pour **ester en justice** au nom de l'association ", par suite, son président a qualité pour intervenir au soutien du mémoire en défense du ministre .... [4.4]*

Le sens de cette expression est «soutenir une action en justice»<sup>23</sup>.

*La demande de la société Mycom International Inc., présentée le 21 novembre 2008, était ainsi **forclose** en application des dispositions de l'article 242-0 Q de l'annexe II au code général des impôts. [4.5]*

Dans tout autre contexte ce verbe de l'ancien français serait plutôt remplacé par son synonyme «exclure». Mais dans le contexte juridique ce verbe acquiert un sens précis : «enlever à quelqu'un la possibilité de faire un acte ou d'agir en justice après l'expiration d'un délai»<sup>24</sup>.

*Cette disposition ne saurait avoir ni pour objet ni pour effet de contraindre l'administration à instituer, dans le décret de classement, d'autres servitudes et obligations que celles qui résultent, **de par la loi** du 31 décembre 1913, du classement lui-même. [4.6]*

---

<sup>22</sup>Юридическая терминология в правотворчестве, сайт Управления Министерства Юстиции РФ по Камчатскому краю [en ligne], URL : <http://to41.minjust.ru/yuridicheskaya-terminologiya-v-pravotvorchestve> (12.04.2016).

<sup>23</sup>Marádi K. L'héritage classique dans le langage juridique français / Revue d'Études Françaises, №12, 2007, p. 258.

<sup>24</sup>Marádi K. L'héritage classique dans le langage juridique français / Revue d'Études Françaises, №12, 2007, p. 258.

Par l'expression *de par la loi* l'auteur souligne que la décision est prise au nom de la loi. « La locution prépositive *de par* est une altération de *de part* qui signifiait, au XII<sup>e</sup> siècle, « de la part de quelqu'un, au nom de ». Aujourd'hui, l'usage de cette locution dans ce sens est vieilli ou littéraire<sup>25</sup>».

La terminologie juridique et scientifique française est largement empruntée au latin. Dans les actes juridiques on peut rencontrer les termes *de facto*, *de plano*, *fructus*, *usus* etc:

*Il conviendra alors d'ajouter au montant maximum initial, le maximum modifié au prorata de la nouvelle durée du marché.* [4.7]

*Cette exclusivité tire son origine d'une interprétation a contrario de l'article 77-III du code des marchés publics qui autorise...* [4.8]

*Les fournitures sont livrées franco de port.* [4.9]

*S'ils ont été causés par et/ou résultent de l'utilisation d'un aéronef : confiscation, nationalisation, par ou sur ordre de tout gouvernement (qu'il soit civil, militaire ou de facto) ou de toute autorité publique ou locale...* [4.10]

*La Commission des Licences pour le Football Féminin peut décider d'accorder la licence de plano si le club satisfait complètement aux obligations inhérentes à la licence sollicitée.* [4.11]

Le portail juridique *Légifrance* offre un guide pour la conception des textes législatifs. On y trouve des recommandations concernant tous les aspects: le choix du lexique, l'emploi des temps et modes, la ponctuation. Mais en pratique ces règles ne sont pas toujours respectées. Ainsi, on peut toujours trouver un exemple contraire à toute règle. D'après ces recommandations, «il convient de n'employer que des termes appartenant à la langue française» et «les termes latins doivent,

---

<sup>25</sup>Office Québécois de la langue française [en ligne], URL : [http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?id=3108](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=3108) (12.11.2015).

dans les mêmes conditions, être évités, y compris ceux appartenant au langage courant, [...] qui trouvent une traduction aisée en français<sup>26</sup>».

Cette règle n'est toutefois pas sans exceptions, «si le terme latin est difficilement traduisible», comme dans l'exemple suivant :

*Cette lettre devra préciser **a minima** les motifs de la résiliation.* [4.12]

Dans ce cas l'expression latine **a minima** est employée attendu qu'en français il n'y a pas de locution équivalente qui serait également laconique. On ne peut exprimer la même idée que par une formule descriptive: *l'appel interjeté par le ministère public dans le cas où il considère comme trop faible une peine prononcée.*<sup>27</sup>

En effet, parfois le rédacteur d'un texte juridique décide d'insérer dans son texte un terme latin et son équivalent français en même temps, si le sens du terme latin lui semble obscur:

*La légitimation par **mariage subséquent** ou **post nuptias** n'entraîne aucun effet sur le nom du premier enfant commun dont la filiation maternelle et paternelle a été établie au plus tard le jour de sa déclaration de naissance.* [4.13]

Les lois linguistiques de la langue influent sur l'assimilation des termes empruntés. Ainsi, dans la langue emprunteuse il y a des termes qui fonctionnent dans la langue tels quels, sans modifications. Ils sont considérés comme des mots tout à fait étrangers. On les appelle *xénismes*. «Xénisme est une forme lexicale (mot, tournure) provenant d'une langue et utilisée dans une autre sans être assimilée»<sup>28</sup>.

Par contre, certains emprunts sont bien assimilés. C'est-à-dire qu'ils ont subi des modifications phonétiques ou morphologiques, graphiques ou sémantiques pour

---

<sup>26</sup> Légifrance, Portail juridique [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Guide-de-legistique/III.-Redaction-des-textes/3.3.-Langue-du-texte/3.3.1.-Syntaxe-vocabulaire-sigles-et-signes> (21.12.2014).

<sup>27</sup> Dictionnaire Larousse [en ligne], URL : [http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/a\\_minima/51613](http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/a_minima/51613) (21.12.2014).

<sup>28</sup> Dictionnaire Reverso[en ligne], URL : <http://dictionnaire.reverso.net/francais-definition/x%C3%A9nisme> (01.12.2015)

s'intégrer au système grammatical de la langue emprunteuse et y fonctionner de façon naturelle. Citons quelques exemples :

La locution latine *pro rata* est devenue en français une locution prépositive *au prorata de*. Ainsi, le nom latin et la préposition ont fusionné et fonctionnent de nos jours selon les règles de la grammaire française. «Dès qu'un mot est perçu comme intégré, il est ouvert, tout comme les mots autochtones, aux divers processus lexicogéniques<sup>29</sup>».

Il est à noter que «pour les langues d'emprunt à alphabet latin, la graphie d'origine est le plus souvent adoptée telle quelle<sup>30</sup>». Ainsi la locution latine *a minima* est dépouillée de signes diacritiques (la préposition *a* est employée sans accent grave). Les locutions et les mots qui conservent la graphie d'origine sont perçus comme mal-intégrés.

Le plus intéressant est le cas de doublets étymologiques. L'expression adverbiale *franco de port* a été empruntée au XVIII<sup>e</sup> siècle à l'italien «franco» au sens<sup>31</sup> «dispensé de taxe». Bien que cette expression ait un doublet étymologique français *franc de port* (adjectif), la forme adverbiale invariable *franco de port* est employée plus fréquemment.

Rappelons que la législation française, et surtout le Code civil des Français a beaucoup influencé la législation de nombreux pays. Le droit russe se base sur le système juridique romain, tout comme le droit français. C'est pourquoi le langage juridique russe emploie aussi des expressions latines, quoique rarement:

*Директор или Должностное лицо означает: любое физическое лицо, которое являлось, является или будет являться «де-факто» директором или должностным лицом Общества. [4.14]*

---

<sup>29</sup> Brunet G., Gentilhomme Y., Gilli Y., Grosjean V., Posner R., Tournier J., Recherches en linguistique étrangère, vol.9. Paris, Les Belles Lettres, 1984. P. 114.

<sup>30</sup> Idem. P. 106.

<sup>31</sup> Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales [en ligne], URL : <http://www.cnrtl.fr/definition/franco> (01.12.2015).

*Истец требует солидарного взыскания задолженности по оплате за жилье и коммунальные услуги за период 01.11.2009г. по 01.09.2011г. в размере 63453 руб., указав в обоснование, что ответчики вселены и проживают на условиях социального найма (социальный **узуфрукт**) по адресу: ....[4.15]*

On peut constater qu'en russe il existe des termes formés à la base d'un mot latin par une simple transcription. Ce lexique est bien assimilé par la langue et fonctionne comme les mots d'origine russe. Par contre, les mots latins qui ont conservé la graphie d'origine ne sont presque pas présents dans les textes russes, sauf s'il s'agit d'une traduction d'un acte du droit international :

*Денонсация протокола об арбитражных оговорках влечет за собой **ipso facto** денонсацию настоящей Конвенции.[4.16]*

*Хотя пресса и не должна преступать границы, установленные **inter alia** и для «защиты репутации других лиц», тем не менее, на нее возложена миссия по распространению информации и идей по политическим вопросам, а также по другим проблемам, представляющим всеобщий интерес (см. **mutatis mutandis** Решение по делу «Санди таймс»). [4.17]*

Parfois une expression latine est employée pour énoncer d'une manière laconique et exacte une idée exprimée par une longue construction russe. Pour les spécialistes du droit international il est naturel d'utiliser des locutions latines. Mais dans un contexte national, les juristes sont obligés de recourir à des formules plus simples pour que les non-professionnels puissent saisir le sens du discours. En plus, la plupart des expressions latines juridiques sont bien traduites ou ont des équivalents russes. Ainsi, on peut dire *добросовестный* au lieu de *bona fide*; *в том числе, но не ограничиваясь* au lieu de *inter alia* etc.

Par ailleurs, en Russie l'année 2008 a été marquée par un intérêt accru au 3 termes latins: *эмфитевзис* (bail emphytéotique), *суперфиций* (droit de la superficie) et *узуфрукт* (droit d'usage d'un bien). En effet, une vive discussion a été suscitée dans les médias par l'ex-président russe Dmitri Medvedev, qui avait avancé un projet



d'une amende aux dispositions du Code civil concernant le droit réel. Mais c'est un rare exemple de popularisation du lexique professionnel. En général les emprunts latins sont plus répandus en français qu'en russe, puisque les liens linguistiques entre le français et le latin sont très étroites, contrairement au russe.

La langue juridique française est plus archaïque que russe étant donné un large emploi du lexique emprunté au latin qu'on peut observer en révisant un certain nombre d'actes juridiques. Mais à notre avis, cette archaïsation n'est pas une tendance toute récente: la langue juridique française a toujours été très attachée à son origine latine.

4. En analysant une évolution des langues juridiques, il est impossible de négliger le phénomène de *mondialisation*. Au XX<sup>e</sup> siècle les échanges politiques, économiques et socioculturelles entre les pays du monde entier se sont multipliés. En même temps nous avons assisté au renforcement politique et économique des États-Unis, ce qui a favorisé la prolifération de l'anglais, voir sa dominance dans le domaine des affaires et du commerce. Ce phénomène a été défini par le linguiste Robert Phillipson comme «la domination affirmée et maintenue par l'ordre établi, et la reconstitution continue d'inégalités structurelles et culturelles entre l'anglais et les autres langues<sup>32</sup>». Le lexique, la morphologie et la syntaxe de plusieurs langues ont déjà subi une grande influence de l'anglais et comme cette langue domine toujours sur la scène internationale, les linguistes doivent reconnaître qu'il existe une certaine homogénéisation de la terminologie juridique et du type fonctionnel d'affaires. Cette tendance peut être considérée comme une atteinte à l'identité culturelle ou, au contraire, comme un facteur favorable à la modernisation du langage des affaires. De toute façon, c'est une question de la politique linguistique nationale de chaque pays. Nous nous bornerons à évoquer quelques exemples d'emprunts anglais qui sont employés les textes juridiques:

*Rôles et missions des comités de la CCI France Russie :*

---

32Phillipson R. Linguistic Imperialism. –Oxford: Oxford University Press. 1992. Cité par L. Jean [en ligne], URL: [http://www.axl.ccfan.ulaval.ca/amnord/usa\\_6-8histoire.htm](http://www.axl.ccfan.ulaval.ca/amnord/usa_6-8histoire.htm) (12.03.2016).

**Lobbying** : faire valoir la position commune de la communauté d'affaires franco-russe, formulée à partir des problèmes et difficultés relevés par les sociétés.

**Networking** entre professionnels.

Les membres s'engagent à contribuer activement au partage de leurs expériences et bonnes pratiques (**success stories**). [5.1]

D'après les recommandations des sources législatives françaises, «il y a lieu d'éviter les anglicismes, tel l'emploi du verbe «présumer» pour «supposer», «impacter» pour «affecter», «générer» pour «engendrer» ou encore ministre «en charge de» pour «chargé de»<sup>33</sup>. Les emprunts peuvent être justifiés par le caractère général des codes et documents internationaux. Pourtant on rencontre des anglicismes non seulement dans les actes internationaux comme dans l'exemple ci-dessus, mais aussi bien dans les actes du droit national :

Le **label** « *campus des métiers et des qualifications* » est attribué par les ministres chargés de l'éducation nationale. [5.2]

La langue russe a également emprunté beaucoup de mots anglais. Mais si les langues à l'alphabet latin adoptent les anglicismes tels quels, en russe ces emprunts se soumettent aux règles d'orthographe russe: **lobbying** – лоббинг, **privacy** – прайвеси:

**Лоббинг**: представлять и защищать общие интересы франко-российского делового сообщества исходя из конкретных проблем компаний. [5.3]

На всю информацию, собранную с помощью процессов обмена информацией, распространяются применяемые правовые нормы о **прайвеси** и привилегиях. [5.4]

Plusieurs mots anglais sont assimilés par la langue russe et ne sont perçus ni comme étrangers ni comme des termes professionnels spécifiques: **бартер, брокер, ваучер, дилер**. Les emprunts les plus récents sont moins

---

<sup>33</sup>Portail juridique Légifrance [en ligne], URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Guide-de-legistique/III.-Redaction-des-textes/3.3.-Langue-du-texte/3.3.1.-Syntaxe-vocabulaire-sigles-et-signes> (14.10.2015).

assimilés (ils sont inclus dans les dictionnaires terminologiques financiers, juridiques et économiques, mais pas dans les dictionnaires généraux) : *эндаумент, фандрайзинг, байбэк, хедж-фонд* etc.

Ainsi, le plus grand impact de l'anglais est ressenti dans l'économie, le management, les relations publiques. Notons que l'étiquette des communications d'affaire a également changé sous l'influence de l'anglais. Par exemple, la locution *à qui de droit* est employée parfois dans le sens de «au destinataire» au début d'une lettre. Cependant cet emploi est considéré comme un calque de l'anglais «*to whom it may concern*<sup>34</sup>».

5. Dans la langue française, aussi bien que dans la langue russe il existe un certain nombre de moyens permettant d'éviter un pléonasme. Pour ce faire il convient de supprimer un des deux éléments qui font double emploi, ou de le remplacer par un mot. Le linguiste V.G. Gak distingue deux principales fonctions des moyens servant à renvoyer à un nom ou à un groupe nominatif antécédent : expressive et neutre<sup>35</sup>. La première fonction se réalise dans les textes littéraires et dans la presse écrite. C'est la deuxième fonction qui nous intéresse particulièrement, puisqu'elle est pertinente pour la rédaction des textes officiels, administratifs et juridiques qui ont «un ton neutre, objectif et formel, voire solennel<sup>36</sup>».

Dans la littérature et la presse écrite on rencontre divers moyens lexicaux de substitution de ce qui a été énoncé: nom, pronom, adjectif. Ainsi, un nom peut être remplacé par son hyponyme ou hyperonyme, ou par une tournure métaphorique, comme dans le passage suivant:

*Наивные врачи искали объяснения противоречий у идеологов блатного мира. Один из таких философов-главарей лежил в это время в хирургическом отделении больницы. [6.1]*

<sup>34</sup>Le français en affaires [en ligne], URL: <http://www.francaisenaffaires.com/capsules-linguistiques/les-anglicismes/a-qui-de-droit.html> (10.06.2015).

<sup>35</sup>Gak В. Г. Языковые преобразования. –М.: Школа «Языки русской литературы». 1998. P. 526.

<sup>36</sup>Les aspects théoriques et pratiques de la traduction juridique [en ligne], URL: <http://theses.ulaval.ca/archimede/fichiers/21362/ch05.html> (11.11.2015).

Dans le type fonctionnel d'affaires, par contre, les possibilités sont moins variées. Seuls les moyens lexicaux neutres y sont admissibles. De préférence il s'agit des pronoms et adjectifs qui n'exprime aucune qualité particulière de l'objet-antécédent. La seule fonction de ces moyens lexicaux est d'évoquer «ce qui a été mentionné avant, plus haut, dans le document<sup>37</sup>».

Pour le rédacteur d'un texte juridique français la solution la plus évidente est de recourir à un pronom démonstratif *celui-ci, celui-là* etc. Mais au cours de notre étude il s'est avéré que dans le langage juridique français les adjectifs sont préférables aux pronoms démonstratifs :

*Il faut noter que toutes les réalisations techniques de cette période seront conservées dans le bâtiment **susdit** après l'achèvement de sa rénovation.* [6.2]

*Pour le produit **susnommé**, les demandes de certificats comportant fixation à l'avance de la restitution, déposées après le 23 janvier 1998 et avant le 24 février 1998, sont rejetées.* [6.3]

*En conséquence, le premier alinéa du point **susmentionné** ne s'applique pas.* [6.4]

*La résiliation ne peut être demandée par chacune des parties que par lettre recommandée [...] donnant toutes précisions de nature à établir que la résiliation est en relation directe avec **ledit** événement.* [6.5]

*Tous les droits relatifs au titre et à la propriété intellectuelle du LOGICIEL et du contenu externe au LOGICIEL mais pouvant être consulté à partir de **ce dernier** (y compris les Dictionnaires utilisateur), appartiennent aux propriétaires des contenus respectifs...* [6.6]

En russe ces moyens remplissant la même fonction n'ont pas toujours pour but d'éviter un pléonasme. Parfois, un élément de la phrase précédée de l'adjectif **вышеуказанный, вышеизложенный**, etc. (équivalents russes de **ledit, susnommé**) est répété à plusieurs reprises. Dans l'exemple suivant l'un des agents

<sup>37</sup>Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales [en ligne], URL: <http://www.cnrtl.fr/definition/susdit> (22.10.2015).

de l'action est désigné par un nom accompagné d'un adjectif qui apporte un élément important du contenu et cette désignation apparaît à trois reprises dans deux phrases:

*Тюрин А.В., [...], находясь на территории указанного объекта, вступил в преступный сговор, направленный на хищение чужого имущества с **неустановленным** в ходе предварительного следствия лицом. Во исполнение своего преступного замысла, Тюрин А.В. предложил **неустановленному лицу** совершить хищение облицовочных плит «Фасст-А» размером 1200x1570x8, на что указанное **неустановленное лицо** согласилось. [6.7]*

### **Conclusion:**

1. Ni dans les documents russes, ni dans les documents français on ne trouve toute la diversité des moyens de renvoyer à un antécédent.
2. Comme un texte du style d'affaires, et surtout un acte juridique, exige l'emploi des termes concrets et n'admet pas de formules à caractère métaphorique et expressif, le recours aux synonymes y est presque impossible. Voilà pourquoi le seul moyen de révoquer un élément déjà énoncé est un des adjectifs: *susnommé*, *susdit*, *ledit*, etc. Ainsi, nous pouvons réaffirmer l'idée exprimée par le linguiste V.G. Gak, qui a dit dans son ouvrage que la langue russe ne supporte pas la répétition du pronom qui renvoie au même antécédent, mais elle accepte l'emploi à plusieurs reprises du même nom. Par contre, en français il est possible d'employer plusieurs fois le même pronom, mais la répétition du nom est déconseillée<sup>38</sup>. D'ailleurs, le portail juridique Légifrance conseille d'éviter l'adjectif *ledit* comme «donnant au texte l'allure un peu surannée du langage juridique, sans que cela ne renforce nécessairement la clarté du texte<sup>39</sup>». Et au lieu d'utiliser les constructions de mots avec le préfixe «sus», il vaut mieux recourir à l'expression équivalente

---

<sup>38</sup> Гак В. Г. Языковые преобразования. – М.: Школа «Языки русской литературы». 1998. P. 581.

<sup>39</sup> Portail juridique Légifrance [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Guide-de-legistique/III.-Redaction-des-textes/3.3.-Langue-du-texte/3.3.2-Choix-des-termes-et-des-locutions-juridiques> (11.04.2015).

utilisant «ci-dessus<sup>40</sup>». D'ailleurs, notre analyse montre que cette recommandation d'est pas respectée du tout.

### 1.2.2 Aspect syntaxique

La syntaxe de la langue juridique est différente de celle des textes non-spécialisés. Cet aspect n'est pas encore assez bien étudié, et par cette cause les recherches dans ce domaine paraissent utiles et prometteuses du point de vue linguistique. Dans notre étude nous allons prêter une attention particulière à certains aspects syntaxiques du langage juridique. Tout d'abord nous tenons à donner sa caractéristique générale.

1. Ce qui saute aux yeux en lisant un texte juridique, c'est «la longueur et la complexité des phrases<sup>41</sup>». Parfois l'emploi des phrases surchargées et trop complexes est justifié par le fait qu'une telle phrase peut fonctionner comme un texte tout fait. Ainsi, une telle phrase n'a pas besoin d'être liée aux énoncés précédants ou suivants :

*Après avoir pris connaissance du CCAP daté du mois d'avril 2009 et des documents qui y sont mentionnés et après avoir établi la déclaration prévue à l'article 45 du code des marchés publics: affirmons sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie, à nos torts exclusifs ou aux torts exclusifs des sociétés pour lesquelles nous intervenons, que nous ne tombons pas ou que lesdites sociétés ne tombent pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles 44, 45 et 46 du code des marchés publics, de l'article 39 de la loi n°54 404 du 10 avril 1954 (article 43 du code des marchés publics) concernant certains cas de non-admission à concourir aux marchés publics ainsi que de l'article 50 modifié de la loi n°52 401 du 14 avril 1952 (article 45 du code des marchés publics) modifié par l'article 56. [7.1]*

---

40 Idem. (11.04.2015).

41 Vanden Bulcke P., Le traducteur se fait juge Usage d'une taxonomie comme référentiel de qualité lors de l'évaluation de traductions juridiques [en ligne], URL: [http://stl.recherche.univ-lille3.fr/colloques/20092010/2010\\_Vandenbulcke\\_traduction%20juridique.pdf](http://stl.recherche.univ-lille3.fr/colloques/20092010/2010_Vandenbulcke_traduction%20juridique.pdf) (27.01.2015).

Dans ce texte monophrastique on retrouve tous les éléments du contenu propres à un texte juridique.

2. Des formes impersonnelles sont très répandues dans le style administratif français. Par ailleurs, il est impossible de rencontrer dans un contrat ou dans le texte d'une loi le pronom personnel indéfini *on* qui est considéré comme une formule familière. Dans une construction impersonnelle le verbe à la troisième personne du singulier est précédé du pronom neutre *il*:

*Il a été convenu et arrêté ce qui suit.* [8.1]

Les constructions impersonnelles permettent d'éviter l'inversion du sujet. Par contre, dans la situation de la traduction vers le russe, l'inversion du sujet est admissible<sup>42</sup>:

*Entre les soussignés il a été convenu ce qui suit: ...*

*Между сторонами был заключен договор о нижеследующем:...*

L'inversion sujet-prédicat est un procédé très répandu dans les textes juridiques quand le sujet a un complément ou un attribut:

*Sont entachés de nullité les marchés stipulant que les prix seront indiqués dans les bons de commande.* [8.2]

*Sont également portés au répertoire les renseignements suivants : ...* [8.3]

*Est réputée non écrite toute mention des documents établis par le titulaire contraire aux clauses de l'acte d'engagement et son annexe, du CCP et son annexe ou du CCAG / FCS.* [8.4]

3. Dans les documents commerciaux on trouve parfois des noms en emploi spécifique sans préposition:

*Marché de services \_conception, réalisation et impression du journal municipal.*  
[9.1]

---

<sup>42</sup>Гак В.Г., Григорьев Б.Б. Теория и практика перевода: Французский язык. – СПб.: Интердиалект+, 2000. - 456 p.

La préposition ou l'absence de préposition est un met-outil exprimant le rôle syntaxique du nom. L'attribut qui sert à *caractériser* le nom et à évoquer ses traits particuliers est exprimé par un nom sans préposition<sup>43</sup>:

*Les éléments concernant l'apprenti et le CFA pourront, éventuellement, être fournis une fois la demande de contrat d'apprentissage acceptée par le service\_ressources humaines de votre délégation. [9.2]*

4. D'après V. G. Gak en français plus souvent qu'en russe une signification concrète est exprimée par une préposition complexe (locution prépositive) composée d'une préposition simple et un nom significatif:

*La Société n'a aucune politique à l'intention de ses administrateurs en cas de retraite. [10]*

*Le recours est déposé dans le délai de trente jours à compter de la réception de la décision contestée conformément à l'article 77 de la loi vaudoise du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative. [10.1]*

*Lorsque l'interprétation de l'acte constitutif d'une organisation internationale publique ou celle d'une convention internationale adoptée en vertu de cet acte est mise en question dans une affaire soumise à la Cour, le Greffier en avise cette organisation et lui communique toute la procédure écrite. [10.2]*

*Dans le cadre de sa politique générale d'information, le Conseil d'Etat considère les médias comme des partenaires privilégiés en raison de leur rôle particulier dans la formation de l'opinion. [10.3]*

*En cas de demande de rétablissement professionnel, préciser en page 7 les modalités d'évaluation des biens. [10.4]*

5. Il existe un certain décalage dans l'emploi des temps en français et en russe. Par exemple, dans les pièces contractuelles françaises le verbe est souvent au futur simple, tandis qu'en russe il est au présent :

---

<sup>43</sup>Gak В.Г. Теоретическая грамматика французского языка. – М.: Добросвет, 2000. P. 62.



*Le mandataire **transmettra** au maître de l'ouvrage les demandes d'acceptation des sous-traitants et fera agréer leurs conditions de paiement.* [11.1]

*Les paiements **s'effectueront** par mandat administratif, sur présentation des factures correspondantes, après service fait et admission des prestations.* [11.2]

*Par ailleurs, le titulaire **sera chargé** de la mise en pages du magazine municipal et du guide de la ville.* [11.3]

De plus, dans la plupart des cas, dans les documents russes les obligations des parties concernées sont exprimées par un verbe ou adjectif à un caractère prescriptif, employé au présent d'indicatif :

*Генподрядчик **обязуется** выполнить в интересах Государственного заказчика Работы по капитальному ремонту здания на объекте, расположенном по адресу: ...* [11.4]

Le chapitre 2 de notre paragraphe sera consacré aux moyens d'exprimer les relations causales. Nous allons y décrire en détails les moyens lexicaux, aussi bien que syntaxiques, c'est pourquoi nous n'y prêtons pas l'attention dans le chapitre présent.

### **1.2.3 Autres observations sur les particularités des textes juridiques**

1. Une lettre d'affaires est souvent achevée par une formule de politesse. Il ne vaut pas la peine de la traduire mot à mot, puisque ce sont des formules standardisées, et il est souvent possible d'en trouver un équivalent dans la langue de la traduction. Mais si on tire une parallèle entre les langues russe et française, il faut noter qu'en France il existe une riche diversité de formules de politesse, tandis qu'en Russie elles sont si peu nombreuses, qu'on est obligé de traduire les belles expressions françaises par une formule laconique : «*С уважением*».

*Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus cordiales.* [12.1]

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.* [12.2]

2. L'anglais en tant que langue de communications internationales exerce une influence même sur la ponctuation des autres langues. D'après la logique de la ponctuation russe et selon la tradition, la formule de politesse «*С уважением*» à la fin d'une lettre n'est pas détachée par une virgule. Toutefois, la pratique actuelle est inverse. Faute d'une règle exacte, cette variante de ponctuation suscite des discussions parmi les locuteurs russes<sup>44</sup>. La tendance de détacher la locution «*С уважением*» par une virgule peut être expliquée par l'influence de l'anglais: les formules «*Sincerely yours*», «*Faithfully yours*», «*Ever yours*» et autres y sont régulièrement détachées, quoique dans les sources anglaises il y ait également des hésitations et des opinions contradictoires concernant cette règle<sup>45</sup>.

3. Le texte juridique est pragmatique. La pragmatique est «une étude des signes dans leurs rapports avec leurs utilisateurs<sup>46</sup>». Cet aspect de la langue juridique est mis en lumière dans les travaux des linguistes russes et français<sup>47</sup>. D'après Georges Legault, «le droit élabore des structures performatives en vue de l'accomplissement des gestes. Le performatif est donc un acte de communication, impliquant actions et réactions de la part des interlocuteurs<sup>48</sup>». Dans un texte juridique le lien entre l'énoncé et l'action est directe : c'est un «effet performatif

---

44С уважением, ваша запятая. Уральский рабочий [en ligne], URL: <http://газета-уральский-рабочий.рф/society/15378/> (30.08.2015).

45BBC: Ask about English [en ligne], URL:

<http://www.bbc.co.uk/worldservice/learningenglish/grammar/learnit/learnitv153.shtml> (1.04.2016).

46L'approche pragmatique [en ligne], URL: <http://www.analyse-du-discours.com/l-approche-pragmatique> (23.12.2015).

47Скорофатова А.А. Юридические перформативные высказывания в аспекте лингвистики текста // материалы конференции. 2010 [en ligne], URL: [http://konference.siberia-expert.com/publ/konferencija\\_2010/skorofatova\\_a\\_a\\_juridicheskie\\_performativnye\\_vyskazyvaniya\\_v\\_aspekte\\_lingvistiki\\_teksta/1-1-0-84](http://konference.siberia-expert.com/publ/konferencija_2010/skorofatova_a_a_juridicheskie_performativnye_vyskazyvaniya_v_aspekte_lingvistiki_teksta/1-1-0-84) (23.12.2015). Крапивкина О.А., Непомилов Л.А. Юридический дискурс: понятие, функции, свойства // Гуманитарные научные исследования. № 9, 2014 [en ligne], URL: <http://human.snauka.ru/2014/09/7855> (15.10.2015). Лучинская Е. Н, Сизоненко И. Б. Перформативность судебного дискурса // Вестник Адыгейского государственного университета. Серия 2: Филология и искусствоведение, № 1 (114), 2013 [en ligne], URL: [http://vestnik.adygnet.ru/files/2013.2/2526/luchinskaya2013\\_2.pdf](http://vestnik.adygnet.ru/files/2013.2/2526/luchinskaya2013_2.pdf) (23.12.2015).

Austin J. L. Quand dire c'est faire. – Paris: Le Seuil. 1970. 183 p.

Grice P. Logique et conversation // Communications, V. 30, № 1.1979. P. 57-72.

Butler J. Le pouvoir des mots. Politique du performatif // Mots. Les langages du politique, № 81, 2004. 141 p.

48Legault G. A. La structure performative du langage juridique (compte rendu par André Reix) [en ligne], URL: [http://www.persee.fr/doc/phlou\\_0035-3841\\_1980\\_num\\_78\\_40\\_6120\\_t1\\_0651\\_0000\\_2](http://www.persee.fr/doc/phlou_0035-3841_1980_num_78_40_6120_t1_0651_0000_2) (23.12.2015).

sur le plan du droit<sup>49</sup>». Parmi les moyens lexicaux composant un texte juridique on trouve des verbes performatifs, qui «en décrivant une action, impliquent cette action<sup>50</sup>» : *déclarer, condamner, prononcer, ordonner, etc.* Ainsi, lors du jugement la décision prononcée par le magistrat déterminera le destin de l'accusé, qui sera prononcé soit coupable, soit innocent.

Citons un exemple éloquent : dans une décision de justice la partie la plus performative est celle du dispositif :

*Par ces motifs : [La Cour] casse et annule, mais seulement en ce qu'il déclare le contredit irrecevable, l'arrêt rendu le 9 avril 2014, entre les parties, par la cour d'appel de Versailles ; dit n'y avoir lieu à renvoi sur la recevabilité du contredit; déclare le contredit recevable; renvoie la cause et les parties devant la cour d'appel de Paris. [13.1]*

Un énoncé performatif est normalement construit par un verbe au présent de l'indicatif de la première personne comme dans l'exemple cité ci-dessus. Mais dans les décisions de justice russe la même fonction est remplie par les verbes au passé :

*На основании изложенного, руководствуясь ст.ст.307-309 унк рф, [суд] приговорил: признать Желомеева С.В. виновным в совершении преступления, предусмотренного ст.ст.30 ч.3 – 161 ч.1 УК РФ и назначить ему наказание в виде одного года лишения свободы без последующего ограничения свободы. [13.2]*

Une expression d'une idée de la part d'un groupe de personnes constitue également un acte performatif. On rencontre cette forme des actes performatifs dans toutes sortes de certificats :

---

49Pasteger D. Actes de langage et jurisprudence. Illustrations de la réception de la théorie austinienne de la performativité du langage dans la pratique juridique [en ligne], URL : <http://popups.ulg.ac.be/2031-4981/index.php?id=702> (23.12.2015).

50Greimas A. J., Courtés J. Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage. – Paris: Hachette. 1979. 454 p.

*La Société ASL Midi-Pyrénées, 3 rue des Battants, 31140 St.Alban, atteste par la présente que le portail coulissant automatique [...] est conforme aux prescriptions des directives de l'Union Européenne [...] et déclare en outre que les normes suivantes ont été appliquées :...[13.3]*

*В связи с убытием генерального директора ЗАО «Светлый Ирий» [...]приказываю: 1) Возложить на старшего аналитика Финансового департамента Скоморохова В. С. исполнение обязанностей генерального директора...[13.4]*

Ainsi, le performatif s'appuie sur les conventions ou les normes sociales. Par conséquent, le droit a une capacité particulière d'engendrer les effets par une énonciation.

### **1.3 Problème de la classification des textes selon le type de discours**

Le type fonctionnel d'affaires et ses variétés – le type juridique et administratif – avaient été l'objet de plusieurs études linguistiques tant en Russie qu'en France (Adam, Benveniste, Anscombe, Ducrot, Kozhina, Ouchakov, Ivakina et autres). Les linguistes ont décrit les moyens lexicaux et certaines particularités syntaxiques qui permettent de distinguer ces types de textes. La plupart des savants soulignent que les textes d'affaires sont parfois standardisés. Cependant, vu la grande diversité de la nomenclature des textes et documents, on peut s'attendre à voir une grande différenciation stylistique entre les genres et types de discours juridique. La question de la différenciation des textes juridiques selon le genre est très bien étudiée par les chercheurs russes et français. Pourtant, les types de discours n'ont pas encore été examinés de façon exhaustive. À notre avis, un tel examen serait très utile, attendu que le type de discours choisi pour rédiger un texte, peut déterminer son genre et le choix des moyens lexicaux et syntaxiques. Il nous paraît important de distinguer les textes juridiques selon le type de discours, parce que celui-ci permet au document d'accomplir sa «mission» : celle de constater, de prescrire ou d'interdire, d'informer etc. En plus, cela peut nous aider à réaliser une



- le langage de la doctrine

D'après une autre approche<sup>55</sup>, les genres du style d'affaire (convention, traité, déclaration, loi, statuts, ordonnance, procès-verbal, etc.) appartiennent à un des trois types du discours juridique :

- discours diplomatique
- discours législatif
- discours administratif.

Il s'ensuit que pour les linguistes la classification des textes juridiques d'après le type de discours n'a pas beaucoup d'intérêt. L'approche linguistique permet de distinguer les textes juridiques d'après la classification des langages ou des styles. Pourtant, il nous paraît impossible de négliger cette question si on procède à une analyse structurelle et syntaxique.

Parmi les types de discours «classiques» proposés par E. Benveniste, J.-M. Adam, J.-C. Anscombre, O. Ducrot, M. Kalinowski on trouve les types suivants :

- le discours narratif
- le discours descriptif
- le discours explicatif
- le discours argumentatif
- le discours injonctif

Parfois on y ajoute le discours prédictif, conversationnel, rhétorique<sup>56</sup> ou le discours dialogal<sup>57</sup>.

---

55 Валгина Н.С. Теория текста. – М: Логос, 2003. 173 p.

56 Adam, J.-M, Les textes : types et prototypes. Récit, description, argumentation, explication et dialogue. – Paris : Nathan, 1992. 223 p.

57 Adam J.-M. Le texte et ses composantes // Semen, №8, 1993 [en ligne], URL : <http://semen.revues.org/4341>, (3.04. 2016).

Dans leurs typologies, considérées comme classiques, O. Nétchaëva<sup>58</sup> et R. Alikhaïev<sup>59</sup> distinguent les textes **narratifs**, **descriptifs** et **argumentatifs**. Certains linguistes russes proposent une classification plus poussée pour les types de discours<sup>60</sup>.

A la première étape nous allons nous tenir à la typologie classique. Le corpus faisant objet de notre étude est composé de textes appartenant aux trois types mentionnés ci-dessus. Mais si on essaye de répartir les textes traités d'après les types de discours, on devra constater qu'il n'y a pas de « narration » ou « description » proprement dites, parce que la plupart des textes combinent les traits de tous les types de discours. Voilà pourquoi notre classification serait assez approximative et basée sur le type de discours dominant dans le texte. Ainsi, nous considérons les décisions de justice (jugements et arrêts) comme un discours argumentatif. Le type descriptif inclura le procès-verbal, certains certificats et avis. Un rapport peut être classifié comme un discours narratif.

Ce système n'est pas clair, attendu que les textes mentionnés réunissent différents traits de discours. En plus, presque la moitié des textes de notre corps ne peut pas être qualifiée selon cette classification (contrats, conventions, circulaires, cahiers de charge et de clauses particulières, actes législatifs et administratifs, etc). Il s'avère que la typologie classique n'est pas exhaustive et pas suffisamment représentative. Par conséquent, il nous paraît nécessaire d'établir une autre typologie.

Il existe différentes manières de concevoir le discours juridique. Si un acte juridique est considéré comme un message, on peut l'étudier au point de vue de sa

---

58<sup>2</sup>Нечаева О.А. Функционально-смысловые типы речи. – Улан-Удэ, 1974. 137 р.

59<sup>1</sup>Аликаев Р.С. Язык в парадигме современной лингвистики. – Нальчик: Эль-фаб 1999. 318 с. Нечаева О.А. Функционально-смысловые типы речи (описание, повествование, рассуждение). – Улан-Удэ, 1974;

60<sup>1</sup>Описание, повествование, рассуждение, доказательство, обобщение-формулировка [Кожина М.Н. О речевой системности научного стиля сравнительно с некоторыми другими. – Пермь, 1972. 395 р.]. Описание, повествование, определение понятия, рассуждение, доказательство, сообщение [Мотина Е. И. Язык и специальность: лингвометодические основы обучения русскому языку студентов-нефилологов. – М., 1998]. Описание, повествование, рассуждение, объяснение [Вейзе А. А. Чтение, реферирование и аннотирование иностранного текста. – М.: Высшая школа, 1985].

finalité et distinguer les genres selon leurs objectifs, parce que «le caractère juridique d'un message provient de sa finalité : est juridique tout message qui tend à l'établissement ou à l'application des normes du droit<sup>61</sup>».

La finalité du texte comme un aspect de traduction a été étudiée pour la première fois par Katharina Reiss dans les années 70<sup>62</sup>. Dans ses recherches elle a adopté une approche communicative et a étudié les textes selon leurs *dominantes*. Mme Reiss a distingué ainsi la dominante *informative, expressive et incitative*. Comme la traduction est un acte de communication, son objectif est en effet de reproduire dans le texte d'arrivée la dominante du texte de départ.

Plus tard, cette approche a été adoptée par la linguiste russe I. Alexeïeva. Elle a élargi cette typologie en analysant différents textes du point de vue des informations contenues dans ces documents. Ses observations concernant les textes juridiques nous intéressent particulièrement. Donc, il s'agit de deux types principaux des informations contenues dans les actes juridiques: les informations **cognitives** et **opératives**. Les données objectives exposées dans le texte (faits, noms, caractéristiques, chiffres etc) sont considérées comme les informations cognitives, tandis que les informations opératives sont celles qui poussent à agir d'une manière concrète.

Toute langue possède un ensemble d'instruments linguistiques qui servent à transmettre les informations. Voilà pourquoi, d'après l'approche proposée par I. Alexeïeva, à une première étape il faut comprendre, à quel genre appartient le texte à traduire, ce qui aide à choisir le lexique et la syntaxe appropriés. Elle ajoute aussi que les textes du même genre, tout en étant rédigés dans différentes langues, ont des traits communs<sup>63</sup>.

---

61 Le langage et le discours du droit, Perspectives pragma- et sociolinguistiques, URL : <https://ead-all.univ-st-etienne.fr/claroline/backends/download.php?url=L0x1X2xhbmhdhZ2VfZXRfbGVfZGlzY291cnNfZHVfZHVjaXQucHB0> (9.03.2016).

62 Reiss K. La critique des traductions, ses possibilités et ses limites. // trad. de l'allemand par Bocquet C. /Cahiers de l'Université d'Artois, № 23. –Arras, Artois: Presses Université, 2002. 166 p.

63 Алексеева И. С. Введение в переводоведение. – СПб.: Филологический факультет СПбГУ; –М.: Издательский центр «Академия», 2004. 352 p.



Ainsi, le style juridique en tant qu'une variante du style d'affaires sert à transmettre les informations afin d'établir entre les parties concernées les relations fondées sur les principes du droit. La fonction opérative de ces informations est remplie par les verbes et constructions verbales du type injonctif (*s'engager à..., être tenu de..., avoir le droit de...*).

Mais l'objectif de notre recherche est d'analyser les textes juridiques au niveau des types de discours, donc au niveau plus élevé. C'est pourquoi nous n'allons pas étudier les particularités de chacun des genres juridiques qui sont d'ailleurs fort nombreux. Notre typologie sera fondée sur le type de discours dominant dans chacun des genres étudiés.

À notre avis, les textes juridiques peuvent être divisés en 4 types en fonction de l'objectif des informations.

1. Un texte **déclaratif** n'a pas pour but de persuader le lecteur ou de prescrire une règle. Son objectif est de constater les faits d'une manière neutre. Ainsi un accord ou un contrat sert à fixer que les parties s'engagent à remplir les obligations qui ont été discutées d'avance. C'est donc une manifestation de leur consentement à agir d'une manière déterminée :

*Nous nous engageons, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché public, aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre...[14.1]*

*Для выполнения условий настоящего Договора Субподрядчик **обязуется:***

*Выполнить работы по строительству надземной части жилых домов с применением изделий серии и её модификаций.[14.2]*

Notre analyse a révélé que le discours **déclaratif** est le type dominant dans les documents suivants :

- *un procès verbal de réception* qui sert à accuser la réception des marchandises;
- *divers certificats (d'immatriculation de personne morale, de travail, etc)* dont l'objectif est de confirmer le statut juridique d'une personne physique ou morale;
- *contrat (de licence, de vente, de travail, etc)* qui sert à évoquer les obligations des parties contractantes;
- *acte (d'engagement, de naissance, d'état civil, etc)* qui sert à constater un fait juridique;
- *convention (de mandat, de co-traitance, c. collective, etc)*. Tout comme le contrat, la convention expose les obligations des signataires;
- *compromis (compromis-vente, c. d'arbitrage, etc)*, qui est une variante de contrat;
- *accord (de confidentialité, de licence, etc)* qui a la même fonction que le contrat.

2. Les *codes (de travail, de commerce, etc)* et autres actes législatifs (*Constitution*) ont un caractère **injonctif**, soit impératif. C'est-à-dire c'est «une disposition normative et abstraite posant une règle juridique d'application obligatoire<sup>64</sup>» :

*Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs.* [15.1]

*Органы государственной власти, органы местного самоуправления, должностные лица, граждане и их объединения обязаны соблюдать Конституцию Российской Федерации и законы.* [15.2]

---

<sup>64</sup>Dictionnaire du droit privé de Serge Braudo [en ligne], URL : <http://www.dictionnaire-juridique.com/> (2.03.2016).

On peut y ajouter *le dispositif* des décisions de justice (*le dispositif* est la partie dans laquelle la solution de l'affaire est exprimée):

*Cour Administrative d'Appel de Versailles **décide** : la requête de la Société mutuelle d'assurance des collectivités locales et des associations est rejetée.* [15.3]

*Президиум Высшего Арбитражного Суда Российской Федерации **постановил**: постановление Федерального арбитражного суда Московского округа от 25.11.2013 по делу № А40-170437/2012 Арбитражного суда города Москвы отменить. Дело передать на новое рассмотрение в Федеральный арбитражный суд Московского округа.*[15.4]

3. Le dispositif d'une décision de justice, d'un arrêt ou d'un jugement peut être considéré comme une conclusion faisant partie d'un texte argumentatif. La partie réservée aux motifs<sup>65</sup> présente les arguments qui mènent à cette conclusion. Ensemble ces deux parties constituent un discours **argumentatif**.

*Приведенные выше доказательства в их совокупности подтверждают, что ФИО при своей жизни являлась собственником земельной доли [...] | argument|*

*На основании изложенного, руководствуясь ст.ст. 194-198 ГПК РФ, суд решил заявленные требования Дамаева С. А. удовлетворить. |conclusion|*  
[16.1]

L'argumentation existe sous différentes formes, comme la démonstration, la justification, le désaveu, l'exposé de motifs et autres. Une lettre de recommandation, de motivation ou d'avis en sert de bon exemple:

---

<sup>65</sup>«Pour la rédaction matérielle des jugements des Tribunaux et des arrêts des Cours d'appel et de la Cour de cassation, le juge est tenu d'exposer d'abord les prétentions des parties et leurs moyens. Cette partie est appelée la "motivation", "les motifs "ou encore "les attendus "» [Dictionnaire du droit privé de Serge Braudo [en ligne], URL : <http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/attendu-que.php>. (3.04.2015)].

*Основываясь на позитивном опыте нашего сотрудничества, можем рекомендовать ООО «Национальная юридическая компания «Митра» для оказания юридических услуг».*[16.2]

*Ayant assuré depuis les corrections de la susdite association [...], je souhaite parfaire mon savoir et mon expérience professionnelle dans ce domaine. C'est pourquoi la collaboration que vous me proposez m'intéresse.* [16.3]

*Assez bien assimilés, les époux Finkelstein font l'objet de bons renseignements. J'estime que leur demande de naturalisation peut être accueillie.*[16.4]

4. Un discours **informatif**, autrement dit un message, apparaît dans les avis (de réception, de convocation), les notes (note de travail), les rapports. Il est possible d'y saisir une nuance de motivation ou de stimulation, vu que l'objectif d'un tel message est d'inciter une action par le biais de l'information contenue dans le message, même si ce n'est pas exprimé explicitement :

*Le DGP est invité à réviser la définition de l'expression « État d'origine » qui figure au Chapitre 1<sup>er</sup> de l'Annexe 18, comme indiqué dans l'appendice.* [17.1]

*Здравствуйте, Евгения. Ваш заказ доставлен 04.04.2016 в выбранный Вами пункт самовывоза (см. ниже) и будет храниться не более двух недель, до 18.04.2016, после чего аннулируется. Номер Вашего заказа: 3242516.* [17.2]

5. Le plus intéressant et le plus difficile est le cas de différents *cahiers* (c. des charges, des clauses administratives particulières, des clauses techniques particulières) et du *document unique de consultation* qui sont largement utilisés dans le domaine des marchés publics.

*Cahier des charges* est un terme générique pour les documents susdits. Un *cahier des charges* peut prendre les formes différentes selon le type d'activité et selon le domaine d'activité, mais c'est toujours un document contractuel qui précise la manière d'exécuter la commande en question et qui sert également à « formaliser

les besoins et à les *expliquer* aux différents acteurs»<sup>66</sup>. Les fonctions de ce type de texte sont nombreuses, d'où la grande variété de types de discours composant le texte d'un cahier des charges :

- Un discours **injonctif** précisant la nature des travaux à réaliser exprimé par un infinitif ou un verbe modal :

*Dans le clocher, **vérifier** l'état des deux montants séparant les fenêtres (côté place et nef). **Estimer** l'état sanitaire et la nécessité d'une intervention.*

*Le présent cahier des charges **doit** être signé par l'entreprise. [18.1]*

- Les **descriptifs** techniques sont composés par les groupes nom+attribut :

*Impression :*

*Papier couché mat ou brillant*

*Papier offset*

*Impression en 7000 exemplaires (cette quantité est indicative). [18.2]*

En tant que pièce contractuelle, un *cahier* est un texte **déclaratif** qui fixe les dispositions administratives réglementant les relations entre le client et le prestataire :

*Le titulaire garantit à l'acheteur public le caractère original des prestations proposées. [18.3]*

- Il arrive qu'une partie du *cahier* comprenne un texte narratif :

*Le Syndicat Mixte Départemental édite 4 fois par an un journal interne appelé*

*«Le Lien». Selon l'actualité du moment, il peut s'agir d'un double feuillet ou d'un feuillet simple avec encartage d'une feuille. [18.4]*

---

<sup>66</sup>Encyclopédie Wikipedia [en ligne], URL: [https://fr.wikipedia.org/wiki/Cahier\\_des\\_charges](https://fr.wikipedia.org/wiki/Cahier_des_charges) (22.03.2016).

Comme dans la plupart de ces documents le type de texte est mixte, il est difficile de définir à quel type de discours il appartient, d'autant plus qu'aucun type de discours n'y est dominant.

Notre analyse a permis d'établir une classification de types de discours les plus répandus dans le style juridique. Elle est loin d'être exhaustive, mais elle permet de classer la plupart des textes de notre corpus (sauf différents *cahiers de clauses*). Le tableau №1 représente cette classification:

**Tableau №1: Types du discours juridique**

Discours <b>déclaratif</b>	Discours <b>injonctif</b>	Discours <b>argumentatif</b>	Discours <b>d'informatio n</b>
-------------------------------	------------------------------	---------------------------------	---------------------------------------

Rappelons que le choix d'un type de discours n'est pas une décision personnelle de l'auteur. Le domaine de fonctionnements d'un document détermine le choix des moyens lexicaux et syntaxiques, le style, le genre et le type de discours.

Pour conclure, disons, que nous partageons l'opinion de l'auteur du travail «*Organisation syntaxique du texte juridique*» qui affirme dans son étude «qu'une analyse de l'organisation textuelle révèle qu'en réalité les différents types de discours tendent à se mélanger en organisant un type de discours complexe et mixte<sup>67</sup>».

## **Conclusion**

Dans ce paragraphe nous avons exposé les traits particuliers du texte juridique. Ce parcours est loin d'être exhaustif, mais notre intention était de présenter seulement les traits généraux des différents textes réunis par notre corpus. Avant de passer à la partie principale de notre travail, il nous a paru nécessaire d'exposer ces

---

<sup>67</sup>Матенов Р. Б. Синтаксическая организация юридического текста // Образование и воспитание. №5. 2015. Р. 3-4.

observations afin de former une idée du style d'affaire et de sa variante – le style juridique. Cette analyse a permis d'établir que :

- Le vocabulaire juridique est spécifique vu que:
  - nombreux sont les expressions et les mots qui ont un caractère terminologique ou archaïque;
  - des locutions figées, y compris en latin, y sont très répandues;
  - la mondialisation n'a pas épargné le langage juridique, et de nos jours on y observe plusieurs traces de l'influence de l'anglais.
- La syntaxe du texte juridique est complexe et se distingue par une grande variété de moyens d'exprimer les relations différentes, surtout la causalité.
- Un texte juridique n'est ni expressif ni métaphorique: son énoncé a toujours un sens concret.
- L'énoncé juridique est performatif sur le plan du droit.
- La classification des textes juridiques selon le type de discours reste une question en suspens. Il n'est pas encore clair quels traits spécifiques du discours peuvent justifier l'appartenance d'un texte à un type de discours.

## CHAPITRE 2 : Expression de la causalité

Notre corpus a permis de relever plusieurs moyens d'exprimer la cause. Au cours de ce travail nous avons observé une tendance touchant les deux langues : ce sont les phrases complexes qui prédominent dans les textes juridiques. «La phrase complexe est un système de deux ou de plusieurs propositions simples unies par le sens et l'intonation et formant un tout syntaxique»<sup>68</sup>. Dans notre corpus prédominent des propositions subordonnées et coordonnées; la juxtaposition n'est pas répandue. Rappelons qu'entre les propositions simples formant une phrase complexe peuvent exister des rapports différents : ceux de cause ou de conséquence, d'explication ou de concomitance, de liaison, d'opposition ou d'alternance. Il est à noter que parmi les propositions subordonnées réunies par notre corpus les propositions causales sont les plus nombreuses. De plus, elles se distinguent par la plus grande diversité de marqueurs.

La causalité est étudiée par plusieurs sciences, telles que : la logique, la philosophie, la linguistique. Pourtant une approche philosophique ou logique ne supposent pas d'analyse des moyens d'exprimer la causalité contrairement à l'approche linguistique qui nous paraît plus appropriée à ces fins. Ainsi, la cause est traitée ici exclusivement du point de vue linguistique.

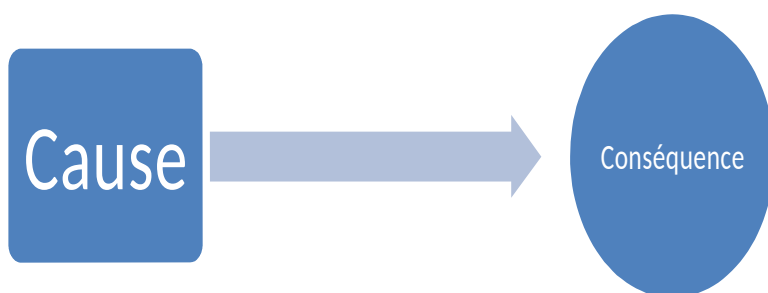
La cause et la conséquence figurent parmi les principales catégories logiques qui marquent les rapports entre les faits. Aussi la causalité est-elle un lien construit entre une cause et une conséquence. Dans l'implication logique ce lien est désigné par la formule  $P \rightarrow Q$ , dans laquelle P est la cause et Q est la conséquence. Cette relation peut être illustrée par le schéma suivant :

---

<sup>68</sup>Штейнберг Н.М., Грамматика французского языка, ч. 2, Синтаксис простого и сложного предложения. – Л. : Учпедгиз, 1963. Р. 77.



## Schéma N°1: Relations cause-conséquence



Nous avons observé que le rôle de la causalité dans le discours argumentatif est beaucoup plus important que dans les autres types de discours. C'est parce que le texte argumentatif a pour but de convaincre son destinataire. Ainsi, parmi les documents qui font partie de notre corpus, le discours argumentatif est représenté par toutes sortes de documents de procédure, parmi lesquels on peut citer: décisions de justice, jugements, arrêts. La décision de justice est le terme générique pour ces documents ; il s'agit « d'un document écrit qui contient le résumé de l'affaire, la solution adoptée par la juridiction et les raisons qui ont conduit à son adoption »<sup>69</sup> (le jugement est rendu par les tribunaux; l'arrêt – par la cour de cassation). La forme de décision de justice est plus au moins stable, voire standardisée, tant en Russie, qu'en France. Actuellement, il n'y a pas de règles obligatoires de rédaction des décisions de justice en Russie; néanmoins, il existe l'usage. «Les textes organisant des procédures spécifiques contiennent fréquemment des modèles d'énoncés, décrivant des dispositions qui peuvent, ou doivent être prises par le juge, ce qui tend à standardiser le dispositif de certains jugements»<sup>70</sup>. Du point de vue linguistique le plus intéressant est que la décision judiciaire, tout en appartenant au discours argumentatif, réunit en soi les traits des textes narratifs et descriptifs. Voilà pourquoi ce type de textes offre des perspectives intéressantes pour notre étude.

<sup>69</sup> Le site Droit-finances [en ligne], URL: <http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/4103-decision-de-justice-definition>, (01.02.2016).

<sup>70</sup> Serverin E., Bruxelles E. Le langage du dispositif des décisions judiciaires civiles: Contribution à l'étude de l'acte décisionnel. – Saint-Etienne : Université de Saint-Etienne, 1992. 140 P.

Le type de documents que nous nous proposons d'étudier est riche en moyens servant à exprimer les relations de cause et de conséquence d'une manière transparente. Les arguments et les conclusions tirées de ces arguments sont à la base d'une décision de justice. Les arguments «sont des syllogismes judiciaires. C'est en effet la forme la plus simple et la plus forte du raisonnement logique»<sup>71</sup>. La construction des phrases est ainsi déterminée par le caractère du document<sup>72</sup>.

Le français, aussi bien que le russe, offre divers moyens d'expression des nuances de la causalité, parmi lesquels on distingue les moyens syntaxiques et lexicaux. Pour la commodité et la cohérence de notre analyse, nous allons classer les moyens d'expression pour chacune des deux langues.

## **2.1 MOYENS LEXICAUX**

Nous nous sommes orientés vers une étude de la syntaxe des textes juridiques, mais cette recherche implique de prendre en compte tous les moyens d'exprimer la cause qui sont présent dans notre corpus. De plus, cette recherche nous a amenée à confirmer l'existence de plusieurs moyens d'exprimer la cause par le lexique. C'est pourquoi, avant de passer à la syntaxe, nous ferons un bref parcours de ces instruments lexicaux.

### **2.1.1 Verbe**

La langue française dispose de plusieurs verbes et locutions verbales désignant «le procès dans lequel telle cause produit tel effet»<sup>73</sup>. Nous proposons de répartir ces verbes entre les deux groupes. Le premier groupe réunit les verbes qui mettent l'accent sur la conséquence. Cette relation peut être illustrée par le schéma ci-dessus:

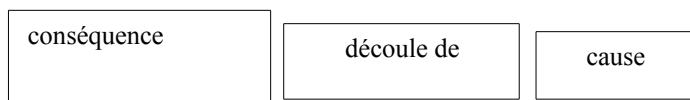
---

<sup>71</sup>Ancel J.-P. La rédaction de la décision de justice en France// Revue internationale de droit comparé. V. 50, №3, 1998. P. 841-852.

<sup>72</sup>Serverin E., Bruxelles E. Le langage du dispositif des décisions judiciaires civiles: Contribution à l'étude de l'acte décisionnel. – Saint-Etienne : Université de Saint-Etienne, 1992. 1992. p. 13-14.

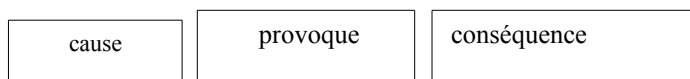
<sup>73</sup>Serverin E., Bruxelles E. Le langage du dispositif des décisions judiciaires civiles: Contribution à l'étude de l'acte décisionnel. – Saint-Etienne : Université de Saint-Etienne, 1992. 1992. 140 P.

## Schéma N° 2 Accent sur la conséquence



Tandis que dans le second groupe se trouvent les verbes servant à mettre en relief la cause de la conséquence. Le schéma de cette relation est le suivant :

## Schéma N° 3 Accent sur la cause



Les verbes exprimant la causalité que nous avons rencontrés au cours de notre recherche sont présentés dans le tableau N°2, dans lequel ils sont repartis selon leur fonction :

**Tableau N°2 : Verbes exprimant la causalité**

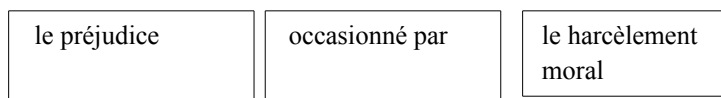
<b>A c c e n t s u r l a c o n s é q u e n c e</b>	<b>A c c e n t s u r l a c a u s e</b>
découler de	être à l'origine de
être dû à	causer
être imputé à	provoquer
procéder de	conduire à
provenir de	donner lieu à
remonter à	susciter
tenir pour	occasionner
tirer son origine de	engendrer

Dans la phrase suivante la conséquence est mise en relief :

*M. C. A. a demandé au tribunal administratif de Cayenne de condamner le centre hospitalier Andrée Rosemon à lui payer une indemnité de 496.000 euros en*

*réparation du préjudice **occasionné par** le harcèlement moral dont il a été victime. [19.1]*

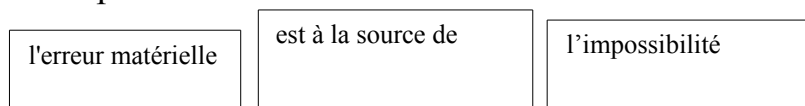
Illustrons cette relation par un schéma :



Citons un exemple contraire :

*Si l'erreur matérielle de FranceAgriMer **était à la source** de l'impossibilité, pour la société, d'importer 150 tonnes de viande bovine en exemption de droits de douane [...], l'établissement public était légalement tenu de lui refuser la délivrance de ce certificat d'importation. [19.2]*

Dans la phrase citée ci-dessus le schéma des relations est le suivant :



Dans ces exemples la causalité est exprimée directement par le verbe (№1) ou par une locution avec le verbe à sens causal (№2).

En russe, aussi bien qu'en français, l'idée de causalité est parfois exprimée par un verbe qui fait allusion aux motifs, à l'origine de l'état des choses : *предопределять, обуславливать, вызывать, вынуждать, подтолкнуть к, приводить к :*

*При этом в законе право на односторонний отказ от исполнения договора не связано с наличием каких-либо оснований для такого отказа, то есть не имеет значения, какие обстоятельства **предопределили** намерение ссудодателя отказаться от договора. [19.3]*

*Указанное деяние следует признать преступлением небольшой тяжести, **что обуславливает** необходимость смягчения срока наказания в виде лишения свободы, назначенного по приговору за совершение преступления, предусмотренного ч. 2 ст. 264 УК РФ. [19.4]*

*Неклеенко А.Н. скрывается, на телефонные звонки не отвечает, в добровольном порядке погашать долг перед истцом не собирается, что **вызвало** обращение в суд. [19.5]*

Dans ces phrases l'accent est mis sur le facteur qui implique une conséquence, une réaction imminente. Par contre, la forme passive de ces verbes permet de mettre en relief la conséquence :

*Данное обстоятельство не оспаривалось подсудимым Яковлевым В.С., однако выдвинутая им версия, что он **был вынужден** толкнуть потерпевшего в плечо, так как тот выпил много водки, не нашла своего подтверждения в судебном заседании. [19.6]*

Un verbe réfléchi peut également revêtir la valeur de la voix passive:

*Привлечение следователем Борисовым Д.В. для проведения процессуальных действий с обвиняемым Черняковым А.Г. понятым **обуславливалось** позицией последнего отказываться от подписания каких либо процессуальных документов, составляемых с его участием. [19.7]*

Dans la plupart des cas les verbes à la forme active sont suivis d'un substantif abstrait: *намерение, необходимость, позиция, привлечение, опасность, etc.*

Ce moyen comparé aux moyens syntaxiques de désigner la cause permet d'exprimer une idée d'une manière laconique. Comparez:

*La structure de l'immeuble a été affectée et les infiltrations d'eau dans le sous-sol karstique de l'immeuble sont devenues plus graves, **parce que les travaux publics en 2004 n'ont pas été effectués selon les règles de l'art**.*

Dans cet exemple la cause est exprimée par un participe ce qui rend la phrase plus succincte :

*L'aggravation des infiltrations d'eau dans le sous-sol karstique de l'immeuble, provoquées par la réalisation des travaux publics en 2004, a affecté la structure de l'immeuble. [19.8]*

### 2.1.2 Nom

Il existe en français plusieurs noms qui évoquent une personne ou un fait qui est à l'origine d'un autre fait. Le schéma ci-après présente cette relation:



Un nom peut exprimer non seulement la cause proprement dite, mais un élément de la «sémantique causale», tel que :

- 1) un nom qui introduit «le fait ou l'individu dont l'existence ou l'action provoque tel ou tel effet<sup>74</sup>»;
- 2) un fondement d'un fait;
- 3) une fait qui donne la possibilité de réalisation d'un autre fait.

**Tableau N° 3: Noms français à sémantique causale**

<b>Agent/Force motrice</b>	<b>Fondement</b>	<b>Possibilité de réalisation</b>
agent	motif	source
auteur	prétexte	occasion
mobile		occasion
moteur		

<sup>74</sup>Le français au bout des doigts : définitions, règles et explications [en ligne], URL : <http://francia2.unideb.hu/lfabd/308000.html> (1.02.2016).

*Aux termes de l'article 1er de la loi du 11 juillet 1979 : «Les personnes physiques ou morales ont le droit d'être informées sans délai des **motifs** des décisions administratives individuelles défavorables qui les concernent». [20.1]*

*Toute personne visée par le présent règlement est informée par l'État membre d'origine de **la raison** pour laquelle les données vont être traitées par Eurodac. [20.2]*

*Ils soutiennent que : **le prétexte** tiré de la compensation opérée en faveur des femmes **sur le fondement du** paragraphe 4 de l'article 141 du traité instituant la Communauté européenne, [...] ne peut être utilement invoqué pour l'admission à la jouissance immédiate à la retraite... [20.3]*

En russe, aussi bien qu'en français, il existe un certain nombre de noms désignant la cause :

*На основании ч. 2 ст. 117 названного Кодекса арбитражный суд восстанавливает пропущенный процессуальный срок, если признает **причины** пропуска уважительными. [20.4]*

*Результаты оценки доказательств суд отражает в судебном акте, содержащем **мотивы**, по которым суд отверг те или иные доказательства, принял или отклонил **доводы** лиц, участвующих в деле, приведенные в **обоснование** требований или возражений. [20.5]*

Cependant, en russe ce moyen lexical n'est pas très répandu. Le groupe nom+préposition est beaucoup plus populaire. Cet aspect sera mis en lumière dans la partie consacrée aux moyens syntaxiques.

Notre étude a montré que les moyens lexicaux d'exprimer la cause sont divers et variés dans les deux langues. Les verbes et les substantifs cités ci-dessus permettent de :

- établir des relations logiques entre les faits d'une manière laconique.

- diversifier le vocabulaire utilisé dans le texte.

Cependant, notre étude a révélé que les moyens syntaxiques exprimant les mêmes idées montrent une plus grande richesse et diversité. Cela nous incite à nous pencher sur cet aspect et à en parler d'une manière plus détaillée.

## 2.2 MOYENS SYNTAXIQUES

### 2.2.1 Proposition subordonnée de cause.

La cause peut se présenter sous forme de proposition subordonnée, introduite par une conjonction ou une locution conjonctive. La subordonnée causale sert à indiquer le motif ou la raison de ce qui est exprimé dans la proposition principale. Les conjonctions subordonnantes causales sont nombreuses et expriment toutes sortes de nuances.

#### Parce que

Parmi ces conjonctions et locutions conjonctives françaises, **parce que** est la plus neutre et la plus répandue. Cette conjonction peut être employée dans n'importe quel style du discours. Le rôle grammatical de la conjonction *parce que* est d'introduire *le propos* (une information nouvelle introduite dans l'énoncé) :

<i>Les requérants ne sont pas fondés à invoquer la violation de principes généraux du droit communautaire à l'encontre de cotisations d'impôt sur le revenu,</i>	<i>parce que les impôts directs ne relèvent pas de la compétence communautaire...</i> [21.1]
<b>le thème</b>	<b>le propos</b>
<i>Le requérant soutient que douze</i>	<i>parce que les enveloppes contenaient</i>



<i>suffrages ont été considérés à tort comme nuls</i>	<i>des listes différentes... [21.2]</i>
<b>le thème</b>	<b>le propos</b>

Du point de vue de la grammaire et de la sémantique, son équivalent russe le plus proche est la conjonction subordonnante **потому что**. Cette conjonction introduit également le propos.

Si la conjonction française est assez répandue dans le style d'affaires (juridique), son équivalent russe ne se rencontre presque pas dans ce style. On peut expliquer ce phénomène par le caractère trop neutre de la conjonction russe; elle n'a aucune marque stylistique, tandis que le langage juridique préfère le lexique plus « sophistiqué ».

Un des derniers dictionnaires parus en Russie<sup>75</sup> propose de traduire **parce que** par **оттого что**, ce qui est d'ailleurs inadmissible dans le style d'affaires : la conjonction **оттого что** appartient au style littéraire et même poétique<sup>76</sup>. Dans une oeuvre littéraire cette conjonction produit un effet expressif :

*- Нет, – сказал Пилат, – это не оттого, что душно, а тесно мне стало с тобой, Каифа, – и, сузив глаза, Пилат улыбнулся и добавил: – побереги себя, первосвященник.*

*– Non, dit Pilate, ce n'est pas parce qu'il fait lourd que j'étouffe. C'est à cause de toi, Caïphe. Réduisant ses yeux à deux fentes étroites, Pilate sourit et ajouta: – Prends garde à toi, grand prêtre. [21.3]*

<sup>75</sup>Так В.Г., Ганшина К.А., Новый французско-русский словарь. – М: Русский язык-Медиа, 2004 [en ligne], URL: <http://www.lingvo-online.ru/ru> (11.04.2016).

<sup>76</sup>Апресян В.Ю., Пекелис О.Е. Проект корпусного описания русской грамматики. Союз [en ligne], URL: <http://rusgram.ru/Союз> (11.04.2016).

Il est à noter que les deux éléments de la locution conjonctive russe sont séparés par une virgule.

À notre avis, la meilleure solution est de traduire *parce que* par la conjonction **так как**. **Так как** est considérée comme une conjonction stylistiquement neutre<sup>77</sup> avec une petite nuance officielle ce qui explique que cette conjonction est très rare dans le style littéraire poétique<sup>78</sup> et, par contre, assez fréquente dans le style d'affaires. De plus, cette conjonction peut introduire *le propos* :

<p><i>Судебная коллегия приходит к выводу об отсутствии оснований для применения положений статьи 333 Гражданского кодекса Российской Федерации об уменьшении размера пени,</i></p>	<p><b>так как не усматривает несоразмерности пени последствиям нарушения обязательств.</b> [21.4]</p>
<p>le thème</p>	<p>le propos</p>

<p><i>Также В.А. Макаров отразил, что доначисление Единого налога с выручки, поступившей от реализации полезного ископаемого (песка), неправомерно,</i></p>	<p><b>так как приводит к двойному налогообложению.</b></p> <p>[21.5]</p>
<p>le thème</p>	<p>le propos</p>

## Comme

<sup>77</sup>Синтаксис современного русского языка. Практическое пособие для иностранных учащихся филологических факультетов. Комментарии и упражнения, под ред. А. В. Величко. Спб., Златоуст, 2015, с. 91.

<sup>78</sup>Апресян В. Ю., О. Е. Пекелис, 2012, Подчинительные союзы. Материалы для проекта корпусного описания русской грамматики URL : <http://rusgram.ru> (2.02.2016).

La conjonction française **comme** se place en tête de la phrase et sert à introduire le motif de l'action qui est exprimée dans la proposition principale. Ainsi, elle désigne le thème:

<i>Il savait que dans la vie il faut faire la part des frottements et <b>comme</b> les frottements retardent,</i>	<i>il ne se frottait à personne. [21.6]</i>
le thème	le propos

Il est à noter que la conjonction **так как** a une double valeur : comme nous avons déjà mentionné plus haut, placée en cours de la phrase cette conjonction introduit le propos. Mais en tête de la phrase, la conjonction **так как** sert à exprimer le thème :

<i>Он знал, что в жизни поневоле приходится, как говорят, тереться между людей, а <b>так как</b> трение замедляет движение,</i>	<i>то он держался в стороне от всех. [21.7]</i>
le thème	le propos

D'ailleurs, la conjonction **comme** ne se rencontre presque jamais dans notre corps de textes du style juridique (rem.1).

**remarque 1** : Il faut noter que dans notre corps de textes le mot « comme » fonctionne plutôt en tant que préposition, synonyme de l'expression « en qualité de » :

*Afin d'en restituer le véritable caractère, l'administration est en droit d'écarter, **comme** ne lui étant pas opposables, les actes constitutifs d'un abus de droit. [21.8]*

*En l'absence de décision portant refus de titre de séjour pouvant être regardée **comme** intervenue le 29 janvier 2015, le Tribunal administratif de Paris ne pouvait que rejeter la demande de M. B...tendant à l'annulation de cette prétendue décision. [21.9]*

*Compte tenu de l'ensemble des pièces versées au dossier, M. A...doit être regardé **comme** étant entré en France avant d'avoir atteint l'âge de 16 ans. [21.10]*

## Puisque

La conjonction **puisque** marque une cause déjà connue. Normalement la subordonnée introduite par cette conjonction doit suivre la principale :

*Elle soutient que l'arrêté attaqué est entaché d'une erreur de fait, **puisque** elle a bien effectué ses heures de services et rempli les obligations de service qui s'attachent à sa fonction...*[22.1]

*Elle justifie de motifs humanitaires ou exceptionnels au sens de l'article L. 313-14 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile **puisque** sa fille aînée est scolarisée en France.* [22.2]

*Il soutient que la rédaction des articles L. 24 et R. 37 du code des pensions civiles et militaires de retraite n'ouvre qu'un droit apparent de jouissance à la retraite pour les pères de trois enfants **puisque** le congé parental est un congé sans traitement et que celui-ci n'est instauré que depuis 1985.* [22.3]

Employée au début d'une proposition principale, elle «perd sa valeur conjonctive»<sup>79</sup> et acquiert la valeur d'une conjonction ou particule à nuance affective. Il est peu probable que l'on rencontre cet emploi dans un document juridique, parce que c'est un cas de la langue parlée ou littéraire :

*Elle réfléchit quelques secondes et répondit: «**Puisque** c'est mon mari qui les demande».*

*Немного подумав, она ответила: — Но **ведь** их просит мой муж!* [22.4]

Dans le langage juridique russe, c'est la conjonction **поскольку** qui correspond à **puisque** (la particule **раз** et la conjonction familière **ведь** sont à éviter):

La proposition introduite par **поскольку** peut précéder ou suivre la principale. Dans le premier cas, **поскольку** introduit le thème. Par conséquent, elle correspond à la conjonction française **comme**.

<i>Поскольку факт ненадлежащего исполнения обязанности по оплате</i>	<i>требование истца о взыскании с ответчика неустойки в</i>
--	---

<sup>79</sup>Штейнберг Н.М., Грамматика французского языка, ч. 2, Синтаксис простого и сложного предложения, –Л: Учпедгиз., 1963. Р. 146.

<i>товара установлен судом,</i>	<i>соответствии с условиями договора поставки является обоснованным.</i> [22.5]
le thème	le propos

Placée en cours de la phrase, la conjonction russe **поскольку** introduit le propos :

<i>При этом доводы ответчика об отсутствии в накладных ссылки на договор поставки № 004 от 01.06.2011г., судом не принимаются во внимание,</i>	<i>поскольку в представленных в дело накладных имеется ссылка на «основной договор», доказательств заключения сторонами иных договоров поставки или купли-продажи товара сторонами в дело не представлено. [22.6]</i>
le thème	le propos

À la différence de **puisque**, la conjonction **поскольку** a une nuance stylistique qui la rapproche du registre officiel, voilà pourquoi elle ne se rencontre presque pas dans la langue littéraire et poétique<sup>80</sup>. Par contre, dans les décisions de justice cette conjonction est très fréquente.

**d)** Il existe plusieurs conjonctions et locutions conjonctives qui appartiennent au style d'affaires ou au style judiciaire<sup>81</sup>:

- attendu que
- vu que
- étant donné que

Ces locutions présentent les faits de façon très objective et mettent en évidence la cause indiscutable.

### **Attendu que**

<sup>80</sup>D'après les données du site Русская корпусная грамматика, parmi 1 mln d'exemples de texte poétique, la conjonction **поскольку** ne s'emploie qu'une fois. Русская корпусная грамматика [en ligne], URL : [http://rusgram.ru/Подчинительные\\_союзы#221](http://rusgram.ru/Подчинительные_союзы#221) (2.04.2016).

<sup>81</sup>Штейнберг Н.М. Грамматика французского языка. Синтаксис простого и сложного предложения. – Л. : Учпедгиз, 1963. Ч. 2. Р. 146.

*Attendu que* est la conjonction préférée dans le domaine juridique. Dans certaines décisions de justice, elle est parfois le seul moyen syntaxique d'introduire la cause, et le passage suivant peut en servir d'exemple:

*Attendu que le 14 avril 1995, la requérante a produit des copies de sa correspondance avec le défendeur datée du 30 mars et du 7 avril 1995;*

*Attendu que le 14 22 mai 1995, la requérante a produit une copie d'une communication du défendeur datée du 10 mai 1995;*

*Attendu que le défendeur a déposé sa réplique le 11 décembre 1995;*

*Attendu que la requérante a déposé ses observations écrites le 19 janvier 1996;*

*Attendu que le 10 juillet 1996, le Tribunal a posé au défendeur des questions auxquelles celui-ci a répondu le 12 juillet 1996;*

*Attendu que le 17 juillet 1996, la requérante a présenté un exposé supplémentaire;*

*Attendu que les faits de la cause sont suivants:.. [23.1]*

Le passage cité ci-dessus contient 7 subordonnées introduites par la locution conjonctive **attendue que**. De nombreux exemples retrouvés dans d'autres documents montrent que la subordonnée introduite par cette locution se trouve normalement en tête de la phrase :

*Attendu que le 24 juillet 1995, le requérant, après avoir procédé aux régularisations nécessaires, a de nouveau introduit une requête dans laquelle il priait notamment le Tribunal : ... [23.2]*

*Attendu que l'autorité de chose jugée n'a lieu qu'à l'égard de ce qui fait l'objet d'un jugement et a été tranché dans son dispositif... [23.3]*

Selon les recommandations pour la rédaction des décisions de justice, «la locution **attendu que** est traditionnellement employée en tête de décision et répétée en principe à chaque paragraphe. Cette formule introduit une nouvelle étape dans le raisonnement<sup>82</sup>». Les phrases introduites par cette locution précèdent la décision exprimée dans un jugement et un arrêt.

---

<sup>82</sup>Analyse et commentaire d'une décision de justice [en ligne], URL : <http://www.letudiant.fr/boite-a-docs/telecharger/methodes-d-exercices-juridiques-donnees-de-base-1795>  
<http://www.letudiant.fr/boite-a-docs/document/methodes-d-exercices-juridiques-analyse-d-arret-1796.html>  
(7.02.2016).

En France la rédaction de décisions de justice obéit à un grand formalisme. Dans une décision de justice du droit français les motifs sont exposés sous forme d'une liste, dont chacun des paragraphes est précédé d'une locution conjonctive. Dans la tradition russe, la forme de ce document n'est pas formalisée à ce point; l'exposition des motifs rappelle une narration, d'où une grande diversité de moyens d'introduire un argument qui existe dans ce type de documents:

- *Принимая во внимание факт...*
- *Исходя из...*
- *Учитывая...*
- *При этом суд учитывает...*
- *При таких обстоятельствах...*
- *Рассмотрев материалы дела, суд признает...*
- *Изучив материалы дела и доводы апелляционной жалобы...*
- *По результатам...(установлено...)*
- *Как видно из материалов дела...*
- *Как следует из содержания приведенных выше статей...*
- *Анализ показывает, что...*

Toutes ces formules remplissent la même fonction anaphorique que la locution conjonctive ***attendu que*** : elles renvoient aux faits déjà exposés ou censés être déjà connus par les participants. Quoique ***attendu que*** ait un équivalent plus ou moins exact – ***ввиду того (,) что*** – il existe plusieurs variantes de traduction de cette locution. Citons-en quelques-unes :

*Attendu que les principes et droits fondamentaux susmentionnés sont également reconnus ou exprimés dans les instruments régionaux de mise en œuvre des droits de l'homme...*

*Принимая во внимание то, что вышеуказанные основополагающие принципы и права также признаются или находят отражение в местных актах по правам человека...[23.4]*

*Attendu que l'hebdomadaire X édité par la société Editions Y a publié le 9 septembre 1987 un article qui insistait sur l'importance de la fortune foncière de M. Z., indiquait le montant de ses déclarations fiscales...*

**Ввиду того, что** еженедельник X, издаваемый акционерным обществом «société Editions Y» (Издательство Y), опубликовал 9 сентября 1987 г. статью, в которой действительно говорилось о большом размере земельного состояния господина Z с указанием денежных сумм, фигурирующих в его декларациях... [23.5]

Dans la plupart des cas les traducteurs préfèrent les conjonctions **ввиду того** (,) **что** et **исходя из того** (,) **что** et les combinent, comme dans le passage suivant:

*Attendu que l'expertise biologique est de droit en matière de filiation, sauf s'il existe un motif légitime de ne pas y procéder ;*

*Attendu que Mme X... a donné naissance, le 29 octobre 1994, a un enfant prénommé Emmanuel Jean-Marc qui ... ;*

*Attendu que pour la débouter de sa demande, l'arrêt attaqué énonce que Mme X... ne rapporte pas la preuve... ;*

*Attendu qu'en statuant ainsi, la cour d'appel a violé les deux premiers des textes susvisés par refus d'application et le troisième, par fausse application... [23.6]*

**Исходя из того, что** генетическая экспертиза может, с полным правом, назначаться судом при определении родства, за исключением случаев, когда существует законная причина в отказе проведения этой экспертизы;

**Ввиду того, что** мадам «X» 29 октября 1994 г. родила ребенка, названного Эммануэль-Жан-Марк, который...

**Ввиду того, что** для обоснования отказа в удовлетворении иска мадам «X», обжалованное судебное решение ссылается на тот факт, что «X» не представила доказательств...;

**Исходя из того, что,** приняв такое решение, суд тем самым нарушил ... [23.7]



Ces phrases tirées d'un seul document montrent que même dans le cadre d'un texte il est possible de combiner plusieurs moyens de traduction. L'analyse du corpus a permis de révéler la tendance de traduire *attendu que* par *ввиду того, что* et par *исходя из того, что*.

Notons cependant que cette formule semble être de plus en plus abandonnée, plusieurs cours préférant faire débiter leurs attendus<sup>83</sup> par la locution *considérant que*. Voici un exemple: dans la décision de la Cour d'Appel de Versailles aucun motif n'est introduit par *attendu que*, et les 16 motifs sont précédés par *considérant que*.

### **Étant donné que, du fait que**

La locution conjonctive *étant donné que* sert à établir la relation entre la cause et l'effet. Elle introduit la cause notoire, connue de tous. Dans la plupart des cas cette locution se place en tête de la phrase comme dans l'exemple suivant:

*Étant donné qu'il s'agit d'une décompensation anxio-dépressive sévère avec passage à l'acte autolytique d'une personnalité obsessionnelle*». [23.8]

Pourtant, cet emploi n'est pas le seul possible. Ainsi, la proposition causale, introduite par *étant donné que* peut suivre la principale :

*Selon cet expert, " le geste suicidaire est donc ici indirectement lié au travail étant donné qu'il s'agit d'une décompensation anxio-dépressive sévère avec passage à l'acte autolytique d'une personnalité obsessionnelle "*. [23.9]

Sémantiquement cette locution est très proche de la conjonction puisque. Ainsi, son équivalent le plus proche est la conjonction russe *поскольку*, mais il est possible de traduire cette locution conjonctive par *учитывая* ou *принимая во внимание*.

---

<sup>83</sup>Dans une décision de justice le magistrat doit exposer d'abord les prétentions des parties et leurs moyens. Cette partie est appelée la "motivation", "les motifs "ou encore "les attendus ". [Juritravail // Site d'information juridique et pratique animé par des Juristes et Avocats, URL: <http://www.juritravail.com/lexique/attendu-que.html> (11.12.2015)].

Ce moyen syntaxique est très proche de la locution conjonctive **du fait que** qui sert à «rappeler une cause constatée » :

*Il ne pouvait être regardé comme imposable à l'impôt sur le revenu sur les bénéfices de cette société, **du fait que** son identité a été usurpée. [23.10]*

À la différence de la locution précédente, **du fait que** ne s'emploie pas en tête de la phrase.

### **Vu que**

Dans notre corps de textes il n'y a aucun exemple de proposition introduite par la locution conjonctive **vu que** (tandis que la préposition **vu** est très répandue) . L'explication donnée par les sources différentes est la suivante: à l'origine cette locution appartenait au langage juridique, mais à présent elle s'emploie dans un langage populaire. Donc cette locution conjonctive est assez répandue dans les messages des internautes:

***Vu que** tout le monde parle de politique sur ce site (ça m'énerve!) je fais pareil. Vive le PS. [24.1]*

### **Considérant que**

Au cours de nos recherches nous avons révélé que certaines conjonctions largement employées dans le style juridique ne sont utilisées ni par la langue littéraire ni par la langue parlée<sup>84</sup>. Parmi eux il faut citer d'abord **considérant que**.

Dans la langue d'affaires ou celle de la science on rencontre plutôt la formule **en considérant que**. Il s'agit du gérondif du verbe considérer :

***En considérant que** la terre est une sphère, l'arc de circonférence de la terre peut être calculé par le simple rapport entre la circonférence totale de la terre et l'angle  $\alpha$ . [25.1]*

---

<sup>84</sup>D'après les résultats d'une requête sur Google.fr, parmi les documents contenant cette locution conjonctive la plupart sont des documents judiciaires ou administratifs : *convention, règlement, code, accord, décision de justice etc.*

Pourtant, dans le langage juridique ce gérondif s'est transformé en une locution conjonctive qui est devenue très populaire, voir dominante dans les décisions de justice. Les propositions introduites par la locution conjonctive *considérant que* sont généralement suivies d'un point-virgule :

*Le Conseil d'État, **considérant qu'**aux termes de l'article L. 822-1 du code de justice administrative : « Le pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat fait l'objet d'une procédure préalable d'admission » [...], décide : les conclusions du pourvoi de M. et Mme B.[...], sont admises. [25.2]*

*La Cour, **considérant que** pour les mêmes motifs que ceux exposés aux points 9, 10 et 11, la société Clap 2000 n'est pas fondée à demander la déduction de la taxe afférente à des dépenses [...], décide : le surplus des conclusions du pourvoi de M. A. n'est pas admis. [25.3]*

Cette conjonction introduit un exposé des motifs d'une décision de justice et de tout autre document. Évidemment, c'est un élément très important de la rédaction et organisation de la décision de justice. Le traducteur doit veiller à ce que cette conjonction soit traduite correctement. Dans le système russe la rédaction de ces documents n'est pas soumise aux règles aussi strictes qu'en français, voilà pourquoi il est difficile de choisir un moyen de traduire cette locution. Cela pose un problème : d'une part, il est possible d'adapter le texte traduit au standard russe afin de rendre sa traduction adéquate. D'autre part, il existe une règle qui prescrit de respecter l'uniformité des moyens de traduction. Cela implique que le même terme ne peut pas être traduit d'une manière différente dans le même texte. Alors, dans la situation de traduction, notre décision serait la suivante : dans les paragraphes consacrés à l'exposition des faits la formule ***considérant que*** peut être traduite par *учитывая +ном /учитывая, что*:

***Considérant qu'**en invoquant l'importance des sommes en jeu, les liens particuliers entre la SARL Butterfly Business Consulting et la société Centenium Limited, et l'absence de justificatif de la réalité des prestations facturées,*

*l'administration établit que l'appelante ne pouvait ignorer les insuffisances reprochées... Учитывая крупный размер суммы, фигурирующей в деле, а также особенности отношений между ООО Butterfly Business Consulting и обществом Centenium Limited и отсутствие документов, подтверждающих факт оплаты оказанных услуг, администрация утверждает, что апеллант, не мог не знать о вменяемых ему недоимках...[25.4]*

Quand il s'agit des dispositions légales servant de fondement de l'énoncé, il vaut mieux éviter la prolixité et au lieu de dire : *Учитывая, что согласно статье 39 Налогового кодекса...* nous proposons d'omettre le mot *учитывая* et procéder à une transformation syntaxique dans le reste de la phrase :

*Considérant qu'aux termes de l'article 39 du code général des impôts, applicable à l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 209 du même code : «Le bénéfice net est établi sous déduction de toutes charges» [...], il incombe à chaque partie...*

*Согласно статье 39 Налогового кодекса о налогообложении предприятий и статье 209, «Чистой суммой дохода является сумма за вычетом налогов», [...] что накладывает на обе стороны...обязанность...[25.5]*

Si le traducteur choisit une de ces deux possibilités, cela lui permettra de rendre la traduction à la fois variée et uniforme.

### **Au motif que**

Une autre locution, très peu employée dans la langue littéraire est *au motif que* :

D'après le dictionnaire «le Robert», cette formule appartient à la langue juridique. Aucune autre source ne met en lumière le rôle grammatical de cette expression ni les règles de son emploi. R. Laganière écrit à propos de cette expression : «De fait, aucun des seize autres ouvrages que j'ai consultés ne mentionne le tour *au motif que* ni, de manière générale, l'emploi de la préposition *à* devant le nom *motif* indiquant un complément de cause»<sup>85</sup> :

---

<sup>85</sup>Au motif que // [Blog du linguiste Raymond Laganière], URL : <http://chouxdesiam.canalblog.com/archives/2005/10/16/900700.html> (3.04.2016).

*Par suite, la société appelante n'est pas fondée à soutenir que le mémoire en défense du ministre est irrecevable **au motif qu'il est signé par une autorité incompétente.** [26.1]*

La locution conjonctive **au motif que** introduit la justification d'une action (de la décision rendue par la Cour). Cette expression est sémantiquement très proche de la locution **en raison de**. Pourtant, la langue juridique préfère le mot « motif » et les expressions dont ce substantif fait partie. Par exemple, dans les arrêts de la Cour de Cassation le dispositif est précédé par la formule **par ces motifs** dont nous allons parler de manière plus détaillée dans la partie consacrée aux prépositions.

L'équivalent russe de la locution conjonctive **au motif que** est **по причине того, что; на основании того, что**. Mais faute de parallélisme dans les deux systèmes, nous ne pouvons pas affirmer que ces locutions sont régulièrement employées dans les traductions. Par contre, les traducteurs préfèrent les formules plus laconiques. Souvent cette locution conjonctive est traduite par un groupe nom+préposition ou par une conjonction, ou par une autre partie du discours :

*Qui plus est, les autorités locales à El Obeid ont demandé à la MINUAD de ne plus utiliser la base logistique d'El Obeid **au motif qu'**«elle a été créée pour servir la Mission des Nations Unies au Soudan».*

*Кроме того, местные власти в Эль-Обейде попросили ЮНАМИД прекратить использование материально-технической базы Эль-Обейда, **поскольку** «она была создана для обслуживания Миссии Организации Объединенных Наций в Судане». [26.2]*

Dans cette phrase la locution conjonctive est traduite par une conjonction.

*Le demandeur s'y est opposé **au motif que** la clause compromissoire ne faisait pas partie intégrante du contrat.*

*Истец возражал, **утверждая,** что арбитражная оговорка в договор не включена. [26.3]*

Dans l'exemple cité ci-dessus la locution conjonctive est traduite par un gérondif. Cette traduction est assez libre, mais elle est intéressante dans la mesure où elle permet de rendre le sens du texte de départ. Dans ce cas l'idée est exprimée assez clairement.

### **Sous prétexte que**

La locution conjonctive **sous prétexte que** introduit une cause contestée :

*M. A. soutient que la mesure d'assignation à résidence prévue par l'article L. [...], ne serait pas soumise aux conditions de garanties de représentation effectives propres à prévenir le risque que l'étranger se soustraie à l'obligation de quitter le territoire français prescrites à l'article L. 561-2, **sous prétexte que** le premier article ne renvoie pas expressément au second, ce dernier renvoie expressément à l'article L. 551-1 cité au point 3, qui lui renvoie expressément à l'article L. 561-2.*  
[27.1]

*Considérant, [...] que le rapport contient de très nombreux passages inutiles, répétitions, maladresses et confusions ; que, notamment, l'expert se prononce, non pas désordre par désordre, mais lot par lot, et mélange ainsi certains désordres **sous prétexte qu'ils relèvent du même lot**, ce qui rend difficile l'établissement des responsabilités.* [27.2]

D'ailleurs, ce moyen syntaxique n'est pas fréquent, la locution conjonctive **sous prétexte que** appartenant au registre familier. En plus, les documents juridiques doivent être fondés sur des faits concrets et justifiés, tandis que cette locution introduit une cause remise en question. Ainsi, cette formule peut apparaître dans un jugement, mais non dans un arrêt, puisque la rédaction du jugement doit inclure un exposé détaillé et un raisonnement rigoureux avec une prise en considération de tous les faits. Par contre, dans un arrêt, on ne rencontre jamais les locutions servant à écarter une cause comme étant fausse.

Pourtant, en russe l'emploi de l'équivalent du mot *prétexte* - *предлог* dans un contexte juridique est admissible (23232 documents donnent 40108 exemples d'emploi de ce nom<sup>86</sup>). Dans la plupart des cas il fait partie du groupe Nom+préposition *под предлогом* :

*Устинов О.В., [...] умышленно открыто из корыстных побуждений с целью хищения чужого имущества под предлогом осуществления телефонного звонка похитил у потерпевшего А.К. сотовый телефон «ZTE Blade L3».*  
[27.3]

Toutefois, la locution conjonctive *под предлогом того, что* ne s'emploie presque pas tout comme son équivalent français. Peut-être on peut l'expliquer par le fait que cette formule est trop longue. Quelques exemples de l'emploi de la construction *под предлогом* sont tirés de la partie consacrée à l'exposé des faits dans, et non dans la partie des motifs de la décision de justice, tout comme pour la locution française *sous prétexte que*.

## Car

Parmi les linguistes, il existe une divergence d'opinions à l'égard de la conjonction *car*<sup>87</sup>. Certains la désignent comme coordonnante, d'autres la considèrent comme conjonction de subordination. En tout cas ce moyen syntaxique permet d'introduire la cause. Mais à la différence de *parce que*, *car* «sert à signaler un acte de parole particulier de locuteur : une justification de son énoncé»<sup>88</sup>, «avec une idée d'argumentation»<sup>89</sup>. La conjonction *car* introduit la cause en attestant que le fait

---

86 Données statistiques de la site Судебные решения.рф [en ligne], URL :

<http://судебныерешения.рф/advanced/search> (14.04.2014).

87 Ковачева Д.Г. Способы выражения причины во французском языке и основные проблемы, связанные с определением статуса союза *car* // Материалы / Отв. ред. А.И. Андреев, А.В. Андриянов, Е.А. Антипов [en ligne], – М.: МАКС Пресс, 2015.; Шушлякова Л.С. Типы причинной связи и способы ее выражения на уровне сложного предложения в современном французском языке (соотношение предложений с союзом *car* и *parce que*): Дисс. канд. филол. наук, – М., 1977.; Полякова Н.В. Определение грамматического статуса союза *car* во французском языке // Романские языки и культура: конкуренция на международной арене и перспективы развития: Материалы международной научной конференции 24-25 июня 2014 г. –М. P. 214-217.

88 Mel'čuk I., Arbatchewsky-Jumarie N. Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain, v. 4. – Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1999.

89 Ruquet M., Quyu-Bodin J.-L. Comment dire? Raisonner à la française. – Bourges : CLE International, 1988. P.6.

est exact et indiscutable, comme une vérité absolue. Les exemples de phrases contenant cette locution sont nombreux:

*Cette décision est entachée d'illégalité du fait de l'illégalité du titre de séjour du 12 avril 2013 **car** le préfet aurait dû lui délivrer de plein droit un titre de séjour de dix ans [...] dès lors que la communauté de vie existait encore à cette date. [28.1]*

*L'arrêté est entaché d'une erreur manifeste d'appréciation et d'une erreur de droit, **car** il rapporte la preuve qu'il était en France depuis dix ans à la date d'entrée en vigueur de l'accord cadre du 28 avril 2008. [28.2]*

Comme dans cette phrase, la conjonction **car** introduit une subordonnée expliquant l'idée énoncée dans la principale.

Notre corps de textes inclut différents types de décisions de justice. Au cours de nos recherches nous avons constaté une tendance surprenante. Ce sont les jugements qui se distinguent par l'emploi de la conjonction **car**. Tout en étant synonyme de *puisque* dans certains cas, la conjonction **car** appartient au style plus soutenu. Mais, apparemment, les jugements et les arrêts appartiennent au même registre de la langue. Ainsi, il paraît impossible d'expliquer ce phénomène par des nuances stylistiques. En fait l'explication de cette tendance est de nature juridique et non linguistique : le mot "arrêt" désigne une décision rendue par les juridictions de degré supérieur à la différence des jugements. Ceux-ci sont rendus par les juridictions de degré inférieur. La compétence des Cours de degré inférieur est d'établir les faits et d'exposer les motifs juridiques des poursuites en jugeant une affaire «en premier ressort», tandis que les Cours de degré plus élevé «réexaminent les affaires en droit, mais non en fait»<sup>90</sup>. Ces Cours examinent si les juges ont bien appliqué les règles de droit. Voilà pourquoi les arrêts sont plus laconiques, et leur style est très précis et un peu sec. Ainsi, il n'y a aucune raison d'y employer des formules du registre soutenu.

---

<sup>90</sup> Site de la Cour de Cassation de France [en ligne], URL:

[https://www.courdecassation.fr/informations\\_services\\_6/charte\\_justiciable\\_2544/juge\\_decisions\\_2545/sontr\\_10942.html](https://www.courdecassation.fr/informations_services_6/charte_justiciable_2544/juge_decisions_2545/sontr_10942.html) (1.03.2016).



La conjonction *ибо* est traditionnellement donnée comme traduction de *car*. Pourtant sa nature reste à préciser. Cette conjonction «sert à introduire la cause référentielle, la justification ou l'argumentation (d'un acte ou d'un acte de parole)»<sup>91</sup>, tout comme *потому что* et *так как*, mais elle appartient «au style soutenu et n'est guère utilisée dans la langue courante»<sup>92</sup>. Donc, dans un contexte juridique la traduction préférable de *car* est *так как* ou plutôt *поскольку*, ce qui permet d'éviter l'emphase dans le ton:

*En outre, il a été déclaré qu'on ne devait pas parler de «constitution d'un droit de propriété», car une vente avec réserve de propriété n'emportait pas réellement «constitution» d'un tel droit.*

*В дополнение было указано, что следует еще раз рассмотреть ссылку на создание права собственности, поскольку продажа при использовании механизма удержания правового титула в действительности не "создает" права собственности. [28.3]*

### **Conjonctions et locutions conjonctives qui ne s'emploient pas dans le style juridique**

Nous venons de citer les conjonctions et locutions conjonctives les plus répandues qui servent à introduire la cause dans les documents juridiques. En travaillant sur les décisions de justice nous avons révélé que même certaines conjonctions appartenant au registre familier ou littéraire y sont fréquemment employés. Cependant, nombreux sont les moyens syntaxiques qui n'y sont guère employés (ou employés une fois), parmi lesquelles on trouve :

- si...c'est que, c'est que
- soit que...soit que (soit que...ou que)
- à cause que
- pourvu que

---

<sup>91</sup>Bracquénier C. Coordination et coordonnants en russe moderne. [en ligne], URL: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00731324/document> (1.03.2016); Rousseau A., Begioni L., Quayle N. & Roulland D.. La Coordination. – Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2004. P.265-280, 2007.

<sup>92</sup>Bracquénier C. Idem.; Виноградов В.В. Русский язык. Грамматическое учение о слове. - М.: Высш. шк., 1972. 616 p.

aussi bien que des conjonctions exprimant toutes sortes de nuances, par exemple, les conjonctions qui mettent en avant l'idée de temps, mais en même temps expriment la cause :

- du moment que
- dès lors que

On pourrait l'expliquer par les exigences stylistiques des documents juridiques. Ainsi, la cause écartée comme étant fautive ne peut pas servir de fondement de décision et donc n'est pas prise en compte dans une argumentation judiciaire. Voilà pourquoi on ne trouve jamais dans ce type de documents les phrases contenant les formules **non que; ne pas que; ce n'est pas que**.

La nuance d'intensité exprimée par les locutions conjonctives **d'autant plus que, d'autant que, surtout que, tellement/tant** peut être exprimée dans un discours soutenu et plus émotionnel que celui d'un juge.

Les conjonctions russes introduisant la subordonnée causale sont également très variées. Nous avons déjà abordé les conjonctions les plus répandues dont il est possible de trouver des équivalents français :

- потому что et sa variante потому как
- поскольку
- ибо
- так как

Ajoutons-en encore quelques-unes dans cette liste.

Le langage juridique préfère le lexique assez «sophistiqué», ce qui est lié au style soutenu du discours juridique. La conjonction *из-за того что* appartient au registre familier. Par conséquent, cette locution conjonctive ne fait pas partie des instruments syntaxiques du style d'affaires.

### **Благодаря тому (,) что**

Bien que la conjonction *благодаря тому (,) что* soit également neutre du point de vue de sa stylistique, elle est assez fréquente dans les décisions de justice et autres documents :

*Со слов С. им стало известно, что Мамулов Л.И. попытался произвести выстрел в него, но **благодаря тому, что** С. удалось выхватить обрез из рук Мамулова, последнему не удалось довести свой умысел до конца. [29.1]*

D'ailleurs, la locution prépositive **grâce à**, qui est son équivalent sémantique le plus proche, n'est pas couramment employée dans les textes juridiques. Afin de rendre l'idée de cause, plusieurs traducteurs procèdent à une transformation syntaxique :

***Благодаря тому что** Непал является членом ВТО и Зоны свободной торговли в Южной Азии, он в течение нескольких лет демонстрирует рост объема своей торговли.*

*Membre de l'OMC et de la zone de libre-échange d'Asie du Sud, le Népal a vu croître son volume d'échanges au fil des ans. [29.2]*

### **Conjonctions désignant différents types de cause**

L'idée de cause peut être implicite, et ne pas être exprimée directement. Pour cela on emploie des conjonctions qui ont des nuances différentes. La plupart de ces conjonctions ont été formées à la base des prépositions correspondantes ou d'autres parties du discours (par exemple, le gérondif), dont elles gardent les traits sémantiques. Si on divise ces conjonctions en 2 groupes, le premier groupe inclura les conjonctions désignant la cause (le mobile) de l'action même :

- вследствие того (,) что;
- ввиду того (,) что;
- в результате того (,) что;
- в силу того (,) что;
- в связи с тем (,) что;
- по причине того (,) что (по той причине (,) что)

*Сторона, против которой принято решение, была лишена возможности принять участие в процессе **вследствие того, что** ей не было своевременно и надлежащим образом вручено извещение о времени и месте рассмотрения дела. [30.1]*

Dans la phrase citée ci-dessus la subordonnée causale explique la cause du fait indiqué dans la principale : faute d'avoir reçu un préavis, une des parties n'a pas pu être présente au tribunal.

Dans les phrases suivantes, la subordonnée indique les circonstances qui ont été à la source d'un accident :

*Залив квартиры истицы произошел **в результате того, что** указанный собственник квартиры самостоятельно и некачественно произвел работы по замене общедомового оборудования. [30.2]*

*Также является неправомерным довод кассационной жалобы о том, что спорная сделка является ничтожной **в силу того, что** иностранная валюта не имеет свободного обращения на территории РФ и не может быть предметом сделок между физическими лицами. [30.3]*

*Разрешение на пребывание в Российской Федерации прекратило свое действие в 2012 году. [Савельев П.А.] Продление не оформил **по причине того, что** его в 2014 году не выпустили, поскольку у него отсутствовал паспорт. [30.4]*

Le deuxième groupe réunit les conjonctions introduisant la cause de la décision ou de l'acte de parole de celui qui doit justifier son énoncé :

- исходя из того (,) что;
- судя по тому (,) что;

Initialement c'étaient des gérondifs qui sont devenus conjonctions.

On peut y rajouter la conjonction **ввиду того, что** qui est parfois employée pour établir un lien logique dans un raisonnement ou une conclusion :

*Установив указанные обстоятельства, судья Центрального районного суда г. Новокузнецка пришел к правильному выводу о неподсудности спора данному суду **ввиду того, что** он подлежит разрешению судом по месту нахождения ответчика.*[30.5]

Grâce à notre corpus, nous pouvons constater que les possibilités de traduction de ces conjonctions sont variées :

*Однако, **ввиду того, что** на основании статьи 9 Гражданского кодекса, даже простая констатация посягательства на частную жизнь дает право на компенсацию ущерба, и что Апелляционный суд, установив факт посягательства на неприкосновенность частной жизни мадам «Y» в результате оспариваемой публикации, предавшей огласке ее любовную связь, суверенно оценил сумму понесенного вреда; тем самым, суд законно обосновал свое решение.*

*Mais **attendu que** selon l'article 9 du Code civil, la seule constatation de l'atteinte a la vie privée ouvre droit a réparation ; que la cour d'appel, après avoir constaté l'atteinte portée au droit de Mme Y... au respect de sa vie privée par la publication litigieuse révélant sa vie sentimentale, a souverainement évalué le montant du préjudice subi ; qu'elle a ainsi légalement justifié sa décision.* [30.6]

Dans cet exemple la locution **ввиду того, что** est traduite par **attendu que**, qui correspond souvent à la construction russe **исходя из того, что**. Si le traducteur souhaite rester fidèle et à l'original même dans les détails (ce qui est souvent nécessaire en ce qui concerne les textes juridiques) il choisit la conjonction **attendu que** pour traduire les locutions conjonctives russes **ввиду того, что et исходя из того, что**.

Une autre possibilité est de rendre l'idée de cause par un participe:

***Исходя из того, что** Апелляционный суд [...] решил, «что разглашение данных, носящих особенно точный характер, представляет собой посягательство на частную жизнь господина Z с точки зрения защиты его*

личного имущества» и приговорил «Издательство Y» выплатить господину Z сумму 8000 фр. франков в качестве компенсации за понесенный моральный ущерб.

*Accueillant la demande de M. Z..., la cour d'appel [...] a retenu que «ces divulgations particulièrement précises constituaient une atteinte à sa vie privée sur le plan patrimonial», qu'elle a condamné la société Éditions Y... à payer à M. Z. 8 000 francs de dommages-intérêts. [30.7]*

Cependant, l'analyse montre que ces conjonctions sont moins répandus que les prépositions qui ont servi de base pour la formation de ces locutions conjonctives.

## 2.2.2 Préposition/locution prépositive + Nom

Les textes juridiques abondent en moyens syntaxiques et lexicaux exprimant toutes sortes de nuances de causalité. Un des moyens les plus courants est la construction **préposition + nom**. Cette construction peut introduire la cause de l'action ou une explication de la décision<sup>93</sup>. Dans le premier cas, la préposition (ou groupe prépositionnel) est suivie d'un mot ou d'un ensemble de mots désignant les faits ayant provoqué des conséquences, comme dans les exemples cités ci-dessous :

*Attendu qu'en statuant ainsi, la cour d'appel a violé les deux premiers des textes susvisés **par** refus d'application et le troisième, **par** fausse application. [31.1]*

Il est à noter que la préposition **par** exprimant la cause précède dans les deux cas un nom abstrait qui désigne la cause de l'état de choses exprimé dans la première partie de la phrase.

La liste des prépositions et de locutions prépositives françaises qui expriment l'idée de cause est assez longue. On peut citer les unités suivantes <sup>94</sup>:

- *grâce à*

<sup>93</sup>Ильина С.А., Попова Т.В. Выражение обстоятельственных отношений в письменной книжной речи. Учебное пособие. Тамбов: Изд-во ТГТУ, 2007. 120 р.

<sup>94</sup>Ruquet M., Ququ-Bodin J.-L. Comment dire? Raisonner à la française. – Bourges: CLE International , 1988. 159 р.

- *à cause de*
- *par suite de*
- *à la suite de*
- *à force de*
- *à défaut de*
- *par manque de*
- *sous prétexte de (couvert, couleur)*
- *à*
- *pour*
- *sous*
- *par*
- *avec*

Pourtant, ces prépositions ne s'emploient guère dans les décisions de justice. Par contre, un certain nombre de prépositions y sont fréquemment employés. Il s'agit des prépositions et locutions prépositives introduisant le motif de la décision ou son fondement :

- *vu*
- *eu égard à*
- *conformément à*
- *en vertu de*
- *à la suite de*
- *par*
- *étant donné*
- *attendu*

Ces prépositions et locutions prépositives relèvent du registre officiel et juridique. Ainsi, le nom suivant une de ces prépositions désigne un fait, un événement ou un document qui sert de preuve à l'appui. Dans ce cas il ne s'agit pas de cause proprement dite, mais plutôt d'*une motivation*. C'est une causalité générale, dans son sens le plus large. Dans les propositions contenant une de ces locutions prépositives, le rhème, ou le propos, représente **la cause** (la raison ou origine de quelque chose). Et le thème est formé par les informations qui sont censées être connues des participants à la communication. Le thème y décrit **le motif**, le fondement (donc une justification de l'action ou de la réaction).

Le choix d'un moyen syntaxique s'effectue en fonction des traits sémantiques particuliers, des traits combinatoires syntaxiques et du contexte. Citons quelques exemples de prépositions les plus répandues :

*M. E. fait valoir qu'un tel tri était impossible **étant donné** l'insalubrité des lieux et leur absence de mise aux normes. [31.2]*

Certains participes sont devenus prépositions, ils sont alors placés devant un nom et restent invariables comme dans la phrase citée ci-dessus. Un autre participe passé en emploi prépositionnel qui domine dans les décisions de justice est **vu**. Il s'emploie dans la partie consacrée à l'énumération des actes du droit qui servent de fondement juridique de la décision de justice :

**Vu :**

- *le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;*
- *le code de la défense,*

*le Tribunal décide : la requête de M. A. est rejetée. [32.1]*

**Vu :**

- *le code du travail ;*
- *le code de justice administrative,*

*le Tribunal décide : 1) Le jugement n° 1101152 du tribunal administratif de Nancy en date du 16 avril 2013 est annulé. [32.2]*

Dans la plupart des cas la préposition **vu** se place en tête de la phrase et est suivie d'un nom désignant un fondement juridique qui peut être un texte normatif, un principe général de droit, un acte administratif individuel ou une décision juridictionnelle<sup>95</sup> : *code, articles, ordonnance, loi, pacte, convention, décret, etc :*

**Vu :**

- *le code des pensions civiles et militaires de retraite ;*
- *le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 ;*
- *le décret n° 2009-1053 du 26 août 2009 ;*
- *le code de justice administrative*

---

<sup>95</sup> Bouvier P., Born R., Cuvelier B., Piret F. *Éléments de droit administratif*. – Bruxelles : Larcier. 2013. 460 p.



*le Tribunal décide : 1) L'article 2 du jugement du tribunal administratif de Nantes du 17 décembre 2014 est annulé. [32.3]*

Cette formule est très brève et commode, puisqu'elle exprime en un seul mot une idée importante, ce qui explique un attachement particulier des «rédacteurs» des décisions de justice à cette préposition. Mais du point de vue de la traduction le sens de cette préposition n'est pas évident. Si on la traduit par un participe correspondant (*рассмотрев статьи, учитывая статьи, принимая во внимание статьи*), cette traduction ne permet pas de dégager l'idée de référence et du fondement de la décision prise par le locuteur. Voilà pourquoi les traducteurs préfèrent expliciter le sens, comme dans les exemples suivants :

***Vu** les articles 339 et 311-12 du Code civil, ensemble l'article 146 du nouveau Code de procédure civile; [...], La Cour de cassation casse et annule, dans toutes ses dispositions, l'arrêt rendu...*

***На основании** статей 339 и 311-12 Гражданского кодекса и совокупности положений статьи 146 Нового кодекса гражданских процедур; [...] Суд объявляет кассацию и упраздняет, во всей совокупности его положений, судебное постановление... [32.4]*

***Vu l'article** 9 du Code civil, [La Cour de cassation] casse et annule, dans toutes ses dispositions, l'arrêt rendu le 19 juin 1989...*

***На основании** статьи 9 Гражданского кодекса, [Кассационный суд] объявляет кассацию и упраздняет, во всей совокупности его положений, судебное постановление Апелляционного суда от 19 июня 1989 г... [32.5]*

Dans ces phrases le nom *основание* dans un emploi prépositionnel explicite le sens juridique de la préposition **vu**.

Il est à retenir que si la préposition **vu** se rencontre presque dans toutes les décisions de justice, la conjonction **vu que**, par contre, n'y figure pas du tout.

**Eu égard à**

La locution prépositive *eu égard à* s'est également formée à la base d'un participe passé.

*Eu égard aux irregularités de procédure visées plus haut et considérant que le retard avec lequel l'amendement à la disposition 11.2, c, du Règlement du personnel a été distribué... [33.1]*

Dans les textes littéraires cette expression se traduit par *в свете, в этой связи, в зависимости от*. Dans un contexte juridique il vaut mieux la traduire par le gérondif *учитывая*, soit par le groupe nom+préposition *с учетом* ou *при учете*, dont le caractère est plus stricte et formel:

*Cependant, eu égard aux incidences financières des retards enregistrés dans le processus de démarcation, la Commission ne peut rester indéfiniment présente dans la zone.*

*Однако, учитывая финансовые последствия задержек в процессе демаркации, она [Комиссия] не может бесконечно сохранять свое присутствие в этом районе. [33.2]*

D'ailleurs, cette préposition ne pose pas beaucoup de problèmes, étant donné qu'elle ne s'emploie dans les documents que très rarement.

### **À la suite de, par suite de**

Deux locutions prépositives sont très proches : *à la suite de* et *par suite de*. La différence entre elles consiste en ce que la première introduit une cause inattendue ou déjà connue, tandis que la seconde n'introduit que la cause inattendue. Cette dernière ne s'emploie guère dans les décisions de justice. Par contre, la première locution servant à une constatation y est assez fréquente :

*À la suite d'un nouveau recours la Commission a pris note de l'allégation du requérant selon laquelle il avait démissionné. [34.1]*

*Le Tribunal constate, qu'à la suite de son jugement №656 (Kremer et Gourdon) dans lequel il a reconnu le droit à la prime de rapatriement aux fonctionnaires qui résident en France tout en travaillant à Genève, ce qui était le cas de la requérante, la prime de rapatriement lui a été reconnue même si elle n'a pas été versée. [34.2]*

Cette locution prépositive a une nuance temporelle et causale : elle désigne directement les faits qui avaient provoqué les conséquences énoncées dans une autre partie de la phrase.

Cette fonction est remplie en russe par les prépositions **в результате, вследствие, ввиду**:

*À la suite de ces réformes et d'autres, la Bosnie-Herzégovine a reçu l'approbation de l'Union européenne pour engager les négociations sur un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.*

*В результате этих и других реформ Босния и Герцеговина заручилась поддержкой Европейского союза по вопросу о начале переговоров по Соглашению о стабилизации и ассоциации. [34.3]*

Les prépositions **вследствие** et **ввиду** sont également typiques pour les décisions de justice. Elles sont formées par la fusion d'un substantif et d'une préposition :

*Изложенные заявителем доводы в кассационной жалобе не содержат обстоятельств, которые не были проверены и учтены судами при рассмотрении дела и могли повлиять на обоснованность и законность судебных актов либо опровергнуть выводы судов, вследствие чего не могут служить поводом для пересмотра обжалуемых судебных актов... [34.4]*

### **À force de, à défaut de, par manque de**

Il convient de constater que tout comme dans le cas des conjonctions, certaines locutions prépositives ne s'emploient pas dans les actes juridiques. Par exemple, on n'y rencontre jamais la locution prépositive **à force de**, peut-être parce que le nom

*force* dans un contexte juridique est employé à d'autres fins : *force de loi*, *force jugée*.

La locution *à défaut de* ne s'emploie guère dans ces documents, et le nom *défaut* y est fréquemment utilisé au sein du groupe adverbial *à défaut*, qui est détaché par deux virgules :

*M. E. F. a demandé au tribunal d'enjoindre au préfet du Puy-de-Dôme de lui délivrer une autorisation provisoire de séjour et une carte de séjour temporaire, ou, à défaut, de réexaminer sa situation...*[34.5]

En revanche, on peut y trouver un équivalent français dont l'emploi dans les textes juridiques est tout à fait justifié : *par manque de*. Les exemples en sont nombreux :

*Considérant qu'il résulte de l'instruction, [...] que l'accident dont il s'agit est exclusivement imputable à la faute du pilote qui, par manque de maîtrise de son appareil, est sorti de la piste après avoir atterri et a effectué une manoeuvre périlleuse en tentant de redécoller sur une aire non prévue à cet effet...*[34.6]

Cette locution pourrait être traduite vers le russe par un groupe nominal avec les prépositions suivantes :

- Из-за
- От
- По
- С

L'idée exprimée par ces prépositions est une cause qui entraîne des conséquences négatives comme dans la phrase suivante :

*С субъективной стороны правонарушение, предусмотренное данной статьей, может быть совершено как умышленно, так и по неосторожности.* [34.7]

Ces prépositions sont suivies d'un nom désignant la cause de l'action : *по невнимательности, от неосторожности, из-за болезни, со стыда*.

La traduction littérale serait la suivante : *за недостатком* [сведений], *по нехватке* [времени]. Donc, ces prépositions imposent l'emploi de négation (d'un

nom avec un préfixe négatif créant le sens contraire). Du point de vue stylistique la meilleure solution est de combiner la préposition **ввиду** et un nom exprimant l'idée de manque, d'absence, comme dans les exemples ci-dessous:

*Вопрос о наложении штрафа не разрешен **ввиду отсутствия** у суда сведений о причинах неполучения Белоусько Сергеем Николаевичем судебной корреспонденции. [34.8]*

***Ввиду несогласия** с решением суда по мотиву неправильного применения норм материального права и определения обстоятельств, имеющих значение для дела, Васильевой Ж.В. принесена апелляционная жалоба. [34.9]*

### **L'expression «par ces motifs»**

Il convient de prêter une attention particulière à une expression qui joue un rôle important dans les arrêts: **par ces motifs**. Il semble qu'on puisse la remplacer par les expressions **pour ces raisons** ou **en raison de quoi**. Mais ce n'est pas le cas. Tout porte à croire que le mot *motif* est préférable parce qu'il permet au locuteur de se distancier des motifs exposés et de souligner que la décision rendue n'est pas personnelle, mais qu'elle est justifiée et bien-fondée.

Dans les arrêts cette formule ouvre le dispositif servant d'élément d'organisation du texte; elle est parfois écrite en majuscules: [35.1]

Qu'en statuant ainsi, alors que la société et les consorts X... incriminaient également l'emploi, dans le texte de la pétition, des termes « usine équipée de fours crématoires » et soutenaient que ces termes faisaient référence aux fours crématoires des camps d'extermination nazis, la cour d'appel a méconnu l'objet du litige et violé le texte susvisé ;

**PAR CES MOTIFS**, et sans qu'il y ait lieu de statuer sur les autres branches du moyen :

**CASSE ET ANNULE**, mais seulement en ce qu'il rejette les demandes de la société Picchetti et fils, de MM. B. et M.-X. X... et Mmes Françoise, Valérie et Elodie X..., l'arrêt rendu le 12 novembre 2014, entre les parties, par la cour d'appel de Bastia ; remet, en conséquence, sur ce point, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour être fait droit, les renvoie devant la cour d'appel de Lyon ;

Cette expression est également présente dans des jugements, mais sa place n'est pas si formalisée. Elle peut y intervenir à tout moment comme une simple incise :

*Considérant que, **par ces motifs**, le tribunal administratif a implicitement mais nécessairement répondu aux moyens tirés de l'atteinte excessive à la liberté individuelle [...], la Cour décide... [35.2]*

*La Cour de cassation, **par ces motifs**, rejette le pourvoi. [35.3]*

*La Cour de Cassation, **par ces motifs**, et sans qu'il y ait lieu de statuer sur les autres branches du moyen casse et annule, [...], l'arrêt rendu le 12 novembre 2014. [35.4]*

La formule **par ces motifs** n'exprime pas la cause proprement dite, mais sert à tirer une conclusion et à signaler que toutes les circonstances sont prises en considération.

Dans la situation de traduction on chercherait une expression plus au moins équivalente dans le même type de document. Mais dans l'arrêt de la Cour de cassation russe il n'y a pas de formule qui exprimerait explicitement l'idée de conclusion. Par contre, cela existe dans les décisions et jugements :

***На основании изложенного и руководствуясь ст. ст. 29.9, 29.10 КоАП РФ, [суд] постановил: Признать Зибели Д.Г. виновным в совершении административного правонарушения...**[35.5]*

Pourtant, dans les traductions officielles on peut rencontrer d'autres solutions :

***Par ces motifs** : [la cour de cassation] casse et annule, dans toutes ses dispositions, l'arrêt rendu le 3 novembre 1998, entre les parties, par la Cour d'Appel de Paris.*

***Исходя из этих мотивов:** [Кассационный суд] объявляет кассацию и упраздняет судебное постановление Апелляционного суда г. Парижа относительно участвующих сторон от 3 ноября 1998 г. , во всей совокупности его положений.[35.6]*

À notre avis, cette solution n'est pas heureuse, parce que dans le contexte russe la formule **исходя из этих мотивов** est un peu équivoque : le substantif **мотив** a

un caractère trop personnel pour être employé dans ce cas. Il sert plutôt à désigner les raisons d'un individu que de la Cour.

### **Avec**

La préposition *avec* qui combine l'idée de cause et l'idée de moyen ne s'emploie pas dans le contexte juridique.

### **Faute de**

L'idée de manque peut être exprimée par une formule toute courte : *faute de*.

*Elle soutient que : la procédure d'imposition est irrégulière **faute de** débat oral et contradictoire lors du contrôle. [36.1]*

Cette locution sert également à introduire un participe. Nous allons mettre en lumière cet aspect dans le paragraphe suivant.

### **Grâce à**

« Une cause à effet favorable »<sup>96</sup> est exprimée par le groupe nominal avec la préposition *grâce à* :

*Les liquidités disponibles ne s'en sont pas trouvées affectées **grâce à** des optimisations des postes bilanciaux. [37.1]*

En français cette locution est neutre du point de vue de son style, tandis que son équivalent russe *благодаря* a une nuance officielle, ce qui explique que la locution russe est assez fréquente dans le contexte juridique. Citons un exemple :

*Истцом было вскрыто помещение магазина «Империя сумок» и частично вывезено имущество; только **благодаря** своевременной реакции был предотвращен вывоз всего находящегося там имущества. [37.2]*

### **Sous prétexte de**

---

<sup>96</sup>Ruquet M., Quqy-Bodin J.-L. Comment dire? Raisonner à la française. – Bourges: CLE International , 1988. P. 7.

La locution prépositive **sous prétexte de** est plus répandue que la conjonction **sous prétexte que**. Toutefois, les exemples n'en sont pas nombreux, voilà pourquoi il vaut mieux l'éviter dans un texte juridique :

*Ces dispositions seraient enfin contraires tant au principe de la liberté du salarié, en obligeant un travailleur à changer d'entreprise **sous prétexte de** préserver les droits et avantages attachés à son contrat de travail. [38.1]*

Par contre, dans les décisions de justice russes la construction prépositive avec le substantif **предлог** est tout à fait admissible. Le mot **предлог** est souvent suivi d'un nom verbal:

*Шкуркин В.В., [...] **под предлогом использования** в личных целях, завладел игровой приставкой «Sony Play Station-2», принадлежащей X, пообещав вернуть игровую приставку по истечении двух дней с момента получения. [38.2]*

Le mot **предлог** est généralement suivi du substantif **использование** dérivé du verbe **использовать**.

Parfois ce substantif est précédé d'un déterminant : un adjectif désignant le prétexte comme étant faux :

*Он [Цурко Д.П.] совместно с неустановленными лицам, действуя сообща и с единым умыслом, направленным на хищение чужого имущества, в соответствии с распределением ролей, **п о д надуманным предлогом** приобретения мобильных телефонов, [...], около 21 часа 20 минут, на указанном автомобиле подъехали к ... [38.3]*

*Он же, Тимофеев И.И., вошел в <адрес>, принадлежащую гр. ФИО2, где, реализуя преступный умысел, **п о д вымышленным предлогом** - замена радиаторов отопления в квартире, обманывая потерпевшую сведениями о положенных ей скидках и льготах, завладел ее деньгами в сумме <...> руб. [38.4]*



## Locutions avec la préposition *sous*

La préposition **sous** fait partie de différentes locutions, telles que : *sous prétexte de, sous le régime* et autres. Elle peut aussi exprimer l'idée d'influence :

*Par suite, la circonstance que M. A. aurait reçu ces informations alors qu'il était **sous l'influence de** puissants sédatifs, et n'aurait notamment pas été informé de son droit à se faire assister par un avocat, ne peut être utilement invoquée devant le juge de l'excès de pouvoir. [39.1]*

*Elle doit contribuer sous toutes ses formes mais essentiellement logistique et financière à la vie des outils coopératifs auxquels elle adhère et à leur développement et au soutien des projets collectifs initiés par eux **sous l'impulsion des instances dirigeantes**. [39.2]*

Leurs équivalents russes **под воздействием, под влиянием** semblent être empruntés au domaine médical ou scientifique. Voilà pourquoi, même dans un contexte juridique, ces expressions doivent apparaître en combinaison avec les mots désignant une substance, un médicament, un phénomène naturel:

*Удовлетворяя частично исковые требования [...], суд первой инстанции [...] принял во внимание [...] развитие профессионального заболевания **под влиянием метеорологических условий**, не зависящих от волеизъявления ответчика, и отсутствие вины работника. [39.3]*

*Водителю запрещается управлять транспортным средством в состоянии опьянения (алкогольного, наркотического или иного), **под воздействием лекарственных препаратов**, ухудшающих реакцию и внимание водителя... [39.4]*

Il faut toujours prendre en considération les règles combinatoires des mots pour éviter les mauvaises tournures comme dans la phrase suivante :

*При этом Цамбова Д.И. ссылается на то, что договор купли-продажи был заключен на крайне не выгодных для нее условиях **под воздействием стечения** тяжелых жизненных обстоятельств. [39.5]*

## **Pour**

Dans le registre juridique et administratif la préposition **pour** est employée après un verbe exprimant soit une sanction, soit une reconnaissance, soit une décision :

*La société Signature SA a été condamnée, **pour** les faits retenus par la décision de l'Autorité de la concurrence du 22 décembre 2010, par l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 29 mars 2012 à une amende de 10 millions. [40.1]*

*S'il était remis aux autorités britanniques, il serait de nouveau **emprisonné pour** une simple infraction administrative. [40.2]*

La préposition **pour** peut introduire une cause positive et négative, mais dans le contexte juridique il s'agit plutôt des faits négatifs. En russe cette préposition se traduit par la préposition **за**, qui a également une signification négative et positive:

*В обоснование требований [Баранов В.В.] указал, что незаконная постановка его на профучеты носит формальный характер, вызвана осуждением **за ряд тяжких преступлений**...[40.3]*

## **Locutions prépositives introduisant le fondement**

Il existe un certain nombre de locutions prépositives qui n'introduisent pas la cause, mais désignent un acte juridique ou une disposition légale qui sert de fondement. Il est très important d'exprimer cette idée dans un contexte judiciaire, dans lequel toute décision doit être appuyée par la force de loi :

*Toute personne physique ou morale à laquelle une décision de la BCE **conformément au** règlement (UE) № 1024/2013 est adressée, [...]doit déposer une demande de réexamen. [41.1]*

La locution prépositive **Conformément à** est placée en tête de la proposition, mais la proposition introduite par ce moyen syntaxique ne précède jamais la principale et ne se trouve pas en tête de la phrase, parce que, normalement cette locution doit être précédée d'un verbe ou d'un nom désignant une action :

*La Conférence générale convoque, s'il y a lieu, **conformément au** règlement établi par elle, des conférences internationales d'États sur l'éducation, les sciences, les humanités ou la diffusion du savoir.* [41.2]

Par ailleurs, la locution prépositive **conformément à** n'introduit pas la cause proprement dite. Tout comme la locution **en vertu de**, elle «est employée pour renvoyer à une disposition qui constitue le fondement d'une obligation légale<sup>97</sup>». La décision est ainsi la conséquence de la disposition :

***En vertu de** l'article 24 [...], la commission administrative de réexamen procède à un réexamen administratif interne des décisions prises par la Banque centrale européenne (BCE) dans l'exercice des compétences que lui confère le règlement (UE) № 1024/2013.* [41.3]

Le sens précis de cette locution est «par le pouvoir de»<sup>98</sup>. Donc elle ne renvoie pas à un simple fondement de la décision, mais à un fondement qui a une force obligatoire .

Un équivalent russe de cette locution est **в соответствии** dont le sens est «selon les dispositions légales» :

*Суд приговорил: **в соответствии со** ст.73 УК РФ, назначенное наказание считать условным, с испытательным сроком на 5(ПЯТЬ) лет.* [41.4]

## **En conformité avec**

---

<sup>97</sup>Renvois: moyens d'expression // [site du Département de justice du Canada], URL : <http://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/csj-sjc/legis-redact/juril/no141.html> (20.03.2016).

<sup>98</sup>Renvois : moyen d'expression // [site du Département de justice du Canada] (20.03.2016).

Si la locution prépositive **conformément à** introduit une disposition légale, servant de fondement, la formule qui en est très proche par le sens **en conformité avec**, précède un nom désignant des modalités, une façon de faire :

*Ces actes d'exécution sont adoptés **en conformité avec** la procédure d'examen visée à l'article 44, paragraphe 2, du présent règlement. [42.1]*

Il est à souligner que cette locution sert toujours à «se référer aux dispositions de ce texte et non au texte lui-même<sup>99</sup>». Alors, il n'est pas d'usage de dire:

*Mettre à la charge de l'Etat la somme de 1 500 euros **en conformité avec** la loi...*

*L'arrêté méconnaît les dispositions de l'article X du code Y **aux termes** duquel...*

### **Au titre de**

À ce groupe s'ajoute la locution prépositive **au titre de** qui renvoie à une disposition légale autorisant la personne à agir de telle ou telle manière.

*Par un pourvoi sommaire [...] la société d'économie mixte à Saint-Martin (Semsamar) demande au Conseil d'État de mettre à la charge de M. B...la somme de 3 500 euros **au titre de** l'article L. 761-1 du code de justice administrative. [43.1]*

Comme dans les cas précédents, le groupe nominal introduit par cette locution prépositive se trouve à l'intérieur de la phrase et non en sa tête. Afin de reproduire la structure syntaxique de la phrase contenant cette locution en la traduisant, il est possible d'introduire dans sa phrase russe la préposition **согласно**:

***Согласно** условиям кредитного договора, оплата заемщиком ежемесячных платежей осуществляется 11 числа каждого календарного месяца. [43.2]*

### **En application de**

---

<sup>99</sup>Guide de légistique // [portail juridique légifrance.fr], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Guide-de-legistique/III.-Redaction-des-textes/3.3.-Langue-du-texte/3.3.2-Choix-des-termes-et-des-locutions-juridiques> (11.12.2015).

La locution *en application de* renvoie à une disposition dont l'application provoque une conséquence. Les variantes suivantes sont possibles :

- sur l'application de
- par application de

*L'État versera une somme de 2 000 euros à M. C...en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. [44.1]*

Bien que les locutions introduisant le fondement soient variées dans les deux langues, c'est le français qui atteste la plus grande diversité du lexique. La formule préférée qui figure dans la plupart des documents russes est *на основании*, même si la traduction impose l'emploi de différents mots:

*Vu les articles 339 et 311-12 du Code civil, ensemble l'article 146 du nouveau Code de procédure civile...*

*На основании статей 339 и 311-12 Гражданского кодекса и совокупности положений статьи 146 Нового кодекса гражданских процедур...[44.2]*

*Il résulte des articles 339 et 311-12 du Code civil, ensemble l'article 146 du nouveau Code de procédure civile, que l'expertise biologique est de droit en matière de filiation...*

*На основании статей 339 и 311-12 Гражданского кодекса и совокупности положений статьи 146 Нового кодекса гражданских процедур следует, что генетическая экспертиза может с полным правом назначаться судом при определении родства...[44.3]*

Il existe également la préposition *согласно* formée à la base d'un adverbe:

*Согласно протоколу от 06.06.2011 № 10-08/34-02 подведения итогов открытого аукциона в электронной форме, единая комиссия признала победителем открытого аукциона ООО «БИНЭКСТ»...[44.5]*

*В силу статьи 421 Гражданского кодекса Российской Федерации, граждане и юридические лица свободны в заключении договора; понуждение к заключению договора не допускается...[44.6]*

## **Par**

La préposition *par* peut également renvoyer à des dispositions légales qui servent de fondement de la décision:

*Par un jugement n° 1311434/2-2, 1311035/2-2 du 8 avril 2015, le Tribunal administratif de Paris a rejeté ses demandes. [45.1]*

Dans ce cas, il est préférable de le traduire par le gérondif *руководствуясь*:

*Руководствуясь ст.304; 307-309; ч.7 ст. 316 УПК РФ, суд приговорил признать Волкова Я.А. виновным в совершении преступления, предусмотренного ч.2 ст.228 УК РФ. [45.2]*

En français les nuances du sens de toutes ces prépositions (locutions prépositives) sont plus importantes, voilà pourquoi elles sont plus claires et explicites. En russe, par contre, les mêmes relations sont exprimées par les locutions qui sont toujours les mêmes (*согласно, в соответствии, на основании, в силу, руководствуясь*). Le choix n'est pas riche et la différence entre ces locutions russes n'est pas si importante.

L'analyse du corps de textes a relevé que les prépositions et locutions prépositives introduisant la cause sont également nombreuses et variées dans les deux langues. Le traducteur doit toujours prendre en considération la différence stylistique et les nuances du sens des moyens syntaxiques afin de traduire un texte juridique correctement et sans équivoque.

### **2.2.3. Tours équivalents à une subordonnée causale**

En français les relations causales peuvent être exprimées par des tours participiaux ou infinitifs. Ce sont des équivalents de la subordonnée causale.

### 2.2.3.1 Tours participiaux, gérondif en apposition

Un participe placé à la fin ou au début de la phrase exprime souvent un rapport de cause. «Le tour participial formé du participe et de ses compléments est généralement détaché par la virgule<sup>100</sup>», comme dans la phrase suivante :

*Ayant appris son sort, sa soeur lui a envoyé de l'argent depuis la France et a organisé sa venue sur le territoire français.* [46.1]

Les participes russes remplissent le plus souvent la fonction de complément déterminatif. C'est le gérondif russe qui correspond au participe présent ou au participe passé composé français:

*M. B. soutient qu'ayant appris tardivement qu'il pouvait se prévaloir de la nationalité française, il n'a entrepris qu'à partir de 2010 les démarches pour obtenir un certificat de nationalité française.* (forme composée)

*М.Б. утверждает, что узнав слишком поздно о возможности получить французское гражданство, он начал проходить необходимые для получения справки о французском гражданстве процедуры лишь в 2010 г.* [46.2]

Nous pouvons ajouter que dans un contexte juridique cette forme verbale est employée plutôt en constructions absolues.

### 2.2.3.2 Proposition participe absolue à valeur causale

Une proposition participe absolue «n'a pas de liaison explicite avec un terme de la phrase»<sup>101</sup>. Il s'agit d'une proposition dont le prédicat est exprimé par un verbe à une des formes du participe et dont le sujet est autre que celui de la principale. Le verbe peut être au participe présent (de forme active ou passive) ou au participe passé composé, ou au participe passé d'un verbe conjugué avec être<sup>102</sup>.

Un exemple de la proposition avec un participe présent :

---

100 Штейнберг Н.М., Грамматика французского языка, ч. 2, Синтаксис простого и сложного предложения. – Л.: Учпедгиз, 1963. Р. 146., р.225.

101 Grevisse M., Goosse A. Nouvelle grammaire française: Grammaire, V. 1. – Bruxelles : De Boeck. P. 76.

102 Штейнберг Н.М. Грамматика французского языка. Синтаксис простого и сложного предложения. – Л. : Учпедгиз, 1963. Ч. 2. Р. 146., р.153.

*M. D. n'étant pas au nombre des étrangers pouvant obtenir de plein droit un titre de séjour, le préfet n'était pas tenu de soumettre son cas à la commission du titre de séjour avant de statuer sur sa demande. [47.1]*

Dans la phrase suivante le verbe est à la forme passive du participe présent:

*C'est à tort que l'administration a mis en oeuvre les dispositions de l'article L. 74 du livre des procédures fiscales, les éléments constitutifs de l'opposition à contrôle fiscal n'étant pas réunis. [47.2]*

Dans les deux exemples suivants le verbe est à la forme passive du participe passé composé:

*Ce travail ayant été effectué sans aucune précaution, 35 des 39 panneaux ainsi démoulés ont été soit fissurés soit cassés. [47.3]*

*Le renouvellement de son titre de séjour lui ayant été refusé, M. A. C. se trouvait dans la situation où, le préfet pouvait décider qu'il lui serait fait obligation de quitter le territoire français. [47.4]*

Les propositions participes absolues n'existent pas en russe. Mais comme une telle proposition a une valeur circonstancielle, il est possible de la traduire par une subordonnée à nuance circonstancielle ou par une locution prépositive :

*Cet article n'étant en vigueur dans sa forme actuelle que depuis le ...avril ... et la Caisse n'ayant pas reçu d'un nombre limité de demandes, l'Administrateur-Secrétaire a estimé qu'il n'était pas encore possible de tirer des conclusions significatives de l'application de ces dispositions.*

*Поскольку данная статья в ее нынешнем виде действует лишь с ...апреля ...года, и потому было зафиксировано лишь ограниченное число подобных случаев, Секретарь/ главный административный сотрудник высказал мнение о том, что в настоящее время еще недостаточно информации для формулирования каких-либо окончательных выводов. [47.5]*



Dans la phrase citée si-dessus la proposition participe absolue à valeur causale est traduite par une proposition subordonnée de cause introduite par la conjonction **поскольку**.

Tous les moyens d'exprimer la cause existant dans la langue russe peuvent être employés pour traduire une proposition participe absolue. Ainsi, dans la phrase suivante on voit des propositions juxtaposées, dans lesquelles la relation de causalité est exprimée par la ponctuation :

*Les procédures de visite dont il y est question ne sont pas nouvelles, des visites **ayant déjà été effectuées** par le passé.*

*Предусмотренные в ней процедуры визита не новы: в прошлом такие визиты уже предпринимались. [47.6]*

### **2.2.3.3 Infinitif passé précédé de préposition (locution prépositive)**

Lorsque les deux verbes ont un sujet commun, il est possible d'employer un infinitif passé précédé d'une préposition pour rendre l'idée de la cause.

*L'administration savait parfaitement **pour y être intervenue** douze fois que la gestion administrative et comptable de la SARL était tenue au siège social de la société à Gémeno. [48.1]*

*Mme A... a été condamnée, [...], à 3 000 euros d'amende et six mois d'emprisonnement avec sursis **pour s'être rendue complice**, et, d'autre part, [...] à six mois d'emprisonnement avec sursis et 3 500 euros d'amende **pour avoir [...]** **vendu** sans prescription des spécialités pharmaceutiques inscrites sur la liste 1 des substances vénéneuses, le conseil d'État décide : la requête de Mme A...est rejetée. [48.2]*

***Faute d'en avoir été préalablement informée**, elle n'a pu demander sa récusation. [48.3]*

***Faute d'être entrés** en France en possession d'un visa long séjour, [...], ils ne pouvaient pas se voir délivrer l'autorisation de séjour sollicitée. [48.4]*

Les moyens de traduction des tours cités ci-dessus correspondent à ceux des propositions avec le groupe nom+préposition : *Faute d'être entrés en France en possession d'un visa long séjour = Faute de possibilité d'entrer en France en possession d'un visa long séjour...*

1) Préposition + Nom:

*De nombreux réfugiés et demandeurs d'asile ont été arrêtés pour s'être trouvés dans des centres urbains sans autorisation.*

*Многие беженцы и лица, ищущие убежище, были задержаны за нахождение в городских центрах без надлежащего разрешения. [48.4]*

2) Un attribut (adverbe/un adjectif) exprimant le degré insuffisant d'une qualité + nom:

*Or, faute d'être régulièrement actualisé, le fichier perdra de son utilité.*

*Недостаточно оперативное обновление списка в конечном счете приведет к снижению его полезности. [48.6]*

Dans ce cas c'est le sujet de la phrase russe qui exprime la cause.

4) Subordonnée causale, dont le prédicat a un sens négatif marqué par la particule négative *не~*:

*Depuis avril 2001, néanmoins, cette campagne de vaccination est au point mort faute d'être parvenu à négocier l'accès avec les parties. [48.7]*

*Вместе с тем с апреля 2001 года кампания вакцинации не проводится в виду того, что договориться о получении доступа со сторонами не удалось.*

5) Gérondif :

*Le Rapporteur spécial a identifié quatre phénomènes qui, faute d'être dûment pris en compte, affectent gravement certaines communautés dans leur jouissance du droit au logement.*

*Специальный докладчик выявил четыре фактора, которые, не будучи должным образом учтены, существенно ущемляют некоторые общины при осуществлении ими права на жилище. [48.8]*

## 2.3 CONNECTEURS DISCURSIFS

Le présent paragraphe est consacré aux connecteurs logiques de cause. Les relations de cause peuvent être exprimées dans des passages de texte qui dépassent le cadre d'une phrase. Il nous semble important d'examiner les marqueurs des relations logiques fonctionnant au niveau du discours. Alors, avant d'étudier le fonctionnement des connecteurs logiques de cause, nous nous pencherons sur leur rôle discursif.

La fonction discursive des connecteurs est de structurer le discours et de le rendre cohérent. Cet objectif est commun pour tous les connecteurs logiques, quelle que soit la partie du discours à laquelle ils appartiennent.

Il existe différentes approches des connecteurs. Selon l'approche pragmatique, les connecteurs ne fonctionnent pas au niveau des phrases ou des éléments de phrases, mais au niveau du discours. Cette approche a été élaborée au sein de l'École de Genève dans le cadre de la Théorie (Pragmatique) conversationnelle<sup>103</sup>. Aux termes de cette théorie le connecteur sert à établir une relation entre les unités du discours. Ce sont les relations d'argumentation. Ainsi le connecteur introduit un argument ou une conclusion.

L'objectif de notre étude des connecteurs consiste en une analyse de leur fonctionnement dans le discours juridique. Nous nous appuyons sur un corpus réuni à partir des décisions de justice. Rappelons que dans ce type de textes le type de discours dominant est l'argumentation. «Dans un texte argumentatif ou descriptif, la complexité du référent impose l'emploi de connecteurs appropriés<sup>104</sup>». Les moyens servant à établir les liens logiques y jouent un rôle assez important. Pourtant, les connecteurs exprimant la cause n'y sont pas nombreux. Dans notre étude nous aborderons principalement le connecteur *en effet*.

---

103Reboul A., Moeschler J. Pragmatique du discours. – Paris : Armand Collin, 1998. - 224 p.; Roulet E.

Complétude interactive et connecteurs reformulateurs // Cahiers de linguistique française. N° 8. – 1987. P.111-140.

104Riegel M., Pellat J-C., Rioul R. Grammaire méthodique du français. – Paris : Presses universitaires de France, 1994. P. 623.

La locution adverbiale *en effet* peut être placée en tête, en cours ou à la fin de la phrase afin d'introduire une explication. Elle a des affinités avec la conjonction causale *car*. *En effet* sert à «confirmer ce qui vient d'être dit»<sup>105</sup>. Elle introduit la cause d'un fait en prouvant que le fait a été bien fondé<sup>106</sup>. Sémantiquement *en effet* se rapproche aussi de la conjonction *car*. Elle est précédée d'un point-virgule ou d'un point et suivi d'une virgule:

*M. B. soutient que :*

*- la procédure de vérification suivie à l'égard de la SCI 16 rue Chaude est irrégulière dans la mesure où le représentant de la société a été privé de la possibilité de rencontrer le supérieur hiérarchique du vérificateur; l'administration a ainsi violé une garantie substantielle prévue dans la charte des droits et obligations du contribuable vérifié; **en effet**, sa demande du 20 mars 2007, réitérée le 23 avril 2007, n'était pas conditionnée...[49.1]*

*La décision portant refus de séjour est entachée d'une erreur manifeste d'appréciation de sa situation; **en effet**, il justifie d'une présence de plus de cinq ans et d'une insertion sociale et professionnelle avérée et dispose de l'expérience nécessaire pour exercer le métier d'employé polyvalent ...[49.2]*

La langue russe ne possède pas de connecteurs qui correspondent à l'adverbe français *en effet*. Sa traduction la plus fidèle pourrait être la suivante: *у действительно...* Mais dans les textes juridiques les traducteurs préfèrent utiliser la conjonction *так как*<sup>107</sup> pour souligner la valeur causale de l'adverbe *en effet*. D'ailleurs, il existe d'autres variantes de traduction, comme dans l'exemple suivant:

*La difficulté d'application de cette nouvelle exigence se pose plus particulièrement dans le cadre de l'affectation des citernes existantes à un code-citerne. **En effet**,*

<sup>105</sup>Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales [en ligne], URL: <http://www.cnrtl.fr/definition/effet> (8.06.2015).

<sup>106</sup>Forsgren M. Les connecteurs de fait, en fait, en effet, effectivement : observations empiriques effectuées dans des contextes discursifs variés // Syntaxe et sémantique, 2009/1, № 10. – Caen: Presses universitaires de Caen. 150 p.

<sup>107</sup>Александровская Е.Б. Expression logique. –M: Nestor Academic Publishers, 2005. P. 27.

*les citernes existantes munies de soupapes de sécurité précédées d'un disque de rupture sont considérées comme fermées hermétiquement même sans être équipées d'un manomètre.*

*Дело в том, что существующие цистерны, оборудованные предохранительными клапанами, перед которыми установлена разрывная мембрана, рассматриваются как герметически закрытые, даже если они не оборудованы манометром. [49.3]*

Il est à noter que ce connecteur discursif peut ne pas être traduit :

*Les tâches administratives et juridiques en vue de l'entrée en vigueur des règlements mondiaux seront aussi très lourdes et très complexes. En effet, elles nécessiteront la publication de futurs Règlements mondiaux dans un recueil et un registre mondial des règlements techniques mondiaux.*

*Административная и правовая работа, связанная со вступлением глобальных технических правил в силу, также будет более объемной и более сложной. Она будет включать опубликование потенциальных правил, подлежащих согласованию, в Компендиуме потенциальных глобальных правил и в Регистре глобальных технических правил. [49.4]*

Ce bref parcours des mots discursifs fait voir que les connecteurs exprimant la cause ne sont pas nombreux en français et en russe. Ainsi, les relations de cause sont exprimées au niveau de la phrase ou de proposition et non au niveau du texte.

## **Conclusion**

Après avoir présenté les moyens d'exprimer la cause, nous voudrions les énumérer encore une fois sous forme d'un tableau.

Ce tableau montre que dans la plupart des cas le traducteur a la possibilité de choisir entre plusieurs moyens de traduction. Mais les traducteurs sont toujours tenus de respecter l'uniformité de la terminologie et les normes stylistiques. Le tableau № 4 réunit tous les moyens syntaxiques, lexicaux et discursifs d'exprimer

la cause que nous avons retrouvés dans notre corps de textes juridiques. Les variantes de traduction préférables sont mises en gras.

**Tableau № 4: Moyens d'exprimer la cause français avec leurs équivalents russes et les variantes de traduction**

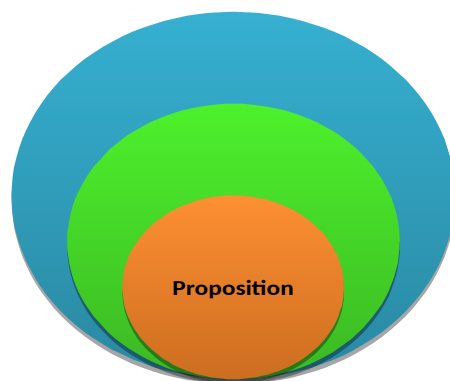
<b>Moyens lexicaux d'exprimer la cause en fr.</b>	<b>Équivalent russe</b>	<b>Variante de traduction</b>
verbe à sens causal	Verbe à sens causal à la forme active, passive ou un verbe réfléchi	
nom exprimant une idée de force motrice/ agent/ fondement	nom exprimant une idée de force motrice/ agent/ fondement	<b>préposition+nom</b> exprimant une idée de force motrice/ agent/ fondement
<b>Moyens syntaxiques d'exprimer la cause en fr.</b>	<b>Équivalent russe</b>	<b>Variante de traduction</b>
parce que	ПОТОМУ ЧТО	<b>так как</b>
comme	так как	
puisque	<b>ПОСКОЛЬКУ</b>	
attendu que	ввиду того (,) что исходя из того (,) что	Принимая во внимание факт... Исходя из... Учитывая... При этом суд учитывает... При таких обстоятельствах... Рассмотрев материалы дела, суд признает... Изучив материалы дела и доводы апелляционной жалобы... По результатам... установлено Как видно из материалов дела... Как следует из содержания приведенных выше статей... Анализ показывает, что...
étant donné que	поскольку	учитывая принимая во внимание
du fait que		ввиду того, что
considérant que	учитывая, что	<b>согласно + nom + transformation syntaxique</b>
au motif que	по причине того, что	<b>nom+préposition</b>

	на основании того, что	<b>subordonnée de cause</b>
sous prétexte que	под предлогом того, что	<b>под предлогом + nom verbal</b> adjectif désignant le prétexte comme étant faux + под предлогом + nom verbal
car	<b>поскольку</b>	так как
grâce à	благодаря тому, что	<b>transformation syntaxique avec un gérondif</b>
vu+ nom désignant un fondement juridique	рассмотрев + nom désignant un fondement juridique учитывая + nom désignant un fondement juridique принимая во внимание + nom désignant un fondement juridique	<b>На основании + nom</b> désignant un fondement juridique
eu égard à + nom	учитывая	с учетом при учете
à la suite de	вследствие	в результате ввиду
par manque de	из-за, от , по , с, за + nom désignant l'absence, le manque	<b>ввиду + nom</b> désignant l'absence, le manque
Par ces motifs	Исходя из	<b>На основании изложенного и руководствуясь</b>
sous l'influence de sous l'impulsion de	под влиянием под воздействием	<b>под воздействием под влиянием</b> +mot désignant une substance, un médicament, un phénomène naturel
pour	за	<b>за+ nom</b> désignant un fait négatif
conformément à en conformité avec	<b>в соответствии с + nom</b> désignant une disposition légale	
en vertu de	<b>в соответствии + nom</b> désignant une disposition légale	
au titre de		<b>согласно+ nom</b> désignant une disposition légale
en application de		<b>на основании + nom</b> désignant une disposition légale
<b>par + nom</b> désignant une disposition légale		руководствуясь + <b>nom</b> désignant une disposition légale
Complément circonstanciel	Gérondif	proposition subordonnée

exprimé par un participe présent ou passé		
Proposition participe absolue à valeur causale		subordonnée à nuance circonstancielle une locution prépositive
Pour + infinitif passé Faute de + infinitif passé		préposition + nom attribut exprimant le degré insuffisant d'une qualité + nom subordonnée de cause gérondif
<b>Connecteurs discursifs exprimant la cause en fr.</b>	<b>Équivalent russe</b>	<b>Variante de traduction</b>
en effet	и действительно	так как дело в том, что omission du connecteur

Notre analyse a révélé que les relations de cause dans un texte juridique peuvent être exprimés à divers niveaux de la langue. Nous les distinguons selon le modèle hiérarchique. On distingue 3 niveaux qu'on peut illustrer par le schéma suivant:

#### Schéma № 4. Hiérarchie des moyens d'exprimer la cause



Le niveau supérieur c'est celui du texte : il inclue les niveaux de la phrase et de la proposition.

La répartition des moyens d'exprimer la cause est présentée dans le tableau № 5 ci-dessous.

#### Tableau № 5: Niveaux d'expression de la cause

<b>Niveau de la proposition</b>	Verbe
---------------------------------	-------



	Locution verbale Nom Nom+prép. (locution prépositive)
<b>Niveau de la phrase</b>	Conjonctions introduisant une subordonnée de cause Locutions conjonctives introduisant une subordonnée de cause Tours participiaux Tours avec gérondif Tours avec infinitif Ponctuation
<b>Niveau du texte</b>	Connecteurs logiques

Les exemples cités dans le chapitre 2 reflètent les traits particuliers du style juridique :

- Avec les connecteurs discursifs un texte devient **cohérent et logique**. Ainsi, les connecteurs discursifs servent à révéler la logique propre au style juridique au niveau du texte.
- Les moyens syntaxiques servant à construire une phrase complexe soulignent le **caractère univoque** de l'énoncé au niveau de la phrase.
- Dans le cadre d'une proposition les moyens lexicaux aident à s'exprimer en peu de mots, **avec une grande concision**.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Tout au long de cette recherche, nous avons tenté de caractériser le langage juridique et en particulier les moyens d'exprimer la cause. Nous avons choisi une approche comparative comme méthodologie de regroupement et d'analyse des informations. Cette approche nous a paru la plus adaptée à nos objectifs. Une approche comparative permet de révéler les convergences et les divergences entre les langues. Elle permet de trouver des points communs dans leur structure, de voir comment les deux langues expriment la même relation et quelle est la différence entre les éléments du même type. Par ailleurs, cette approche a l'avantage de permettre de comparer les langues qui n'appartiennent pas au même groupe linguistique.

Notre travail est censé établir une typologie fonctionnelle, dont l'aspect onomasiologique est le plus important dans le cadre de ces recherches. Cette approche nous a permis d'analyser un corpus réuni à partir des textes juridiques et administratifs et de:

- décrire les traits particuliers du type fonctionnel juridique;
- identifier les types de discours juridique et regrouper les documents de notre corps de textes selon 4 types de discours;
- démontrer qu'il est impossible de classer certains types de textes comme *cahiers de charge* vu la grande diversité de types de discours qui y sont employés;
- mettre en lumière la différence sémantique entre les moyens d'introduire la cause;
- déterminer le contexte qui impose l'emploi d'un moyen concret d'exprimer la cause;

- faire les observations suivantes concernant les traits particuliers du texte juridique:

1. En général, on peut constater deux tendances inverses: celle de modernisation et celle d'archaïsation de la langue juridique moderne de Russie et de France.

2. L'anglais exerce une influence sur les deux langues, y compris dans le domaine juridique. De nos jours on peut trouver plusieurs emprunts lexicaux de l'anglais dans les documents juridiques. Même la ponctuation change sous l'influence de cette langue universelle.

3. Les emprunts du latin sont plus répandus en français, qu'en russe. De plus, ces termes sont parfois bien assimilés par la langue contemporaine: un nom latin est souvent précédé de préposition française.

4. Dans la langue littéraire russe les actions qui se passent en même temps peuvent être exprimés par une série de verbes qui remplissent la fonction du prédicat. La réalisation de deux actions simultanées peut aussi être exprimée par le gérondif. Le linguiste russe V.G. Gak estimait que le gérondif est plus répandu en français qu'en russe. Mais d'après nos observations dans le langage juridique russe le gérondif est plus fréquent que dans le langage juridique français. Dans notre corps de textes plusieurs constructions françaises sont rendues par le gérondif russe:

Par ces motifs → Исходя из...

Par un jugement → Руководствуясь...

Eu égard à → Учитывая...

- Cette étude nous a mené à plusieurs conclusions concernant l'expression de causalité:

1. La causalité est une des plus importantes relations logiques dans un texte juridique. Voilà pourquoi les marqueurs de causalité sont très variés dans les deux langues.

2. Dans notre étude nous avons traité la cause dans son plus large sens. Cela nous a permis d'inclure dans cette catégorie *le fondement, le motif, l'argumentation, l'explication* d'une décision ou d'un fait juridique. Généralement, un type de «cause» domine dans un document juridique concret. Mais c'est dans les décisions de justice que l'on atteste la plus grande variété des types de cause : la partie de motifs expose les arguments de la solution du litige; dans un exposé des témoignages des parties les motifs personnels sont largement présentés, etc.

3. Dans les textes juridiques l'ensemble des moyens d'exprimer la cause est présent dans son intégralité: ainsi la cause y est exprimée au niveau de proposition par les instruments lexicaux, au niveau de phrase par des constructions syntaxiques, et au niveau du texte par des connecteurs logiques. Mais au cours de notre étude il s'est avéré que toutes les formules et unités concrètes ne s'y rencontrent pas:

- les connecteurs discursifs n'existent pas dans les textes juridiques russes;
- nombre de locutions ne peuvent pas être employées dans un contexte juridique en raison des nuances stylistiques (*à cause que, pourvu que, ибо, ведь, etc*).

Par contre, il existe des locution qui ne s'emploient que dans un contexte juridique (*au motif que*).

Ainsi, notre étude a montré que chaque moyen d'exprimer la cause est caractérisé par un cadre actionnel précis.

4. En français, aussi bien qu'en russe la cause peut être exprimée dans une phrase complexe juxtaposée ou dans des phrases conjonctives (qui se divisent en propositions coordonnées et subordonnées). Comme en russe les conjonctions de cause sont nombreuses et variées<sup>108</sup>, cette relation est souvent exprimée par une subordonnée exprimant la cause du fait énoncé dans la principale.

5. Dans la situation de traduction du russe vers le français il faut prendre en considération qu'en français les constructions nominales avec préposition (prép. +Nom) sont plus fréquentes qu'en russe. Si on a le choix, le nom précédé d'une

<sup>108</sup>Так В.Г., Сравнительная типология французского и русского языков. –Л: Просвещение, 1977. Р. 204.

préposition est préférable à une locution conjonctive ou à tout autre moyen d'exprimer la cause, tels que le gérondif, les tours participiaux, etc :

*par refus d'application* → *отказавшись от применения*

6. Tout comme dans la langue littéraire, souvent la proposition subordonnée ou la proposition développée russe exprimant la cause est traduite par un tour avec infinitif français dans le langage juridique:

*по причине отсутствия* → *faute d'avoir obtenu*

7. Nous tenons à souligner que le langage juridique russe est moins formalisé que celui du français, et surtout ses marqueurs de causalité. En Russie ce langage est moins lié à son passé historique qu'en France, où la langue des juristes et organismes d'État s'est développée depuis plusieurs siècles. Lors de la Grande Révolution française qui a apporté plusieurs changements, le domaine juridique en France a réussi à garder sa longue tradition qui prend sa source au Moyen Âge. À notre avis cela explique l'homogénéité du vocabulaire et un caractère plus formalisé de la langue juridique française par rapport au langage de la juridiction russe. Par conséquent, le traducteur doit faire face à un déséquilibre des systèmes et des vocabulaires russe et français.

8. Le contexte, la sémantique et le rôle syntaxique déterminent le choix d'un marqueur de causalité. Mais dans le langage juridique le rôle prépondérant appartient au type fonctionnel du texte.

Nos recherches ont démontré qu'en France la rédaction du document dépend du niveau de l'organisme administratif. Ainsi, le langage d'un arrêt rendu en dernier ressort est laconique et très concret. Les moyens d'exprimer la cause n'y sont pas très variés. Par contre, un jugement en premier ressort est plus prolix et éloquent et on y trouve toutes sortes de locutions exprimant la cause dans son plus large sens. Par contre, en Russie le système de décisions de justice n'est pas formalisé au même point, qu'en France et les règles de rédaction applicables à ces documents sont en cours de développement. Mais l'étude des textes français montre que dans

le domaine juridique les phénomènes linguistiques et extra-linguistiques sont étroitement liés.

Pour conclure nous tenons à dire qu'à notre avis, la compétence d'un traducteur professionnel se traduit par sa capacité de manipuler les types de discours et des moyens syntaxiques et sémantiques appropriés.

Dans notre étude nous avons proposé des variantes possibles de traduction des marqueurs de la causalité dont un traducteur peut se servir dans son travail. Ces observations peuvent également paraître utiles pour les recherches en didactique.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Adam J.-M. Le texte et ses composantes // Semen, №8, 1993.
2. Adam, J.-M., Les textes : types et prototypes. Récit, description, argumentation, explication et dialogue. – Paris : Nathan, 1992. 223 p.
3. Ancel J.-P. La rédaction de la décision de justice en France// Revue internationale de droit comparé. V. 50, №3, 1998. P. 841-852.
4. Austin J. L. Quand dire c'est faire. – Paris: Le Seuil. 1970. 183 p.
5. Boudreau M., Savoie T. S., Snow G., Liste des monographies et articles sur la jurilinguistique française. –Moncton: Université de Moncton, 2016. 54 p.
6. Bouvier P., Born R., Cuvelier B., Piret F. Eléments de droit administratif. – Bruxelles : Larcier. 2013. 460 p.
7. Brunet G., Gentilhomme Y., Gilli Y., Grosjean V., Posner R., Tournier J., Recherches en linguistique étrangère, vol.9. Paris, Les Belles Lettres, 1984. P. 114.
8. Butler J. Le pouvoir des mots. Politique du performatif // Mots. Les langages du politique, № 81, 2004. 141 p.
9. Forsgren M. Les connecteurs de fait, en fait, en effet, effectivement : observations empiriques effectuées dans des contextes discursifs variés // Syntaxe et sémantique, 2009/1, № 10. – Caen: Presses universitaires de Caen. 150 p.
10. Gémar J.-C. Le plus et le moins-disant culturel du texte juridique. Langue, culture et équivalence // Méta : Journal des traducteurs, vol. 47, n° 2, 2002.
11. Gémar J.-C. Traduire ou l'art d'interpréter // Babel, V. 43, №2, 1997. P. 185-187.
12. Greimas A. J., Courtés J. Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage. – Paris: Hachette. 1979. 454 p.
13. Grevisse M., Goosse A. Nouvelle grammaire française: Grammaire, V. 1. – Bruxelles : De Boeck.
14. Grice P. Logique et conversation // Communications, V. 30, № 1.1979.
15. Journal des savants // réd. P.-C.-F. Daunou et autres. –Paris, 1832. P. 584.
16. Marádi K. L'héritage classique dans le langage juridique français / Revue d'Études Françaises, №12, 2007, p. 258.
17. Mel'čuk I., Arbatchewsky-Jumarie N. Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain, v. 4. – Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1999.

18. Reboul A., Moeschler J. Pragmatique du discours. – Paris : Armand Collin, 1998. - 224 p.; Roulet E. Complétude interactive et connecteurs reformulatifs // Cahiers de linguistique française. № 8. – 1987. P.111-140.
19. Reiss K. La critique des traductions, ses possibilités et ses limites. // trad. de l'allemand par Bocquet C. /Cahiers de l'Université d'Artois, № 23. –Arras, Artois: Presses Université, 2002. 166 p.
20. Riegel M., Pellat J-C., Rioul R. Grammaire méthodique du français. – Paris : Presses universitaires de France, 1994. P. 623.
21. Rousseau A., Begioni L., Quayle N. & Roulland D.. La Coordination. – Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2004.
22. Ruquet M., Quqy-Bodin J.-L. Comment dire? Raisonner à la française. – Bourges : CLE International, 1988. P.6.
23. Serverin E., Bruxelles E. Le langage du dispositif des décisions judiciaires civiles: Contribution à l'étude de l'acte décisionnel. – Saint-Etienne : Université de Saint-Etienne, 1992. 140 P.
24. Serverin E., Bruxelles S. Le langage du dispositif des judiciaires civiles: contribution à l'etude de l'acte décisionnel. –Saint-Etienne : Université de Saint-Etienne, 1992.
25. Александровская Е.Б. Expression logique. –М: Nestor Academic Publishers, 2005. P. 27.
26. Алексеева И. С. Введение в переводовведение. – СПб.: Филологический факультет СПбГУ; –М.: Издательский центр «Академия», 2004. 352 p.
27. Алексеева И. С. Введение в переводовведение. – СПб.: Филологический факультет СПбГУ; –М.: Издательский центр «Академия», 2004. 352 p.
28. Алексеева И. С. Профессиональное обучение переводчика: Учебное пособие по устному и письменному переводу для переводчиков и преподавателей. – СПб.: Издательство «Союз», 2001 . 288 p.
29. Аликаев Р.С. Язык в парадигме современной лингвистики. – Нальчик: Эльфаб 1999. 318 с. Нечаева О.А. Функционально-смысловые типы речи (описание, повествование, рассуждение). – Улан-Удэ, 1974.
30. Валгина Н.С. Теория текста. – М: Логос, 2003. 173 p.
31. Вейзе А. А. Чтение, реферирование и аннотирование иностранного текста. – М.: Высшая школа, 1985.



32. Виноградов В.В. Русский язык. Грамматическое учение о слове. - М.: Высш. шк., 1972. 616 р.
33. Гак В. Г. Языковые преобразования. –М.: Школа «Языки русской литературы». 1998.
34. Гак В.Г. Теоретическая грамматика французского языка. – М.: Добросвет, 2000. – 832 с.
35. Гак В.Г., Григорьев Б.Б. Теория и практика перевода: Французский язык. – СПб.: Интердиалект+, 2000. - 456 р.
36. Гак В.Г., Сравнительная типология французского и русского языков. –Л.: Просвещение, 1977. Р. 204.
37. Голованова Д., Михайлова Е. Русский язык и культура речи. –М : Окей-книга, 2009, 144 р.
38. Захватаев В.Н. Кодекс Наполеона. –М., 2012, р. 353–356.
39. Ильина С.А., Попова Т.В. Выражение обстоятельственных отношений в письменной книжной речи. Учебное пособие. Тамбов: Изд-во ТГТУ, 2007. 120 р.
40. Ковачева Д.Г. Способы выражения причины во французском языке и основные проблемы, связанные с определением статуса союза *car* // Материалы / Отв. ред. А.И. Андреев, А.В. Андриянов, Е.А. Антипов, – М.: МАКС Пресс, 2015.
41. Крапивкина О.А., Непомилов Л.А. Юридический дискурс: понятие, функции, свойства // Гуманитарные научные исследования. № 9, 2014.
42. Лучинская Е. Н, Сизоненко И. Б. Перформативность судебного дискурса // Вестник Адыгейского государственного университета. Серия 2: Филология и искусствоведение, № 1 (114), 2013.
43. Матенов Р. Б. Синтаксическая организация юридического текста // Образование и воспитание. №5. 2015. Р. 3-4.
44. Мотина Е. И. Язык и специальность: лингвометодические основы обучения русскому языку студентов-нефилологов. – М., 1998
45. Нечаева О.А. Функционально-смысловые типы речи. – Улан-Удэ, 1974. 137 р.
46. Ожегов С. И. Лексикология. Лексикография. Культура речи. –М., 1974.
47. Описание, повествование, рассуждение, доказательство, обобщение-формулировка Кожина М.Н. О речевой системности научного стиля сравнительно с некоторыми другими. – Пермь, 1972. 395 р.

48. Полякова Н.В. Определение грамматического статуса союза *car* во французском языке // Романские языки и культура: конкуренция на международной арене и перспективы развития: Материалы международной научной конференции 24-25 июня 2014 г. –М. Р. 214-217.
49. Правила работы с переводчиками ООО Транслинк [Текст]. 2015, р. 2.
50. Федоров А.В. Основы общей теории перевода. –М., 1983., cité par Гарбовский Н.К. Теория перевода. - М.: Изд-во Моск. ун-та, 2004, р. 4.
51. Штейнберг Н.М. Грамматика французского языка. Синтаксис простого и сложного предложения. – Л. : Учпедгиз, 1963. Ч. 2. Р. 146., р.153.
52. Шушлякова Л.С. Типы причинной связи и способы ее выражения на уровне сложного предложения в современном французском языке (соотношение предложений с союзом *car* и *parce que*): Дисс. канд. филол. наук, – М., 1977.

### RÉFÉRENCES ÉLECTRONIQUES

1. Analyse et commentaire d'une décision de justice [en ligne], URL : <http://www.letudiant.fr/boite-a-docs/document/methodes-d-exercices-juridiques-analyse-d-arret-1796.html> (6.11.2016).
2. Au motif que // [Blog du linguiste Raymond Laganière], URL : <http://chouxdesiam.canalblog.com/archives/2005/10/16/900700.html> (3.04.2016).
3. B B C : A s k a b o u t E n g l i s h [ e n l i g n e ] , U R L : <http://www.bbc.co.uk/worldservice/learningenglish/grammar/learnit/learnitv153.shtml> (1.04.2016).
4. Bracquenier C. Coordination et coordonnants en russe moderne. [en ligne], URL: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00731324/document> (1.03.2016).
5. CEFAN, L'aménagement linguistique dans le monde [en ligne], URL: [http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST\\_FR\\_s8\\_Revolution1789.html](http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s8_Revolution1789.html) (23.03.2015).
6. Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales [en ligne], URL: <http://www.cnrtl.fr> (22.10.2015).

7. Cicurel I. Ce Code civil qui a fait la France, L'Express [en ligne], URL: [http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/ce-code-civil-qui-a-fait-la-france\\_490484.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/ce-code-civil-qui-a-fait-la-france_490484.html) (9.03.2016).
8. Cour de Cassation de France [en ligne], URL: [https://www.courdecassation.fr/informations\\_services\\_6/charte\\_justiciable\\_2544/juge\\_decisions\\_2545/sont\\_r\\_10942.html](https://www.courdecassation.fr/informations_services_6/charte_justiciable_2544/juge_decisions_2545/sont_r_10942.html) (1.03.2016).
9. Décret n° 2003-141, 2003 [en ligne], URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=JORFARTI000001856103&cidTexte=JORFTEXT000000418505> (21.01.2016).
10. Droit-finances [en ligne], URL: <http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/4103-decision-de-justice-definition>, (01.02.2016).
11. Encyclopédie Wikipedia [en ligne], URL: [https://fr.wikipedia.org/wiki/Cahier\\_des\\_charges](https://fr.wikipedia.org/wiki/Cahier_des_charges) (22.03.2016).
12. Fernbach N.-M., Langue juridique et lisibilité [en ligne], URL: <http://www.circuitmagazine.org/langue-juridique-et-lisibilite>, (21.01.2016).
13. Guide de lexicologie // [portail juridique legifrance.fr], URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Guide-de-lexicologie/III.-Redaction-des-textes/3.3.-Langue-du-texte/3.3.2-Choix-des-termes-et-des-locutions-juridiques> (11.12.2015).
14. Juritravail // Site d'information juridique et pratique animé par des Juristes et Avocats, URL: <http://www.juritravail.com/lexique/attendu-que.html> (11.12.2015).
15. Kelsen H., Éditions de la Baconnière, Neuchâtel, 1953 et 1988, cité par F.-O. Manson F.-O., URL: <http://traductionjuridique.blogspot.ru/2010/02/quest-ce-que-la-traduction-juridique.html> (21.01.2016).
16. L'approche pragmatique [en ligne], URL: <http://www.analyse-du-discours.com/l-approche-pragmatique> (23.12.2015).
17. Le français au bout des doigts : définitions, règles et explications [en ligne], URL: <http://francia2.unideb.hu/lfabd/308000.html> (1.02.2016).

18. Le français en affaires [en ligne], URL : <http://www.francaisenaffaires.com/capsules-linguistiques/les-anglicismes/a-qui-de-droit.html> (10.06.2015).
19. Le langage et le discours du droit, Perspectives pragma- et sociolinguistiques, URL: <https://ead-all.univ-st-etienne.fr/claroline/backends/download.php?url=L0xIX2xhbmdhZ2VfZXRfbGVfZGlzY291cnNfZHVfZHIvaXQucHB0> (9.03.2016).
20. Leclerc J., Histoire du français, L'aménagement linguistique dans le monde, [en ligne], URL : [http://www.axl.cefanelaval.ca/francophonie/HIST\\_FR\\_s8\\_Revolution1789.htm#2\\_Le\\_guerre\\_aux\\_«patois»\\_sous\\_la\\_Révolution\\_\(1789-1799\)\\_\(29.11.2015\)](http://www.axl.cefanelaval.ca/francophonie/HIST_FR_s8_Revolution1789.htm#2_Le_guerre_aux_«patois»_sous_la_Révolution_(1789-1799)_(29.11.2015)).
21. Legault G. A. La structure performative du langage juridique (compte rendu par André Reix) [en ligne], URL : [http://www.persee.fr/doc/phlou\\_0035-3841\\_1980\\_num\\_78\\_40\\_6120\\_t1\\_0651\\_0000\\_2](http://www.persee.fr/doc/phlou_0035-3841_1980_num_78_40_6120_t1_0651_0000_2) (23.12.2015).
22. Légifrance, Portail juridique [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Guide-de-legistique/III.-Redaction-des-textes/3.3.-Langue-du-texte/3.3.1.-Syntaxe-vocabulaire-sigles-et-signes> (21.12.2014).
23. Les aspects théoriques et pratiques de la traduction juridique [en ligne], URL: <http://theses.ulaval.ca/archimede/fichiers/21362/ch05.html> (11.11.2015).
24. Office Québécois de la langue française [en ligne], URL : [http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?id=3108](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=3108) (12.11.2015).
25. Pasteger D. Actes de langage et jurisprudence. Illustrations de la réception de la théorie austinienne de la performativité du langage dans la pratique juridique [en ligne], URL : <http://popups.ulg.ac.be/2031-4981/index.php?id=702> (23.12.2015).
26. Phillipson R. Linguistic Imperialism. –Oxford: Oxford University Press. 1992. Cité par L. Jean [en ligne], URL: [http://www.axl.cefanelaval.ca/amnord/usa\\_6-8histoire.htm](http://www.axl.cefanelaval.ca/amnord/usa_6-8histoire.htm) (12.03.2016).
27. Renvois: moyens d'expression // site du Département de justice du Canada, URL : <http://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/csjsjc/legis-redact/juril/no141.html> (20.03.2016).

28. Vanden Bulcke P., Le traducteur se fait juge Usage d'une taxonomie comme référentiel de qualité lors de l'évaluation de traductions juridiques [en ligne], URL : [http://stl.recherche.univ-lille3.fr/colloques/20092010/2010\\_Vandenbulcke\\_traduction%20juridique.pdf](http://stl.recherche.univ-lille3.fr/colloques/20092010/2010_Vandenbulcke_traduction%20juridique.pdf) (27.01.2015).
29. Wroblewski J. Les langages juridiques: une typologie [en ligne], URL : <http://www.reds.msh-paris.fr/publications/revue/pdf/ds08/008-03.pdf> (9.03.2016).
30. Апресян В. Ю., О. Е. Пекелис, 2012, Подчинительные союзы. Материалы для проекта корпусного описания русской грамматики URL : <http://rusgram.ru> (2.02.2016).
31. Апресян В. Ю., Пекелис О. Е. Проект корпусного описания русской грамматики. Союз [en ligne], URL: <http://rusgram.ru/Союз> (11.04.2016).
32. Истомина В.С., Лексикология французского языка [en ligne], URL: [http://ebooks.grsu.by/lexic\\_franc/les-emprunts.htm](http://ebooks.grsu.by/lexic_franc/les-emprunts.htm) (22.10.2015).
33. Пространная Русская Правда (по Троицкому списку второй половины XIV в.) [en ligne]. URL: <http://www.hist.msu.ru/ER/Etext/RP/prp.htm> (21.11.2015).
34. Русская корпусная грамматика [en ligne], URL : [http://rusgram.ru/Подчинительные\\_союзы#221](http://rusgram.ru/Подчинительные_союзы#221) (21.11.2015).
35. Синтаксис современного русского языка. Практическое пособие для иностранных учащихся филологических факультетов. Комментарии и упражнения, под ред. А. В. Величко. Спб., Златоуст, 2015, с. 91.
36. Скорофатова А.А. Юридические перформативные высказывания в аспекте лингвистики текста // материалы конференции. 2010 [en ligne], URL: [http://konference.siberia-expert.com/publ/konferencija\\_2010/skorofatova\\_a\\_a\\_juridicheskie\\_performativnye\\_vyskazyvaniya\\_v\\_aspekte\\_lingvistiki\\_teksta/1-1-0-84](http://konference.siberia-expert.com/publ/konferencija_2010/skorofatova_a_a_juridicheskie_performativnye_vyskazyvaniya_v_aspekte_lingvistiki_teksta/1-1-0-84) (23.12.2015).
37. Судебные решения.рф [en ligne], URL : <http://судебныерешения.рф/advanced/search> (14.04.2014).
38. Уральский рабочий [en ligne], URL: <http://газета-уральский-рабочий.рф/society/15378/> (30.08.2015).
39. Юридическая терминология в правотворчестве, сайт Управления Министерства Юстиции РФ по Камчатскому краю [en ligne], URL :

<http://to41.minjust.ru/yuridicheskaya-terminologiya-v-pravotvorchestve>  
(12.04.2016).

## DICTIONNAIRES

1. Braudo S. Dictionnaire du droit privé [en ligne], URL: <http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/valoir-ce-que-de-droit.php> (11.07.2014).
2. Dictionnaire français Linternaute [en ligne], URL: <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/soussigne/> (11.07.2014).
3. Dictionnaire Larousse [en ligne], URL : [http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/a\\_minima/51613](http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/a_minima/51613) (21.12.2014).
4. Dictionnaire Le Robert de poche. -Paris: Dictionnaires – Le Robert-Sejer, 2010.
5. Dictionnaire Reverso[en ligne], URL : <http://dictionnaire.reverso.net/francais-definition/x%C3%A9nisme> (01.12.2015)
6. Гак В.Г., Ганшина К.А., Новый французско-русский словарь. – М: Русский язык-Медиа, 2004 [en ligne], URL: <http://www.lingvo-online.ru/ru> (11.04.2016).

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1.1] Соборное Уложение 1649 г., глава XVII О вотчинах [en ligne], URL: <http://www.hist.msu.ru/ER/Etext/1649/17.htm> (21.11.2015).

[2.1] Attestation de qualité des services [en ligne], URL: <http://sis.olympie.in/IMG.pdf> (21.08.2015).

[2.2] Lettre de référence de Murielle Poitras [en ligne], URL: [http://www.muriellepoitras.com/pdfs/reference\\_murielle\\_poitras.pdf](http://www.muriellepoitras.com/pdfs/reference_murielle_poitras.pdf) (19.10.2014).

[2.3] Attestation de capacité financière [en ligne], [http://cdn.slidesharecdn.com/ss\\_thumbnails/attestation-capacite-financiere-141129014559-conversion-gate01-thumbnail-4.jpg?cb=1417225578](http://cdn.slidesharecdn.com/ss_thumbnails/attestation-capacite-financiere-141129014559-conversion-gate01-thumbnail-4.jpg?cb=1417225578) (16.10.2014).

[2.4] Договор [en ligne], URL: [http://www.ioffe.ru/nt36/main\\_menu/dogovor\\_nt36.doc](http://www.ioffe.ru/nt36/main_menu/dogovor_nt36.doc) (12.06.2015).

[2.5] Акт выполненных работ/ оказанных услуг [en ligne], URL: <http://выставить-счет.рф/help/blank-akt-02.png> (30.04.2015).

[3.1] Arrêt de la Cour de cassation [en ligne], URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000007041501> (11.04.2016).

[3.2] Arrêt de la Cour de cassation [en ligne], URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000007041501> (11.04.2016).

[3.3] Многоязычный словарь Glosbe [en ligne], URL: <https://ru.glosbe.com/ru/fr/мы%20требуем> (11.12.2015).

[4.1] Справка № 03/13 [en ligne], URL: <http://krasnoyarsk.arbitr.ru/node/1583> (13.11.2015)

[4.2] Соглашение об установлении долгосрочного сотрудничества между ЮНЕСКО и Всемирной метеорологической организацией (ВМО) в области гидрологии и водных ресурсов (пресноводные ресурсы), [en ligne], URL: <http://www.unesco.org/new/en/unesco/resources/online-materials/publications/unesdoc-database/> (13.11.2015).

- [4.3] Постановление Северского городского суда Томской области [en ligne], URL : <http://судебныерешения.рф/bsr/case/7769360> (28.04.2016).
- [4.4] Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Paris [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000028823687> (12.10.2015).
- [4.5] Arrêt de Cour Administrative d'Appel de Versailles [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000027651347> (12.10.2015).
- [4.6] Jugement du Conseil d'Etat [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000007867061> (21.12.2015).
- [4.7] Fiche technique: Marché à bon de commande [en ligne], URL : [http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/conseil\\_acheteurs/fiches-techniques/preparation-procedure/marches-bon-commande.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/conseil_acheteurs/fiches-techniques/preparation-procedure/marches-bon-commande.pdf) (5.04.2015).
- [4.8] Fiche technique: Marché à bon de commande [en ligne], URL : [http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/conseil\\_acheteurs/fiches-techniques/preparation-procedure/marches-bon-commande.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/conseil_acheteurs/fiches-techniques/preparation-procedure/marches-bon-commande.pdf) (5.04.2015).
- [4.9] Cahier de charges [texte], p.2.
- [4.10] Contrat N°11.126.638 / 11.66.643 [en ligne], URL : <http://www.anpifrance.eu/wp-content/uploads/2014/10/Axa2015.pdf> (28.11.2015).
- [4.11] Règlement [en ligne], URL : [http://static.belgianfootball.be/project/publiek/reglement/reglement\\_fr.pdf](http://static.belgianfootball.be/project/publiek/reglement/reglement_fr.pdf) (28.11.2015).
- [4.12] Fiche technique: Marché à bon de commande [en ligne], URL : [http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/conseil\\_acheteurs/fiches-techniques/preparation-procedure/marches-bon-commande.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/conseil_acheteurs/fiches-techniques/preparation-procedure/marches-bon-commande.pdf) (5.04.2015).



[4.13] Circulaire de la direction des affaires civiles et du sceau [en ligne], URL: <http://www.textes.justice.gouv.fr/bulletin-officiel-10085/bulletin-officiel-n-96-du-1er-octobre-au-31-decembre-2004-11063.html>, (20.11.2015).

[4.14] Полис корпоративного страхования ответственности юридических лиц, их директоров и других руководителей [en ligne], URL: [http://www.svo.aero/r/425D032F-9267-4E20-A055-3D96DF59800C/SVO\\_Proekt\\_dogovora\\_strakhovaniya\\_otvetstvennosti\\_direktoro v.pdf](http://www.svo.aero/r/425D032F-9267-4E20-A055-3D96DF59800C/SVO_Proekt_dogovora_strakhovaniya_otvetstvennosti_direktoro v.pdf) (25.11.2015).

[4.15] Решение Калининского районного суда [en ligne], URL: <http://xn--90afdbaav0bd1afy6eub5d.xn--plai/bsr/case/718548> (25.04.2016).

[4.16] Конвенция об исполнении иностранных арбитражных решений URL : [https://www.uncitral.org/pdf/russian/publications/sales\\_publications/Register\\_texts\\_vol\\_II.pdf](https://www.uncitral.org/pdf/russian/publications/sales_publications/Register_texts_vol_II.pdf), (28.11.2015).

[4.17] Решение Тверского районного суда Москвы [en ligne], URL: <http://xn--90afdbaav0bd1afy6eub5d.xn--plai/bsr/case/7195356> (21.10.1015).

[ 5 . 1 ] Charte des Comités professionnels [en ligne], URL : <http://www.ccifr.ru/ru/index.php?pid=40> (20.10.2014).

[ 5 . 2 ] Décret № 2014-1100 [en ligne], URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029524913&categorieLien=id> (20.10.2014).

[5.3] Хартия профессиональных комитетов [en ligne], URL : <http://www.ccifr.ru/ru/index.php?pid=6&id=15> (20.10.2014).

[5.4] Письмо Председателя Комитета Совета Безопасности на имя Председателя Совета Безопасности [en ligne], URL : [http://repository.un.org/bitstream/handle/11176/20429/S\\_2005\\_87-RU.pdf?sequence=5&isAllowed=y](http://repository.un.org/bitstream/handle/11176/20429/S_2005_87-RU.pdf?sequence=5&isAllowed=y) (20.04.2016).

[6.1] Шаламов В. Колымские рассказы. –СПб.: Азбука-классика, 2011. Р. 184.

[6.2] Rapport du directeur général, en coopération avec le comité du siège, sur la gestion de l'ensemble des bâtiments de l'UNESCO [en ligne], URL : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001817/181778f.pdf> (30.09.2015).

- [6.3] Règlement no 206/98 de la commission du 27 janvier 1998 concernant la délivrance de certificats à l'exportation de produits transformés à base de fruits et légumes, Journal officiel de l'Union européenne, URL : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:1998:021:0011:0011:FR:PDF> (27.09.2014).
- [6.4] Décision de la commission du 13 novembre 2002 concernant les aides accordées aux pêcheurs pour les interruptions techniques de la pêche en mers tyrrhénienne et ionienne en 2000, Journal officiel de l'Union européenne, URL : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:040:0032:0037:FR:PDF> (27.09.2014).
- [6.5] Contrat N°11.126.638 [en ligne], URL : <http://www.anpifrance.eu/wp-content/uploads/2014/10/Axa2015.pdf> (28.11.2015).
- [6.6] Contrat de licence utilisateur final (Accord de licence) [texte].
- [6.7] Постановление Павлово-Посадского суда о прекращении уголовного дела [texte]. P.1.
- [7.1] Acte d'engagement [en ligne], URL : <http://www.culture.gouv.fr/culture/marche%20public/dic/090424%20marche%20peintures%20AE%20Henner.pdf> (14.07.2015).
- [8.1] Convention de mandat de facturation au profit d'une organisation collective de producteurs de lait [en ligne], URL : [www.lafranceagricole.fr/](http://www.lafranceagricole.fr/) (11.12.2015).
- [8.2] Cahier des clauses particulières [texte]. P. 1.
- [8.3] Code de marchés publics, Article R123-223 [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000005627819> (30.06.2015).
- [8.4] Cahier des clauses particulières [texte]. P. 4.
- [9.1] Cahier des clauses techniques particulières [texte], p.3.
- [9.2] Dossier de demande de contrat d'apprentissage [en ligne], URL : [www.dr4.cnrs.fr/bfp/.../Dossier\\_Apprentissage](http://www.dr4.cnrs.fr/bfp/.../Dossier_Apprentissage) (9.06.2015).

- [10] Avis de convocation à l'assemblée annuelle des porteurs de parts et circulaire de sollicitation de procurations [en ligne], URL : [https://corporate.yp.ca/images/ckeditor/files/2007FR\\_proxy.pdf](https://corporate.yp.ca/images/ckeditor/files/2007FR_proxy.pdf) (08.07.2015).
- [10.1] Lettre de recours [en ligne], URL: <http://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/protection-des-donnees-et-transparence/acces-aux-documents-officiels/documents-et-liens-utiles/> (08.07.2015).
- [10.2] Statut de la cour internationale de justice, Chapitre II - Compétence de la Cour [en ligne], URL : <http://www.icj-cij.org/documents/index.php?p1=4&p2=2&p3=0&lang=fr&PHPSESSID=5863b3fa71f63590626bb9cf82f7d529> (08.07.2015).
- [10.3] Règlement d'application de la loi du 24 septembre 2002 sur l'information , Chapitre II, Article 6 [en ligne], URL : [http://www.rsv.vd.ch/direcococon/rsv\\_site/doc.fo.html?docId=5163](http://www.rsv.vd.ch/direcococon/rsv_site/doc.fo.html?docId=5163) (08.07.2015).
- [10.4] Demande d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire [en ligne], URL : <https://www.infogreffe.fr/societes/formalites-entreprise/telecharger-formulaires-formalites-entreprise.html>. (8.07.2015).
- [11.1] Convention de cotraitance pour groupement solidaire [en ligne], URL : <http://blog.cotraitance.com/convention-groupement/> (1.02.2015).
- [11.2] Cahier des clauses administratives particulières [texte], p.5.
- [11.3] Cahier des clauses particulières [texte], p.4.
- [11.4] Договор генерального подряда [en ligne], URL: <http://www.ipcziz.ru/D%208-1.jpg> (11.02.2016).
- [12.1] Lettre aux artistes candidats au salon de Montrouge [en ligne], URL : <http://www.non-objet.org/page/oeuvres/non-salon/pieces/ns4/ns4-1.jpg> (30.04.2015).
- [12.2] Lettre d'affaires, [en ligne], URL : <http://oran1962.free.fr/Photos/ELKABBACH.jpg> (16.10.2014).
- [13.1] Arrêt de la Cour de Cassation № 628 [en ligne], URL : [https://www.courdecassation.fr/jurisprudence\\_2/assemblee\\_pleniere\\_22/628\\_8\\_34005.html](https://www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/assemblee_pleniere_22/628_8_34005.html) (9.04.2016).

- [13.2] Приговор Жуковского городского суда Московской области [en ligne], URL: <http://судебныерешения.рф/bsr/case/252> (9.04.2016).
- [13.4] Приказ о временном возложении полномочий генерального директора [en ligne], URL : [http://delo-press.ru/storage/D/2012/D\\_12-08\\_56-73\\_doc\\_5.gif](http://delo-press.ru/storage/D/2012/D_12-08_56-73_doc_5.gif) (20.01.2016).
- [14.1] Acte d'engagement : Conception et impression d'un journal communautaire [en ligne], URL : <http://www.piemont-cevenol.fr/marches-publics> (4.03.2015).
- [14.2] Договор субподряда на строительство жилых домов [texte]. P. 1
- [15.1] La Constitution du 4 octobre 1958, Article 6 [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006071194> (7.05.2015).
- [ 1 5 . 2 ] Конституция РФ, Article 15 [en ligne] : <http://www.constitution.ru/10003000/10003000-3.htm> (2.12.2015).
- [ 1 5 . 3 ] Décision de la CAA de Versailles, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000022485884> (2.04.2016).
- [15.4] Постановление Президиума Высшего Арбитражного Суда Российской Федерации, URL : [http://www.arbitr.ru/bras.net/f.aspx?id\\_casedoc=1\\_1\\_40d9dff9-9a69-461b-9946-97ba3fe48dd3](http://www.arbitr.ru/bras.net/f.aspx?id_casedoc=1_1_40d9dff9-9a69-461b-9946-97ba3fe48dd3) (4.04.2016).
- [ 1 6 . 1 ] Решение по делу № 2 - 6 5 / 2 0 1 6 , URL : <http://sudact.ru/regular/doc/WRJc6dss4WoD/> (3.03.2016).
- [16.2] Рекомендательное письмо от ОАО «Севкавказэнерго» [en ligne], URL : [http://mitralaw.ru/images/cms/headers/rekomend\\_sevkavkaz.jpg](http://mitralaw.ru/images/cms/headers/rekomend_sevkavkaz.jpg) (6.03.2016).
- [16.3] Lettre de motivation de Laurent Paranthoën, chef de la société «À qui la faute ?» [texte]. P.1.
- [16.4] Lettre d'avis du préfet de police [en ligne], URL : <http://finkelstein.free.fr/shoah/avis-prefet-police-3-decembre-1937.jpg> (2.04.2016).
- [17.1] Note de travail de l'Organisation de l'aviation civile internationale [en ligne], URL: <http://www.icao.int/safety/dangerousgoods/dgp%2022%20working%20papers/dgp.22.wp.018.1.fr.pdf> (2.04.2016).

- [17.2] Уведомление о доставке заказа № 3242516 от сайта ТС «Буквоед» [texte] (4.04.2016).
- [18.1] Cahier des charges de l'ouverture et conception d'une trappe, montants du clocher, beffroi et sonnerie [en ligne], URL : [http://achatspublics49.org/upload/243\\_BEFFROI\\_Cahier\\_des\\_charges\\_1.doc](http://achatspublics49.org/upload/243_BEFFROI_Cahier_des_charges_1.doc) (24.11.2015).
- [18.2] Cahier des Clauses Techniques Particulières : Marché de services conception, réalisation et impression du journal municipal [en ligne], URL : <http://www.castanet-tolosan.fr/la-mairie/marches-publics> (2.02.2015).
- [18.3] Cahier des clauses administratives particulieres, conception et impression d'un journal communautaire [en ligne], URL : <http://www.piemont-cevenol.fr/marches-publics> (4.03.2015).
- [18.4] Cahier des clauses techniques particulières : Conception, fabrication, impression, et livraison d'outils de communication [en ligne], URL : <http://www.smdvosges.com/> (10.02.2015).
- [19.1] Décision № 14 BX 03319 [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032224129> (1.03.2016).
- [19.2] Décision № 14 VE 00130 [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032103024> (24.02.2016).
- [19.3] Решение АС Иркутской области [en ligne], URL: [http://kad.arbitr.ru/PdfDocument/7159f968-83bb-4b18-a99b-19e6f73f3290/A19-18499-2015\\_\\_20160304.pdf](http://kad.arbitr.ru/PdfDocument/7159f968-83bb-4b18-a99b-19e6f73f3290/A19-18499-2015__20160304.pdf) (5.03.2016).
- [19.4] Кассационное определение судебной коллегии по уголовным делам Пермского краевого суда [en ligne], URL: <http://судебныерешения.рф/bsr/case/1190090> (16.09.2015).
- [19.5] Решение Сызранского городского суда [en ligne], URL : <http://sudact.ru/regular/doc/vxBXrey99sR/> (12.09.2015).

- [19.6] Приговор Крыловского районного суда Краснодарского края [en ligne], URL : <http://судебныерешения.рф/bsr/case/7721109> (26.02.2016).
- [19.7] Приговор Головинского районного суда г. Москвы [en ligne], URL : <http://судебныерешения.рф/bsr/case/6969108> (5.01.2016).
- [19.8] Décision N° 14 MA 03574 [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032103746> (23.02.2016).
- [20.1] Décision N° 14 MA 02998 [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032143921>, (25.02.2016).
- [20.2] Décision N° 14 LY 02557 [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032064106> (9.02.2016).
- [20.3] Décision N° 13 PA 00264 [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000031240240> (29.11.2015).
- [20.4] Постановление Арбитражного суда Уральского округа [en ligne], URL: [http://kad.arbitr.ru/PdfDocument/982e9104-d0a9-4b0b-a1da-645afe75b435/%D0%9047-11663-2014\\_\\_20160408.pdf](http://kad.arbitr.ru/PdfDocument/982e9104-d0a9-4b0b-a1da-645afe75b435/%D0%9047-11663-2014__20160408.pdf) (8.04.2016).
- [20.5] Постановление Арбитражного суда Дальневосточного округа [en ligne], URL: [http://kad.arbitr.ru/PdfDocument/cf03c6a6-958a-4838-9b48-aa52806096d3/A24-984-2015\\_\\_20160408.pdf](http://kad.arbitr.ru/PdfDocument/cf03c6a6-958a-4838-9b48-aa52806096d3/A24-984-2015__20160408.pdf) (8.04.2016).
- [21.1] Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Lyon [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000026788045> (12.01.2016).
- [21.2] Décision du Conseil d'Etat [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000008088597> (12.01.2016).
- [21.3] Boulgakov M. [Булгаков М. А.] Le Maître et Marguerite / trad. du russe par Ligny C. Paris: R. Laffont, 1972. 582 p.

[ 2 1 . 4 ] Решение Самарского областного суда [ e n l i g n e ], URL: <http://судебныерешения.рф/bsr/case/340145> (18.02.2016).

[21.5] Решение арбитражного суда Тамбовской области [en ligne], URL : [http://kad.arbitr.ru/PdfDocument/b3689d35-3b9f-43c5-b63a-2210be5d011d/A64-5556-2015\\_\\_20160429.pdf](http://kad.arbitr.ru/PdfDocument/b3689d35-3b9f-43c5-b63a-2210be5d011d/A64-5556-2015__20160429.pdf) (30.03.2016).

[21.6] Верн Ж. [Verne J.] Вокруг света за восемьдесят дней /перевод с французского Н. Габинскийб Я. Л е с ю к , 1939, [en ligne]: URL: [http://search2.ruscorpora.ru/search.xml?mycorp=\(lang%3A%22fra%22%20%7C%20lang\\_trans%3A%22fra%22\)&mysent=&mysize=2575358&mysentsize=168991&dpp=&spp=&spd=&text=lexform&mode=para&sort=gr\\_tagging&env=alpha&req=comme&p=1&docid=400](http://search2.ruscorpora.ru/search.xml?mycorp=(lang%3A%22fra%22%20%7C%20lang_trans%3A%22fra%22)&mysent=&mysize=2575358&mysentsize=168991&dpp=&spp=&spd=&text=lexform&mode=para&sort=gr_tagging&env=alpha&req=comme&p=1&docid=400) (30.03.2016).

[21.7] Verne J. Le tour du monde en quatre-vingt jours [en ligne], URL: [http://search2.ruscorpora.ru/search.xml?mycorp=\(lang%3A%22fra%22%20%7C%20lang\\_trans%3A%22fra%22\)&mysent=&mysize=2575358&mysentsize=168991&dpp=&spp=&spd=&text=lexform&mode=para&sort=gr\\_tagging&env=alpha&req=comme&p=1&docid=400](http://search2.ruscorpora.ru/search.xml?mycorp=(lang%3A%22fra%22%20%7C%20lang_trans%3A%22fra%22)&mysent=&mysize=2575358&mysentsize=168991&dpp=&spp=&spd=&text=lexform&mode=para&sort=gr_tagging&env=alpha&req=comme&p=1&docid=400) (30.03.2016).

[ 2 1 . 8 ] D é c i s i o n № 1 5 P A 0 0 5 4 1 [ e n l i g n e ], U R L : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032153903> (3.03.2016).

[ 2 1 . 9 ] D é c i s i o n № 1 5 P A 0 3 7 7 6 [ e n l i g n e ], U R L : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032153910> (3.03.2016).

[ 2 1 . 1 0 ] D é c i s i o n № 1 5 B X 0 3 2 2 5 [ e n l i g n e ], U R L : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032166820> (3.03.2016).

[ 2 2 . 1 ] D é c i s i o n № 1 4 P A 0 5 0 8 6 [ e n l i g n e ], U R L : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000031977787> (5.02.2016).

[ 2 2 . 2 ] D é c i s i o n № 1 5 L Y 0 2 1 7 2 [ e n l i g n e ] , U R L :  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032095493)  
idTexte=CETATEXT000032095493 (17.02.2016).

[ 2 2 . 3 ] D é c i s i o n № 1 5 L Y 0 2 1 7 2 [ e n l i g n e ] , U R L :  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032095493)  
idTexte=CETATEXT000032095493 (17.02.2016).

[22.4] Мопассан Г. де [Maupassant G. de] Орля Le Horla /Перев. с франц. К. Локс К., 1946 [en ligne], URL: [http://search2.ruscopora.ru/search.xml?mycorp=\(lang%3A%22fra%22%20%7C%20lang\\_trans%3A%22fra%22\)&mysent=&mysize=2575358&mysentsize=168991&dpp=&spp=&spd=&text=lexform&mode=para&sort=gr\\_tagging&env=alpha&req=puisque&p=1](http://search2.ruscopora.ru/search.xml?mycorp=(lang%3A%22fra%22%20%7C%20lang_trans%3A%22fra%22)&mysent=&mysize=2575358&mysentsize=168991&dpp=&spp=&spd=&text=lexform&mode=para&sort=gr_tagging&env=alpha&req=puisque&p=1)(17.02.2016).

[22.5] Решение Арбитражного суда Краснодарского края [en ligne], URL :  
<http://sudact.ru/arbitral/doc/ttajE9OnylHX/> (3.03.2016).

[22.6] Решение Арбитражного суда Краснодарского края [en ligne], URL :  
<http://sudact.ru/arbitral/doc/ttajE9OnylHX/> (3.03.2016).

[23.1] Jugement du Tribunal des Nations Unies № 766 [en ligne], URL:  
<https://books.google.ru/books?id=qjJkB37gaCAC&pg=PA142&lpg=PA142&dq=%22Attendu+que+le+14+avril+1995,+la+requ%C3%A9rante+a+produit+des+copies+de+sa+correspondance+avec+le+d%C3%A9fendeur%22&source=bl&ots=G78voHKezP&sig=a4O6qlFsCkCaSBUBTc3AnnVrtIQ&hl=ru&sa=X&ved=0ahUKEwj65K2b3L3MAhXFFZoKHWMoCr4Q6AEIGzAA>  
(5.02.2016).

[23.2] Jugement du Tribunal des Nations Unies № 788 [en ligne], URL:  
<https://books.google.ru/books?id=qjJkB37gaCAC&pg=PA333&lpg=PA333&dq=%22Attendu+que+le+24+juillet+1995,+le+requ%C3%A9rant,+apr%C3%A8s+avoir+proc%C3%A9d%C3%A9+aux+r%C3%A9gularisations+n%C3%A9cessaires,+a+de+nouveau+introduit+une+requ%C3%A4te+dans+laquelle+il+pr%C3%A9sente+notamment+le+Tribunal>



%22&source=bl&ots=G78voHKfFN&sig=K5exg3eZ8vOaWK4bMPnGiqxhbz0&hl=ru&sa=X&ved=0ahUKEwjE1L\_m3L3MAhWHCJoKHeLKC8oQ6AEIGzAA (5.02.2016).

[23.3] Arrêt de la Cour de cassation № 5 7 5 [en ligne], URL: [https://www.courdecassation.fr/jurisprudence\\_2/assemblee\\_pleniere\\_22/575\\_13\\_12314.html](https://www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/assemblee_pleniere_22/575_13_12314.html) (3.03.2016).

[23.4] Multilingual corpus from United Nation Documents [en ligne], URL: <https://glosbe.com/fr/ru/attendu%20que?page=2> (21.02.2016).

[23.5] Arrêt de la Cour de cassation [en ligne], URL: <https://www.courdecassation.fr/> (11.03.2015).

[23.6] Arrêt de la Cour de Cassation URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000030115422> (12.04.2016).

[23.7] Постановление Кассационного суда [Arrêt de la Cour de Cassation], trad. du français, [en ligne], URL: [https://www.courdecassation.fr/IMG///C1\\_arret9812806\\_000328\\_RU.pdf](https://www.courdecassation.fr/IMG///C1_arret9812806_000328_RU.pdf) (12.04.2016).

[23.8] Décision № 15NC00253 [en ligne], URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000031595952> (12.01.2016).

[23.9] Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nancy [en ligne], URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000031595952> (5.12.2015).

[23.10] Jugement de Cour Administrative d'Appel de Marseille [en ligne], URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000031937572> (14.01.2016).

[24.1] Forum Allocine [en ligne], URL: [http://www.allocine.fr/communaute/forum/forum\\_gen\\_cforumliste=1&cfilm=&refpersonne=&refserie=&refmedia=.html](http://www.allocine.fr/communaute/forum/forum_gen_cforumliste=1&cfilm=&refpersonne=&refserie=&refmedia=.html) (2.04.2016).

[ 2 5 . 1 ]      L e      r a d a r      t u t o r i e l      [ e n      l i g n e ] ,  
URL : <http://www.radartutorial.eu/01.basics/Calcul%20de%20l%27altitude%20de%20la%20cible.fr.html> (11.01.2016).

[ 2 5 . 2 ]      D é c i s i o n      № 3 9 2 5 2 4      [ e n      l i g n e ] ,      U R L :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032154474> (4.03.2016).

[ 2 5 . 3 ]      D é c i s i o n      №      1 4 P A 0 1 3 1 4 ,      U R L :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032153901> (3.03.2016).

[25.4] Постановлени е Арбитражного Апелляционного суда г. Парижа [Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Paris] / trad. du français, [en ligne], URL : [https://www.courdecassation.fr/documents\\_traduits\\_2850/1088\\_1091\\_3584/\\_17794.html](https://www.courdecassation.fr/documents_traduits_2850/1088_1091_3584/_17794.html) (14.04.2016).

[25.5] Arrêt du Conseil d'État / trad. du français [en ligne], URL : [https://www.courdecassation.fr/documents\\_traduits\\_2850/1088\\_1091\\_3584/\\_17794.html](https://www.courdecassation.fr/documents_traduits_2850/1088_1091_3584/_17794.html) (14.04.2016).

[26.1] Décision de la Cour Administrative d'Appel de Paris [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032143921> (1.02.2016).

[26.2] Reverso Context : le moteur de recherche de traductions en contexte [en ligne], URL : <http://context.reverso.net/traduction/francais-russe/au+motif+qu> (11.03.2016).

[26.3] Reverso Context : le moteur de recherche de traductions en contexte [en ligne], URL : <http://context.reverso.net/перевод/французский-русский/clause+compromissoire> (11.03.2016).

[27.1] Décision de la Cour Administrative d'Appel de Marseille [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000029443375> (1.04.2106).

- [27.2] Décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000029949666> (17.12.2015).
- [27.3] Приговор Октябрьского районного суда г. Томска [en ligne], URL : <http://судебныерешения.рф/bsr/case/7745896> (23.03.2016).
- [28.1] Jugement de la Cour Administrative d'Appel de Marseille [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032377819> (11.04.2016).
- [28.2] Jugement de la CAA de Marseille [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032374432> (11.04.2016).
- [28.3] Многоязычный словарь Glosbe [en ligne], URL: <https://glosbe.com/fr/ru/car> (11.12.2015).
- [29.1] Постановление Московского городского суда [en ligne], URL: <http://судебныерешения.рф/bsr/case/4035492> (18.02.2016).
- [29.2] Reverso Context : le moteur de recherche de traductions en contexte [en ligne], URL : <http://context.reverso.net/traduction/russe-francais/благодаря+тому+что> (9.02.2016).
- [30.1] Определение Московского городского суда [en ligne], URL: <http://судебныерешения.рф/bsr/case/3916675> (10.03.2016).
- [30.2] Решение Черемушкинского районного суда г. Москвы [en ligne], URL : <http://судебныерешения.рф/bsr/case/1175812> (10.03.2016).
- [30.3] Кассационное определение Астраханского областного суда [en ligne], URL : <http://судебныерешения.рф/bsr/case/304732> (18.02.2016).
- [30.4] Постановление Каргапольского районного суда Курганской области, URL: <http://судебныерешения.рф/bsr/case/7755893> (14.04.2016).
- [30.5] Апелляционное определение Кемеровского областного суда [en ligne], URL : <http://судебныерешения.рф/bsr/case/1351458> (18.02.2016).

[30.6] Arrêt de la Cour de cassation [en ligne], URL : [https://www.courdecassation.fr/documents\\_traduits\\_2850/1088\\_1091\\_3584/\\_17794.html](https://www.courdecassation.fr/documents_traduits_2850/1088_1091_3584/_17794.html) (11.04.2016).

[30.7] Arrêt de la Cour de cassation [en ligne], URL : [https://www.courdecassation.fr/documents\\_traduits\\_2850/1088\\_1091\\_3584/\\_17794.html](https://www.courdecassation.fr/documents_traduits_2850/1088_1091_3584/_17794.html) (11.03.2016).

[31.1] Arrêt de la Cour de cassation [en ligne], URL : [https://www.courdecassation.fr/documents\\_traduits\\_2850/1088\\_1091\\_3584/\\_17794.html](https://www.courdecassation.fr/documents_traduits_2850/1088_1091_3584/_17794.html) (1.02.2016).

[31.2] Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000030770897> (12.01.2016).

[32.1] Décision N° 14 BX 02133 [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000031858661> (12.01.2016).

[32.2] Décision N° 15 NC 01260 [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000031859555> (19.01.2016).

[32.3] Décision N° 387431 [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032260334> (16.03.2016).

[32.4] Arrêt de la Cour de cassation [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000007041501> (7.01.2016).

[32.5] Arrêt de la Cour de cassation [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000007026650> (7.01.2016).

[33.1] Jugement N°787// Jugements du Tribunal Administratif des Nations-Unies N° 747 à 807 [en ligne], URL : <https://books.google.fr/books?id=qjJkB37gaCAC&pg=PA176&lpg=PA176&dq=par+ces+motifs+le+tribunal+de>

cide&source=bl&ots=G77wnCNkzK&sig=-  
XztH6Vi7SUiHQCplvS5RDINKng&hl=ru&sa=X&ved=0ahUKEwi-  
w9uZw7PKAhUEAHMKHW9NCUw4ChDoAQgwMAM#v=onepage&q&f=false  
(8.01.2016).

[ 3 3 . 2 ] Многоязычный словарь G l o s b e [ e n l i g n e ] , U R L :  
<https://glosbe.com/fr/ru/eu%20%C3%A9gard> (17.01.2016).

[ 3 4 . 1 ] D é c i s i o n N ° 0 8 - 1 6 . 0 3 3 [ e n l i g n e ] , U R L :  
[https://www.courdecassation.fr/IMG/pdf/Bicc\\_703.pdf](https://www.courdecassation.fr/IMG/pdf/Bicc_703.pdf) (21.12.2015).

[ 3 4 . 2 ] D é c i s i o n N ° 0 8 - 1 6 . 0 3 3 , 1 4 . 0 1 . 2 0 0 8 , U R L :  
[https://www.courdecassation.fr/IMG/pdf/Bicc\\_703.pdf](https://www.courdecassation.fr/IMG/pdf/Bicc_703.pdf) (21.12.2015).

[34.3] Многоязычный словарь Glosbe [en ligne], URL : [https://glosbe.com/fr/ru/  
%C3%A0%20la%20suite%20de](https://glosbe.com/fr/ru/%C3%A0%20la%20suite%20de) (12.04.2016).

[ 3 4 . 4 ] Определение Верховного Суда РФ [ e n l i g n e ] , U R L :  
[http://kad.arbitr.ru/PdfDocument/bb02235e-ba88-4c6a-8301-8f3bb71f984c/A60-  
24117-2014\\_\\_20160321.pdf](http://kad.arbitr.ru/PdfDocument/bb02235e-ba88-4c6a-8301-8f3bb71f984c/A60-24117-2014__20160321.pdf) (22.03.2016).

[34.5] Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de de Lyon [en ligne], URL :  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?  
idTexte=CETATEXT000032377647&fastReqId=1649954822&fastPos=73](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032377647&fastReqId=1649954822&fastPos=73)  
(14.04.2016).

[34.6] Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, URL :  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?  
idTexte=CETATEXT000007493577](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000007493577) (4.12.2015).

[ 3 4 . 7 ] Решение АС Магаданской области [ e n l i g n e ] , U R L :  
[http://kad.arbitr.ru/PdfDocument/77d2dc83-69d9-41e6-8385-dcfaa2b43f1f/A37-  
2199-2015\\_\\_20160326.pdf](http://kad.arbitr.ru/PdfDocument/77d2dc83-69d9-41e6-8385-dcfaa2b43f1f/A37-2199-2015__20160326.pdf) (4.03.2016).

[ 3 4 . 8 ] Решение Суда по интеллектуальным правам [ e n l i g n e ] , U R L :  
[http://kad.arbitr.ru/PdfDocument/056a6996-53c7-4bfc-9c70-9608ff6bf9f2/СИП-  
168-2015\\_\\_20160325.pdf](http://kad.arbitr.ru/PdfDocument/056a6996-53c7-4bfc-9c70-9608ff6bf9f2/СИП-168-2015__20160325.pdf) (25.03.2016).

[34.9] Апелляционное определение Вологодского областного суда [en ligne],  
URL: <http://судебныерешения.рф/bsr/case/7759610> (14.04.2016).

[35.1] Arrêt de la Cour de cassation [en ligne], URL : [https://www.courdecassation.fr/jurisprudence\\_2/premiere\\_chambre\\_civile\\_568/341\\_6\\_33983.html](https://www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/premiere_chambre_civile_568/341_6_33983.html) (10.04.2016).

[35.2] Jugement de la Cour administrative d'appel de Bordeaux [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000028349087> (11.12.2014).

[35.3] Arrêt de la Cour de cassation [en ligne], URL : [https://www.courdecassation.fr/publications\\_26/arrets\\_publies\\_2986/premiere\\_chambre\\_civile\\_3169/2016\\_7396/fevrier\\_7398/129\\_17\\_33696.html](https://www.courdecassation.fr/publications_26/arrets_publies_2986/premiere_chambre_civile_3169/2016_7396/fevrier_7398/129_17_33696.html) (19.02.2016).

[35.4] Arrêt de la Cour de cassation [en ligne], URL : [https://www.courdecassation.fr/jurisprudence\\_2/premiere\\_chambre\\_civile\\_568/341\\_6\\_33983.html](https://www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/premiere_chambre_civile_568/341_6_33983.html) (11.04.2016).

[35.5] Постановление Жуковского городского суда Московской области [en ligne], URL : <http://судебныерешения.рф/bsr/case/163> (13.12.2015).

[35.6] Arrêt de la Cour de cassation [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000007046896> (2.01.2015).

[36.1] Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Paris [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032408568> (12.04.2016).

[37.1] Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Douai [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032374482> (1.04.2016).

[37.2] Апелляционное определение Верховного Суд респ. Бурятия [en ligne], URL: <http://sudact.ru/regular/doc/Hi5YJDLzHvbR/> (28.01.2016).

[38.1] Décision du Conseil d'Etat [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000007733058> (11.02.2015).

[38.2] Постановление Буденновского городского суда Ставропольского края [en ligne], URL : <http://судебныерешения.рф/bsr/case/7760583> (16.04.2016).

- [38.3] Приговор Московского районного суда Санкт-Петербурга [en ligne], URL : <http://судебныерешения.рф/bsr/case/7758917> (31.03.2016).
- [38.4] Приговор Кизеловского городского суда Пермского края [en ligne], URL : <http://судебныерешения.рф/bsr/case/7759374> (12.12.2015).
- [39.1] Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Paris [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000027150818> (11.04.2016).
- [39.2] Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Versailles [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000024182972> (11.04.2016).
- [39.3] Апелляционное определение Томского областного суда [en ligne], URL : <http://sudact.ru/regular/doc/oziJwWpbpjdR/> (19.04.2016).
- [39.4] Постановление Чусовского городского суда Пермского края [en ligne], URL : <http://судебныерешения.рф/bsr/case/7760722> (7.04.2016).
- [39.5] Апелляционное определение Верховного Суда Карачаево-Черкесской Республики [en ligne], URL : <http://судебныерешения.рф/bsr/case/7759787> (7.04.2016).
- [40.1] Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000031973569> (11.04.2016).
- [40.2] Décision du Conseil d'Etat [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000022900752> (1.04.2016).
- [40.3] Апелляционное определение Свердловского областного суда [en ligne], URL : <http://sudact.ru/regular/doc/SPDuyldlT6YX/> (1.04.2016).
- [41.1] Décision de la Banque Centrale Européenne [en ligne], URL : [https://www.ecb.europa.eu/ecb/legal/pdf/oj-jol\\_2014\\_175\\_r\\_0017-fr-txt.pdf](https://www.ecb.europa.eu/ecb/legal/pdf/oj-jol_2014_175_r_0017-fr-txt.pdf), (11.12.2015).

[41.2] Accord de partenariat entre l'UNESCO et l'Union pour la Méditerranée [en ligne], URL : <http://www.unesco.org/new/en/unesco/resources/online-materials/publications/unesdoc-database/> (14.11.2015)

[41.3] Décision de la Banque Centrale Européenne [en ligne], URL : [https://www.ecb.europa.eu/ecb/legal/pdf/oj-jol\\_2014\\_175\\_r\\_0017-fr-txt.pdf](https://www.ecb.europa.eu/ecb/legal/pdf/oj-jol_2014_175_r_0017-fr-txt.pdf), (11.12.2015).

[41.4] Приговор Бутырского районного суда Москвы [en ligne], URL : <http://судебныерешения.рф/bsr/case/768> (13.12.2015).

[42.1] Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Paris [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032095281> (18.02.2016).

[43.1] Décision du Conseil d'Etat [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032408989> (16.04.2016).

[43.2] Заочное решение Бутырского районного суда Москвы [en ligne], URL : <http://судебныерешения.рф/bsr/case/780> (15.11.2015).

[44.1] Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Versailles [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032404496> (14.04.2016).

[44.2] Arrêt de la Cour de cassation [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000007041501> (17.04.2016).

[44.3] Arrêt de la Cour de cassation [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000007041501> (17.04.2016).

[44.5] Решение Арбитражного суда Иркутской области [en ligne], URL : <https://www.google.ru/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjg94j88-XMAhVsCpoKHRS3A4sQFggeMAA&url=http%3A%2F%2Fdocs.pravo.ru%2Fdocument%2Fview>



%2F20153606%2F19051879%2F&usg=AFQjCNHmlNjvdz3jaFEeYQoSqWOx28  
XBBg&sig2=Hua8rbxhFTbWIp7FAaPfRA (12.11.2015).

[44.6] Решение Арбитражного суда Иркутской области [en ligne], URL :  
[https://www.google.ru/url?](https://www.google.ru/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjD0Nur9OXMAhWmZpoKHa1XBvAQFggbMAA&url=http%3A%2F%2Fsudact.ru%2Farbital%2Fdoc%2FRM81UjWXryJj%2F&usg=AFQjCNG-shXjAF8qmcj_PoDqXghCr6dAhw&sig2=LbSDsHeF-jjIm4IPBh4rMA)

[sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjD0Nur9OXMAhWmZpoKHa1XBvAQFggbMAA&url=http%3A%2F%2Fsudact.ru%2Farbital%2Fdoc%2FRM81UjWXryJj%2F&usg=AFQjCNG-](https://www.google.ru/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjD0Nur9OXMAhWmZpoKHa1XBvAQFggbMAA&url=http%3A%2F%2Fsudact.ru%2Farbital%2Fdoc%2FRM81UjWXryJj%2F&usg=AFQjCNG-shXjAF8qmcj_PoDqXghCr6dAhw&sig2=LbSDsHeF-jjIm4IPBh4rMA)

[shXjAF8qmcj\\_PoDqXghCr6dAhw&sig2=LbSDsHeF-jjIm4IPBh4rMA](https://www.google.ru/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjD0Nur9OXMAhWmZpoKHa1XBvAQFggbMAA&url=http%3A%2F%2Fsudact.ru%2Farbital%2Fdoc%2FRM81UjWXryJj%2F&usg=AFQjCNG-shXjAF8qmcj_PoDqXghCr6dAhw&sig2=LbSDsHeF-jjIm4IPBh4rMA)  
(12.11.2015).

[45.1] Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Paris [en ligne], URL :  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032431559)

[idTexte=CETATEXT000032431559](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032431559) (16.04.2016).

[45.2] Приговор Бутырского районного суда Москвы [en ligne], URL :  
<http://судебныерешения.рф/bsr/case/768> (19.09.2015).

[ 4 6 . 1 ] D é c i s i o n № 1 1 L Y 0 1 9 4 6 [ e n l i g n e ] , U R L :  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000026163269)

[idTexte=CETATEXT000026163269](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000026163269) (3.09.2015).

[46.2] Décision de la Cour Administrative d'Appel de Lyon [en ligne], URL :  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032076389)

[idTexte=CETATEXT000032076389](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032076389) (3.03.2016).

[47.1] Décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux [en ligne], URL :  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032001548)

[idTexte=CETATEXT000032001548](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032001548) (05.02.2016).

[47.2] Décision de la Cour Administrative d'Appel de Nantes [en ligne], URL :  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000031996029)

[idTexte=CETATEXT000031996029](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000031996029) (5.02.2016).

[ 4 7 . 3 ] D é c i s i o n N ° 6 6 1 1 9 [ e n l i g n e ] , U R L :  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000007702364)

[idTexte=CETATEXT000007702364](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000007702364) (13.03.2016).

[47.4] Décision de la Cour Administrative d'Appel de Lyon [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032188761> (3.03.2016).

[ 4 7 . 5 ] Многоязычный словарь G l o s b e [en ligne], URL : <https://ru.glosbe.com/fr/ru/n'%C3%A9tant%20pas%20au%20nombre> (2.04. 2016).

[ 4 7 . 6 ] Многоязычный словарь G l o s b e [en ligne], URL : <https://ru.glosbe.com/fr/ru/ayant%20d'%C3%A9j'%C3%A0%20%20%C3%A9t%20effectu%20es%20par%20le%20pass%20> (2.04. 2016).

[48.1] Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de MArseille [en ligne], URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000031860289> (14.01.2016).

[ 4 8 . 2 ] D é c i s i o n d u C o n s e i l d ' É t a t [en ligne], U R L : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032154469> (4.03.2016).

[48.3] D é c i s i o n d u C o n s e i l d ' E t a t [en ligne], U R L : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032167233> (7.03.2016).

[48.4] Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032098653> (21.02.2016).

[48.5] Reverso Context : le moteur de recherche de traductions en contexte [en ligne], URL : <http://context.reverso.net/traduction/francais-russe/faute+d%27etre> (21.02.2016).

[48.6] Reverso Context : le moteur de recherche de traductions en contexte [en ligne], U R L : <http://context.reverso.net/перевод/русский-французский/оперативное+обновление> (11.12.2015).

[48.7] Reverso Context : le moteur de recherche de traductions en contexte [en ligne], U R L : <http://context.reverso.net/перевод/французский-русский/Depuis+avril> (11.12.2015).

- [48.8] Reverso Context : le moteur de recherche de traductions en contexte [en ligne], URL : <http://context.reverso.net/перевод/русский-французский/должным+образом+учтены%2C+существенно+ущемляют+некоторые> (24.03.2016).
- [49.1] Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Versailles [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032408452> (24.03.2016).
- [49.2] Jugement de la Cour Administrative d'Appel de Versailles [en ligne], URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032345879> (30.03.2016).
- [49.3] Propositions d'amendements au RID et à l'ADR [en ligne], URL : <https://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2003/wp15ac1/TRANS-WP15-AC1-2003-36f.doc> (30.03.2016).
- [49.4] Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) /trad. vers le russe Соглашение 1998 года (глобальное)/ [texte]. P. 38.